2023

Direction Déléguée aux Politiques Sociales
Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds
Département Synthèse
Services Management des risques professionnels ATMP – Eric HUGUES

Répartition des données de population et de sinistralité des salariés selon les âges des travailleurs au Régime Agricole

Comparaison d'indicateurs de population et de sinistralité ATMP par CTN selon le sexe et l'âge des salariés ayant travaillé au moins 120 jours consécutifs au Régime Agricole, sur la période 2021-2022

Population - Accidents du Travail - Maladies Professionnelles

Sommaire

SOMMAIRE

- Synthèse 4
- Périmètre de l'étude 7
- Description des Comités Techniques Nationaux (CTN) 10
- Etude des données de population et de sinistralité ATMP 12

CTN 1 13

Données de population 14
Données de sinistralité AT 16
Données de sinistralité MP 19
Commentaires CTN 1 21

CTN 2 24

Données de population 25
Données de sinistralité AT 27
Données de sinistralité MP 30
Commentaires CTN 2 32

CTN 3 35

Données de population 36
Données de sinistralité AT 38
Données de sinistralité MP 41
Commentaires CTN 3 43

CTN 4 46

Données de population 47
Données de sinistralité AT 49
Données de sinistralité MP 52
Commentaires CTN 4 54

CTN 5 57

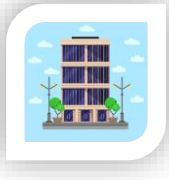

Données de population 58
Données de sinistralité AT 60
Données de sinistralité MP 63
Commentaires CTN 5 65

CTN 68

Données de population 69
Données de sinistralité AT 73
Données de sinistralité MP 79

- Annexe : Méthodologie et description des indicateurs 83

Résumé

Synthèse

SYNTHESE DE L'ETUDE

Méthodologie

La constitution d'une cohorte sur 2 ans, de salariés appartenant à des CTN et dans les domaines techniques et non administratifs exceptés pour le CTN 5, qui ont au moins travaillés 120 jours dans la période étudiée, permet d'une part de resserrer l'analyse sur un type de travail « technique » réel et régulier, durant une période d'activité assez longue pour être significative dans l'exposition des salariés aux risques, et d'autre part de suivre uniquement cette population sur deux ans pour étudier leur sinistralité ATMP particulière. Ceci donne la possibilité de comparer les CTN entre eux, notamment à travers l'étude d'indicateurs de population et de sinistralité ATMP habituellement suivis par notre Régime Agricole.

Une population salariée inégalement répartie selon les CTN. Une forte consonnance masculin, mais une répartition entre les hommes et les femmes très différente, voire opposée selon les CTN

Deux Comites Techniques Nationaux (CTN) regroupent plus des 2/3 de la population de la cohorte (CTN 1 et 5, respectivement 47,7 % et 20,6 %).), aucun des trois autres ne dépassant 16 % de celle-ci. Le CTN 2 est de loin le moins important en nombre de salariés (2,8 % de l'ensemble de la cohorte), alors que les CTN 3 et 4 sont assez proches (13,3 % et 15,6 %). De part son importance, le CTN 1 va avoir une influence majeure sur l'ensemble des données de sinistralité ou de population.

La répartition entre les hommes et les femmes dans la cohorte étudiée est d'un peu moins des 2/3 pour les hommes (61,6 %) contre un peu plus d'1/3 pour les femmes (38,4%).
Ce constat donne une première indication au sujet des caractéristiques des salariés du Régime Agricole appartenant à cette entité constituée pour les besoins de l'étude : les activités des CTN sont à fort engagement masculin puisque les hommes sont deux fois plus nombreux que les femmes.

On peut séparer les CTN en trois groupes concernant la répartition des hommes et des femmes. Deux CTN pour lesquels le pourcentage selon les sexes est assez proche de la moyenne, les hommes totalisant alors 6 salariés sur 10 (CTN 1 et 3), deux pour lesquels les hommes représentent plus de 80 % des individus (CTN 2 et 4), et enfin le CTN restant qui à l'inverse des précédents se distingue du fait d'une présence féminine des 2/3 (CTN 5).

Une population majoritairement comprise entre « 25 et moins de 50 ans ».

La moyenne d'âge des 1,2 million de salariés constituant la cohorte s'établit à 42 ans. Si deux CTN ont une moyenne d'âge proche (CTN 1 et 2) trois autres se distinguent de ces premiers ainsi que de la moyenne générale en se situant aux deux « extrémités », à savoir les plus « jeunes » (CTN 4 avec une moyenne de 36,7 ans) et les plus « âgés » (CTN 3 et 5 avec un âge moyen de 43 ans). Les salariés âgés de « 50 ans et plus » deux fois plus nombreux que les jeunes de « moins de 25 ans ».

Une différence entre représentation des CTN dans la population globale et poids de ces mêmes CTN vis-à-vis des AT « avec et sans arrêt » qui se matérialise par des indices de fréquence très disparates selon les CTN

Les salariés de la cohorte ont été victimes d'un peu moins de 65 000 AT « avec et sans arrêt » au cours de la période 2021-2022 (64 148 AT). Ceci fixe l'indice de fréquence à 52,5 AT « avec et sans arrêt » pour 1 000 salariés. Mis à part les CTN 1 (47,7 % des travailleurs pour 44,2 % des AT) et 3 (13,3 % des salariés pour 15,2 % des AT) pour lesquels on note une adéquation assez proche entre poids de population et poids dans les AT, les autres CTN connaissent des écarts assez conséquents entre ces deux indicateurs. Le CTN 2 se retrouve à l'extrémité haute des indices de fréquence (115,6), et juste derrière lui se positionne le CTN 4 (94,9) salariés victimes d'AT par millier de travailleurs (94,8). A l'opposé, les salariés du CTN 5 ont 6 à 7 fois moins de risque de subir un AT « avec et sans arrêt » (16). Les CTN 1 et 3 sont les deux CTN les plus proches de la moyenne nationale.

SYNTHESE DE L'ETUDE

Une accidentologie aux 3/4 masculine

Les victimes d'AT « avec et sans arrêt » sont des hommes dans les ¾ des situations (75,9 %). Ils sont donc sur-représentées par rapport au poids de leur population. Les femmes voient leur poids baisser de plus de 30 % entre ces deux indicateurs, faisant de l'accidentologie des AT « avec et sans arrêt » une accidentologie à la connotation particulièrement masculine.
Les deux CTN les plus fortement ancrés du côté des hommes (CTN 2 et 4) sont également ceux pour lesquels l'augmentation du poids de ces entités lors du passage des données de population aux données d'AT « avec et sans arrêt » est la plus importante (le CTN 2 triple son poids, le CTN 4 le double).

Une légère sur-représentation des « moins de 25 ans » et une sous représentation des « 50 ans et plus » confirmant une accidentologie plutôt jeune et une probabilité d'être soumis au risque d'AT bien plus élevée chez les moins de 50 ans

Les 15,8 % de salariés que constituent les « moins de 25 ans » se transforment en 18,2 % des victimes d'AT « avec et sans arrêt ». A l'inverse, les « 50 ans et plus » sont beaucoup moins concernés par ce type d'AT, puisque le recul de leur poids entre les deux dénombrement est de plus de 10 points (34,1 % de la population pour 24 % des AT). La majorité des victimes appartiennent à la tranche d'âge « 25 à moins de 50 ans » (57,8 % des AT). Cette observation confirme les statistiques établies dans les rapports depuis plusieurs décennies, sur une accidentologie de ce type d'AT plutôt ancrée chez les jeunes, et sous représentée chez les plus âgés.

Une accidentologie des « graves non mortels » très semblable dans sa structure à celle des « avec et sans arrêt » même si des distinctions existent concernant certains CTN (notamment CTN 2) et l'âge des victimes (la tranche d'âge « 50 ans et plus » la plus fréquemment touchée)

Les observations faites auparavant sous la partie consacrée aux AT « avec et sans arrêt » peuvent être réitérées pour les AT « graves non mortels ».
L'indice de fréquence des AT « graves non mortels » est de 1,6 AT pour 1 000 salariés. Le CTN 2 se trouve particulièrement marqué par ce type d'AT, avec des indicateurs qui se « dégradent » : il apparaît comme étant celui qui non seulement est très accidentogène relativement au nombre de travailleurs, mais en plus cette accidentologie est plus grave que celle des autres CTN, les AT en question débouchant sur l'attribution beaucoup plus fréquente de taux d'incapacité permanente partielle.
A l'inverse des AT « avec et sans arrêt » » dont les jeunes étaient plus fréquemment victimes que les autres tranches d'âge, ce sont les salariés les plus âgés qui ont le plus de risque d'être victimes d'un AT « grave non mortel ». C'est bien la tranche d'âge « supérieure » qui possède le plus fort indice (2 AT « grave non morte » pour 1 000 salariés), même si la tranche d'âge « 25 à 50 ans » reste majoritaire dans la survenue des cas (51 %).

Les CTN 2 et surtout 3 plus fréquemment touchés par les MP

La répartition entre les CTN n'est ni celle que nous avons croisées pour l'analyse des populations ni celle des AT quels qu'ils soient, même si quelques CTN gardent une certaine homogénéité dans les chiffres. C'est le CTN 3 qui va particulièrement se distinguer dans cette catégorie d'ATMP. En effet, avec pratiquement 1 MP sur 3 de l'ensemble de la cohorte (29,6 % des MP « avec et sans arrêt » de la cohorte), ce CTN fait plus que doubler sa représentation par rapport à son poids de population (13,3 % des travailleurs). Le CTN 3 est de loin celui dont l'indice est le plus élevé (7,4 MP « avec te sans arrêt » pour 1 000 salariés).

Un type d'ATMP à forte consonnance féminine et une majorité des MP concernant des salariés de la tranche d'âge « 50 ans et plus »

Avec 46,1 % des MP, les femmes s'approchent de la moitié des MP reconnues et indemnisées. L'augmentation est donc de 8 points relativement à leur représentation parmi les salariés.
Les salariés les plus « âgés » sont non seulement les plus nombreux à être victimes mais de surcroît sont majoritaires (53 % des occurrences) et détiennent l'indice de fréquence le plus élevé.
Ces observations sur les caractéristiques des CTN ou des victimes les plus touchés sont à mettre en rapport avec le fait que les TMS représentent 95 % des MP.

Méthodologie

Périmètre de l'étude

PRESENTATION DU DOCUMENT

Comparaison des données selon les tranches d'âges de la population salariée agricole

Dans le cadre de la réalisation de travaux ou rapports au sujet de la sinistralité des accidents du travail et des maladies professionnelles (ATMP) dont sont victimes les salariés du Régime Agricole (RA), les services statistiques de la MSA ont souvent présenté dans leurs documents des chapitres relatifs à certaines caractéristiques des victimes.

L'objectif à chaque analyse portant sur des focus à propos soit de populations spécifiques (selon leur appartenance aux secteurs d'activité par exemple) soit de caractéristiques précises concernant des données « identitaires » des victimes (sexe, âges entre autre possibilité) étant d'obtenir une meilleure connaissance au sujet de la sinistralité ATMP. Connaissance qui, si possible, pourrait amener à déceler des informations éclairantes pour les services de prévention de la MSA. Lesquels, en charge d'appliquer des politiques de prévention, pourraient le faire avec plus de précisions sur ces mêmes populations étudiées.

Parmi les caractéristiques des victimes, l'âge de ces dernières est un sujet récurrent, une sorte de fil rouge dans les tableaux et commentaires sur la sinistralité ATMP que les services statistiques élaborent régulièrement. La demande lors de chaque Comité Techniques Nationaux (CTN) étant assez forte d'obtenir un maximum d'informations précises les concernant, il nous a paru opportun d'envisager une étude plus détaillée de la sinistralité ATMP et des données de population des CTN sous le prisme d'un découpage par âge (notamment par le biais de pyramides ou de graphiques comparatifs via le regroupement par tranches d'âges) et par sexe, permettant une comparaison pratique et plus facile entre CTN.

Une sélection de la cohorte selon les CTN et le nombre de jours travaillés

Pour ce faire, nous avons tenté une approche différente de celle habituellement utilisée dans les rapports que nous fournissons.

Dans le but de prendre en considération les travailleurs les plus réguliers et habituels des CTN, dans la perspective de réduire l'influence de certains facteurs qui peuvent interférer dans les analyses (emploi saisonniers, codes risques AT moins portés sur l'activité réelle des CTN, etc.), et afin d'éviter toute information non fiable du fait d'un délai d'étude trop réduit (qui peut être soumis à des fluctuations annuelles), nous avons envisagé de constituer une cohorte aux caractéristiques plus resserrées que celles habituellement utilisées, lesquelles répondent aux besoins des injonctions des rapports institutionnels obligatoirement plus « exhaustifs ».

Ainsi, le choix s'est porté sur la constitution d'une cohorte sur 2 ans, de salariés appartenant à des CTN et dans les domaines techniques et non administratifs exceptés pour le CTN 5, qui ont au moins travaillés 120 jours dans la période étudiée.

Ceci permet d'une part de resserrer l'analyse sur un type de travail « technique » réel et régulier, durant une période d'activité assez longue pour être significative dans l'exposition des salariés aux risques (en sortant de l'équation le particularisme des « saisonniers »), et d'autre part de suivre uniquement cette population sur deux ans pour étudier leur sinistralité ATMP particulière (donc la date d'événement a été privilégiée, à savoir la prise en compte des ATMP l'année de la réalisation et non l'année de paiement de ces ATMP).

Une comparaison des données de population et de sinistralité d'accidents du travail et de maladies professionnelles (ATMP)

Le document a donc été pensé pour permettre une comparaison rapide des principaux indicateurs de population et de sinistralité habituellement utilisés lorsqu'on étudie les ATMP des salariés du régime agricole. C'est pourquoi l'analyse écrite de chaque CTN s'accompagne d'une traduction graphique visuellement marquée et « répétitive » pour permettre au lecteur de retrouver chaque donnée aux mêmes endroits sous les mêmes représentations graphiques et la même charte « couleur ».

Ainsi, le suivi des accidents du travail « avec et sans arrêt », mais aussi des accidents « graves non mortels » (importants pour déterminer la gravité des risques auxquels sont soumis les travailleurs) et enfin les maladies professionnelles « avec et sans arrêt » constitueront la base d'analyse de la sinistralité grâce aux indicateurs « bruts » de dénombrement et « relatifs » pour les pondérer (indice de fréquence). Analyse qui suivra, pour chaque CTN, la situation de la population pour permettre une meilleure prise de conscience des différences et points marquants à observer.

Pour plus de précisions méthodologiques, voir l'annexe de ce document

PRESENTATION DU DOCUMENT

Sources des données

Les données sont issues des Observatoires statistiques de la MSA.

Comités Techniques Nationaux (CTN)

Salariés d'établissements adhérents du Régime Agricole et dépendants d'un des CTN.
Ne sont pris en considération que les emplois dits « techniques » sauf CTN 5.

Population

Les données de population ont été prises dans leur ensemble et un focus est réalisé selon plusieurs découpages et caractéristiques « identitaires » des salariés.
Un comparatif selon trois tranches d'âge est mis en avant dans le document pour permettre d'étudier les différences de population et de sinistralité ATMP selon les périodes de la vie des salariés.
De même, une comparaison selon le sexe des salariés est systématiquement réalisée « hommes » / « femmes »).

Suivi d'une cohorte de salariés ayant travaillés au moins 120 jours au Régime Agricole

Pour être au plus près de l'accidentologie réelle et attachée à des individus précis pour une précision dans le suivi des victimes, l'analyse porte sur des salariés ayant la probabilité la plus grande d'être soumis aux risques inhérents à leur travail. Le choix a donc été fait de suivre sur deux années une cohorte d'individus ayant complétés au moins 120 jours de travail sur la période.

Accidents du travail, de trajet et maladies professionnelles (ATMP) indemnisés

ATMP pour lesquels une indemnisation a été versée au titre du Régime ATMP.

Vision dite en date d'événement

ATMP comptabilisés l'année de la survenue de l'ATMP.

France métropolitaine hors Alsace Moselle

Données des MSA de France métropolitaine (hors CAAA – Alsace Moselle).

Description

Les Comités Techniques Nationaux (CTN)

CLASSEMENT DES CODES RISQUES AT PAR CTN

CTN 1

EXPLOITATIONS AGRICOLES ET ASSIMILEES DU TRAVAIL

- *110* Cultures spécialisées
- *120* Champignonnières
- *130* Elevage spécialisé gros animaux
- *140* Elevage spécialisé petits animaux
- *150* Entrainement, dressage, haras
- *160* Conchyliculture, etc.
- *170* Marais salants
- *180* Culture, élevage non spécialisés
- *190* Viticulture
- *900* Gardes-chasses, gardes-pêche
- *910* Jardiniers, gardes forestiers
- *920* Remplacement, travail temporaire

CTN 3

ENTREPRISES D'APPROVISIONNEMENT, DE COMMERCIALISATION ET DE TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES

- *600* Stockage et conditionnement de produits agricoles
- *610* Approvisionnement
- *620* Traitement des produits laitiers
- *630* Traitement de la viande
- *640* Conserverie produits autres que viande
- *650* Vinification
- *660* Insémination artificielle
- *670* Sucrerie, distillerie
- *680* Meunerie, panification
- *690* Stockage, conditionnement fleurs, fruits, légumes
- *760* Coopératives et SICA de volailles
- *770* Coopératives diverses

CTN 2

TRAVAUX FORESTIERS ET ASSIMILES

- *310* Sylviculture
- *320* Gemmage
- *330* Exploitation de bois
- *340* Scieries fixes

CTN 4

ENTREPRISES PAYSAGISTES, DE TRAVAUX AGRICOLES ET D'ARTISANAT RURAL

- *400* Entreprises de travaux agricoles
- *410* Entreprises de jardins, paysagistes
- *500* Artisans du bâtiment
- *510* Autres artisans ruraux

CTN 5

ORGANISMES DE SERVICES

- *801* Mutualité Agricole
- *811* Crédit Agricole
- *821* Autres organismes professionnels
- *830* SICAE

Etude

Données de Population et de sinistralité ATMP

EXPLOITATIONS AGRICOLES ET ASSIMILEES DU TRAVAIL

CTN 1

DONNEES DE POPULATION

ACCIDENTS DU TRAVAIL

INDICATEURS

STATISTIQUES

SALARIES

ACCIDENT GRAVE

SINISTRALITE

MALADIES PROFESSIONNELLES

INDICE DE FREQUENCE

AGRICULTURE

POPULATION

DEMOGRAPHIE CTN 1

DENOMBREMENT TRAVAILLEURS

582 996
TRAVAILLEURS NOMBRE

47,7 %
TRAVAILLEURS % TOTAL CTN

AGE MOYEN DU CTN 1

41,2 ans

Moyenne CTN
42 ans

REPARTITION HOMMES-FEMMES

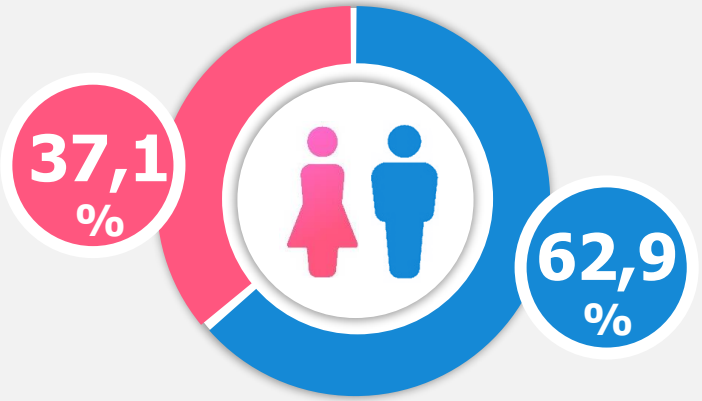

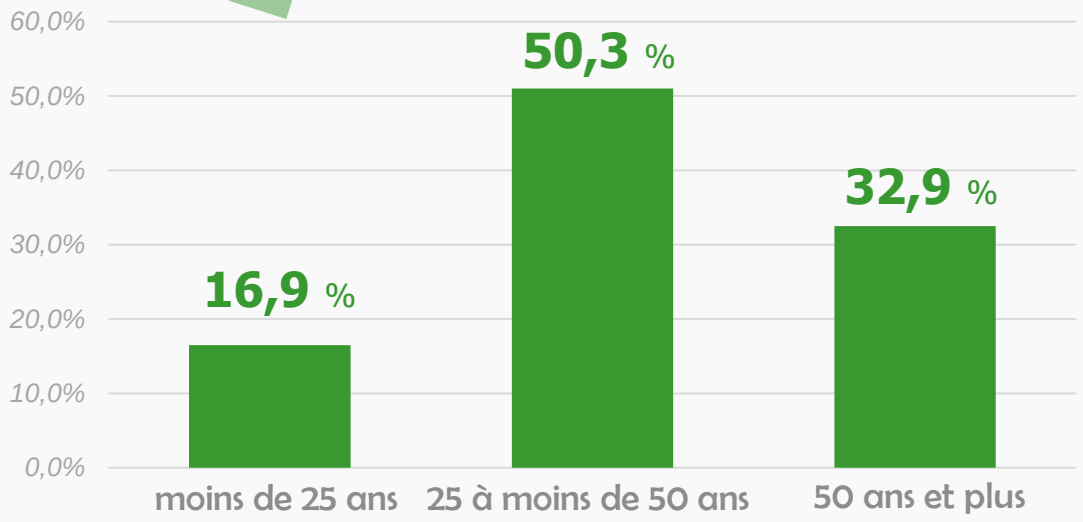

REPARTITION CLASSES D'AGE

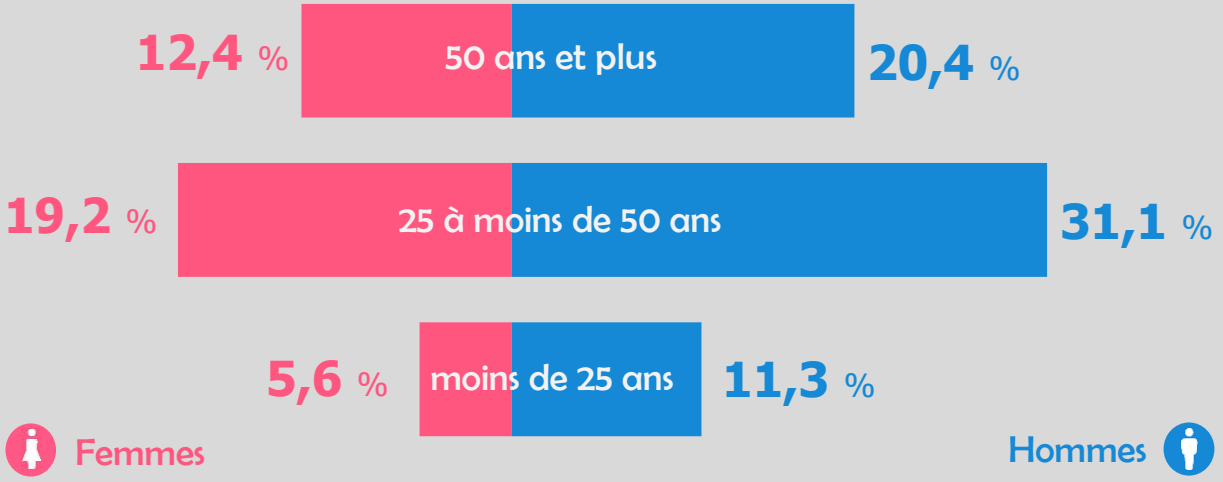

PYRAMIDES DES AGES SELON LES SEXES

ACCIDENTS DU TRAVAIL

DONNEES DE POPULATION

INDICATEURS

STATISTIQUES

SALARIES

ACCIDENT GRAVE

SINISTRALITE

MALADIES PROFESSIONNELLES

INDICE DE FREQUENCE

AGRICULTURE

POPULATION

AT AVEC ET SANS ARRET CTN 1

DENOMBREMENT TRAVAILLEURS

28 338
AT NOMBRE

44,2 %
AT % TOTAL CTN

REPARTITION HOMMES-FEMMES

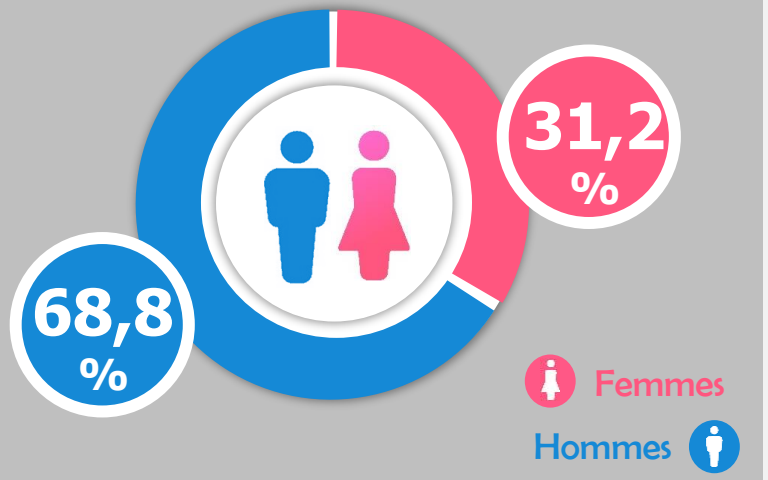

INDICE DE FREQUENCE DU CTN 1

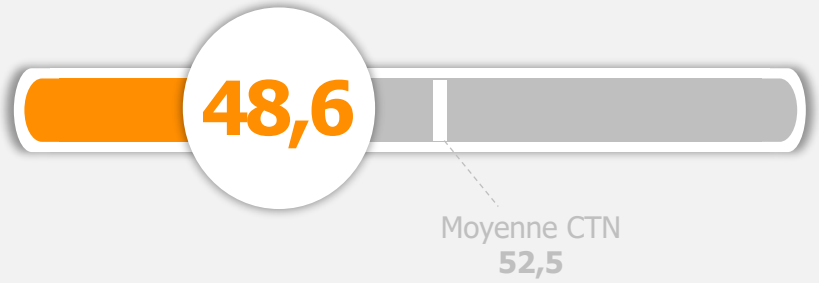

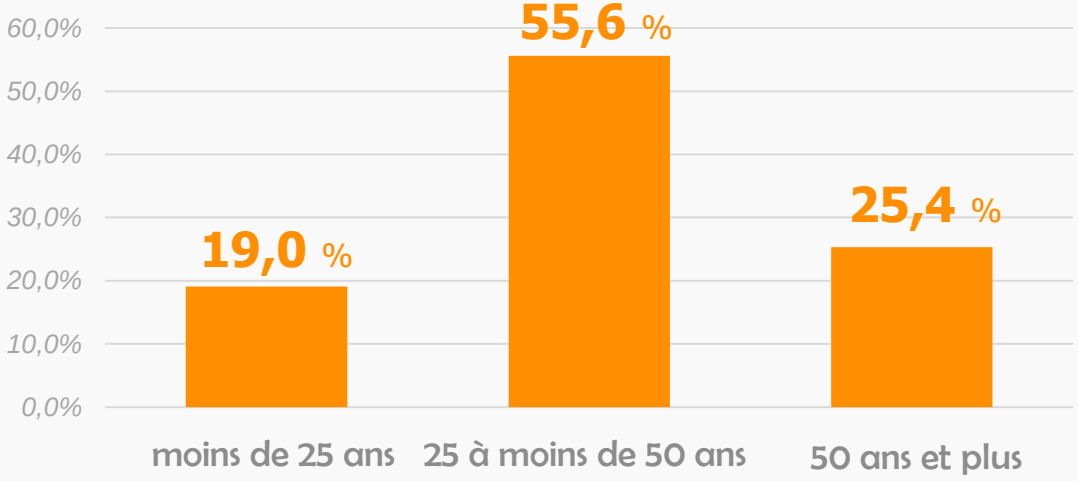

REPARTITION CLASSES D'AGE

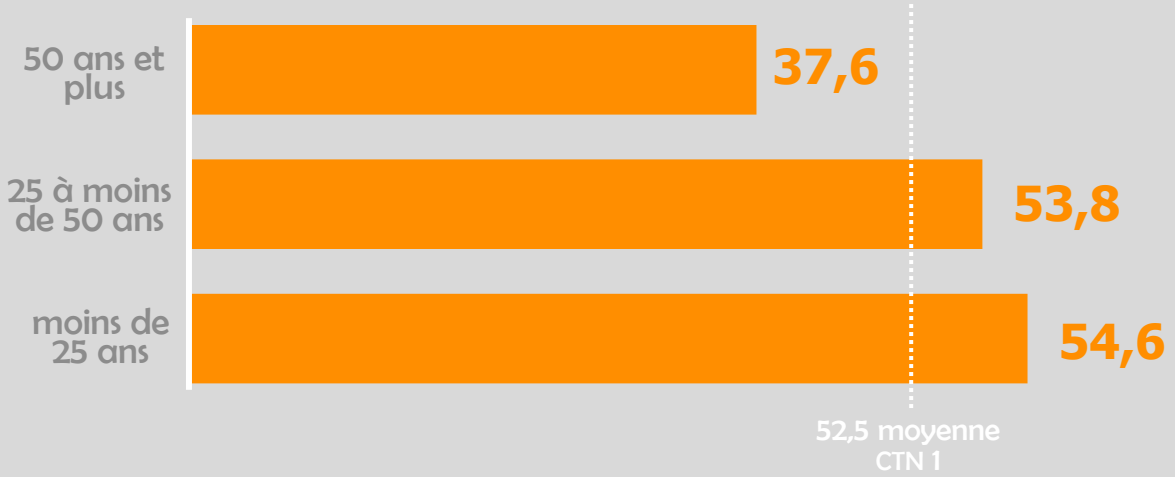

INDICE DE FREQUENCE CLASSES D'AGE

AT GRAVES NON MORTELS CTN 1

DENOMBREMENT TRAVAILLEURS

933
AT NOMBRE

47,2 %
AT % TOTAL CTN

REPARTITION HOMMES-FEMMES

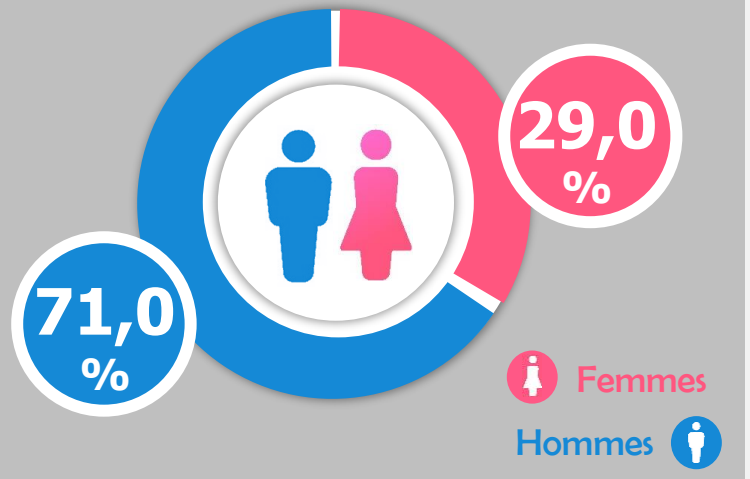

INDICE DE FREQUENCE DU CTN 1

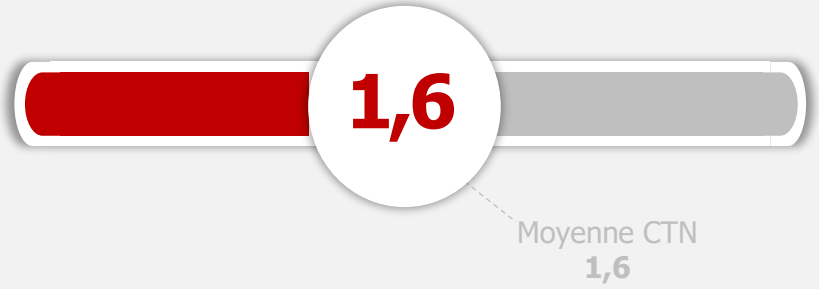

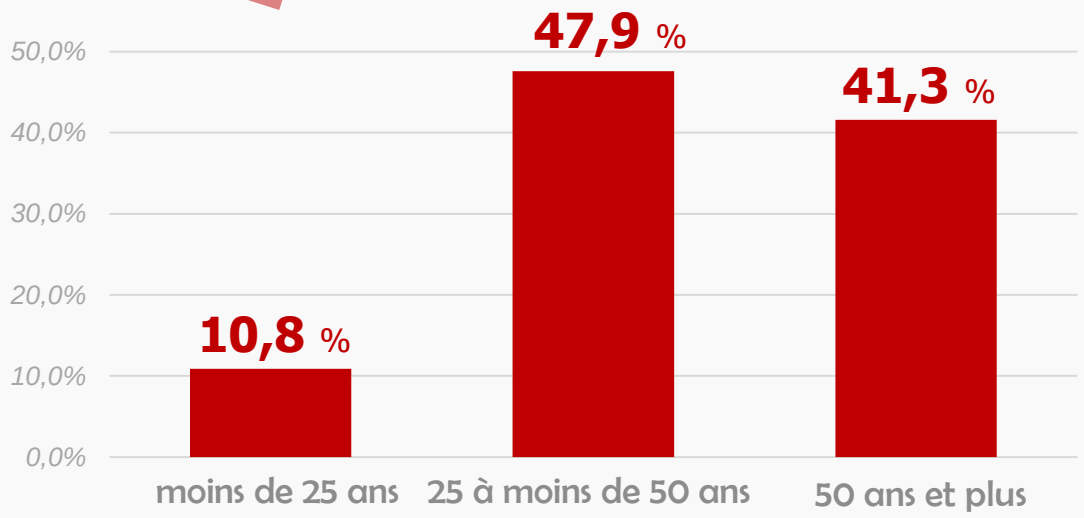

REPARTITION CLASSES D'AGE

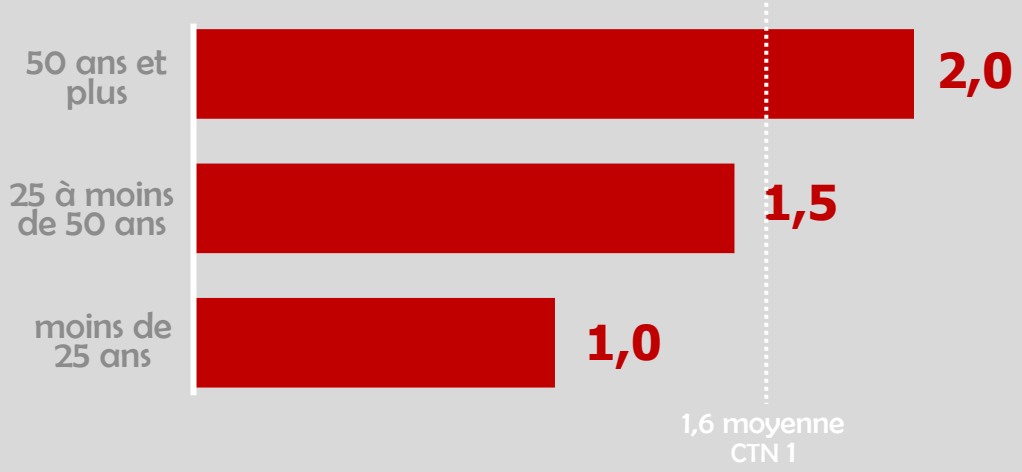

INDICE DE FREQUENCE CLASSES D'AGE

MALADIES PROFESSIONNELLES

MP AVEC ET SANS ARRET CTN 1

DENOMBREMENT TRAVAILLEURS

1 905
MP NOMBRE

46,8 %
MP % TOTAL CTN

REPARTITION HOMMES-FEMMES

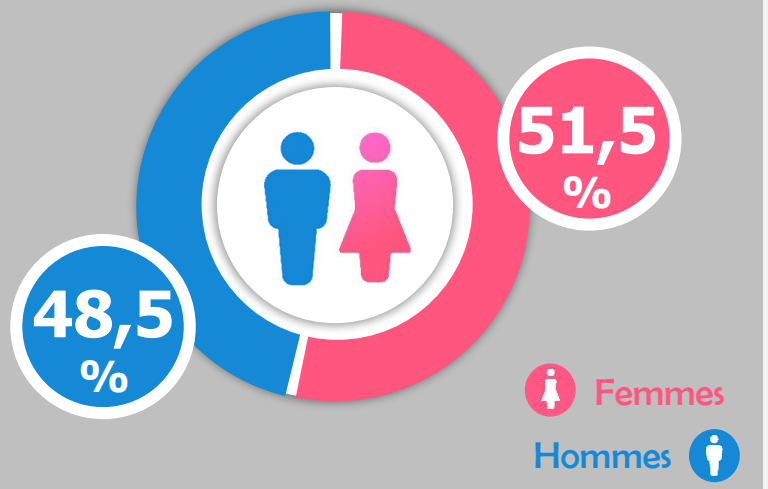

INDICE DE FREQUENCE DU CTN 1

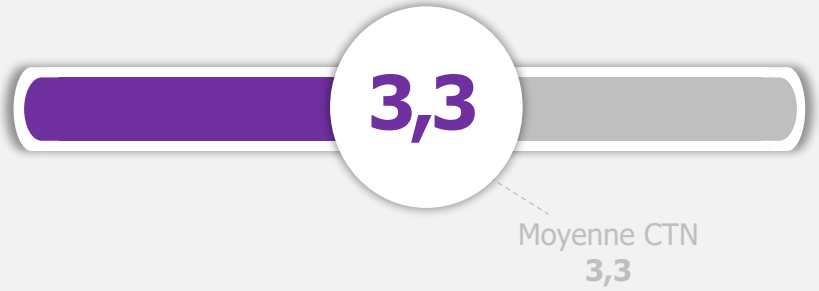

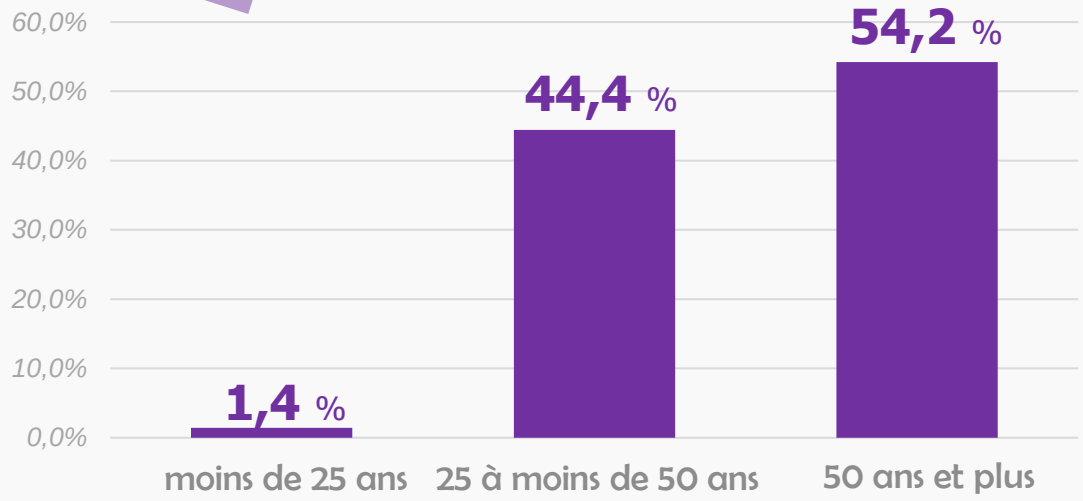

REPARTITION CLASSES D'AGE

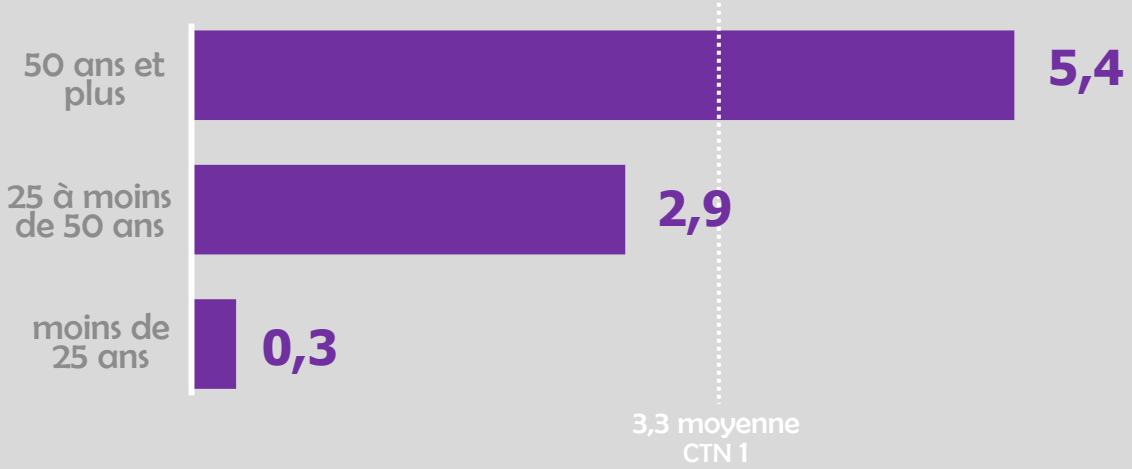

INDICE DE FREQUENCE CLASSES D'AGE

COMMENTAIRES

ACCIDENTS DU TRAVAIL
DONNEES DE POPULATION
STATISTIQUES
SALARIES
ACCIDENT GRAVE
SINISTRALITE
MALADIES PROFESSIONNELLES
INDICE DE FREQUENCE
AGRICULTURE
POPULATION

COMMENTAIRES CTN 1

POPULATION

Le CTN 1, 2e plus « jeune » représentant des CTN, avec une représentation des femmes de plus d'1/3 de salariés, regroupe plus d'1 salarié sur 2

Sur la période des deux années étudiées, le CTN 1 totalise plus de 4 travailleurs sur 10 de la cohorte* (47,7 %).

Ceci influence forcément l'âge moyen des travailleurs de l'ensemble des CTN, et situe celui du CTN 1 très proche de la moyenne : 41,2 ans pour le CTN 1, 42 ans pour les CTN dans leur globalité, ce qui fait du CTN 1 le 2e plus « jeune » CTN.

Si pour la répartition Hommes-Femmes, on s'aperçoit là encore du poids du CTN 1 qui va esquisser la répartition de l'ensemble des CTN (CTN 1 : 37,1 % de femmes pour 62,9 % d'hommes, et pour la totalité des CTN : 38,4 % de femmes pour 61,6 % d'hommes), on peut noter par comparaison avec d'autres CTN que le CTN 1 se positionne au milieu des diverses répartitions existantes, entre les CTN à dominance masculine très forte (CTN 2 et 4) et celui à majorité féminine (CTN 5).

Concernant la répartition par tranches d'âges, nous avons choisi de réaliser un regroupement en trois entités délimitant des périodes spécifiques chez les travailleurs et permettant une analyse assez tranchée lorsqu'on les compare entre elles (« moins de 25 ans », « 25 ans à moins de 50 ans », et « 50 ans et plus »). Comme pour les autres CTN, la majeure partie des travailleurs de « 120 jours et plus » du CTN 1 ont un âge compris entre « 25 et moins de 50 ans » (50,3 %). Ce CTN, comme trois autres avec lui que nous détailleront plus loin dans le document (CTN 2, CTN 3 et CTN 5), possède 1/3 de ses salariés dans la tranche d'âge « 50 ans et plus » (32,9 %). Et nous retrouvons derrière l'importance de la tranche « moins de 25 ans » avec ses 16,9 % l'une des raisons pour lesquelles ce CTN est aussi « jeune » (2e plus fort pourcentage de cette entité parmi les CTN).

AT AVEC ET SANS ARRÊT

Une accidentologie moins prononcée que pour d'autres CTN au regard de l'indice de fréquence

L'« accidentologie » du CTN 1 est d'un poids moins important que ce à quoi nous aurions pu nous attendre vis-à-vis de ce qu'il représente en terme de population. En effet, alors qu'il regroupe pratiquement 48 % des salariés, les victimes d'accidents de travail proprement dits (AT) « avec et sans arrêt » ne constituent « que » 44,2 % des salariés de l'ensemble des CTN ayant subi un tel type d'AT. Soit un différentiel de plus de 3,5 points suggérant, comme nous ne verrons plus tard dans le document, que d'autres CTN ont une courbe « population-sinistralité AT » inverse, et donc une sinistralité plus prononcée lorsque l'on met en avant l'indicateur pondéré « indice de fréquence » (qui est le résultat du nombre d'AT, « avec et sans arrêt » ici en l'occurrence, pour mille salariés). Et en effet, alors que l'indice de fréquence est de 52,5 AT « avec et sans arrêt » pour l'ensemble de la cohorte étudiée, le CTN 1 voit son indice inférieur de pratiquement 4 points (48,6 AT « avec et sans arrêt » par millier de salariés), confirmant ce que nous venons de dire au sujet de CTN plus fortement accidentogènes.

Une accidentologie « masculine », et « jeune »

Les victimes d'AT « avec et sans arrêt » vont être majoritairement des hommes, ceux-ci représentant 68,8 % des cas (donc cette catégorie est « sur-représentée » de 6 points par rapport aux données de population), et d'un âge très majoritairement en dessous de 50 ans, puisque les ¾ des victimes (74,6 %) ont moins de 50 ans au moment de l'AT. D'ailleurs, non seulement les moins de 50 ans sont les plus touchés, mais les moins de 25 ans eux-aussi sont sur-représentés par rapport à leur poids « populationnel » (s'ils constituent 16,9 % des individus du CTN 1, ils sont victimes de 19,0 % des AT).

De fait, les indices de fréquences des tranches d'âge illustrent parfaitement ces remarques sur les comparaisons entre les âges : alors que les « 50 ans et plus » ont un indice de fréquence de 37,6, les salariés de « 25 à moins de 50 ans » connaissent 53,8 AT par milliers de leur représentants, quand les « moins de 25 ans » pour leur part voient ce même indice avoisiner les 56 points (54,6).

** Pour rappel, la cohorte est constituée de salariés agricoles ayant exercé leur activité au moins 120 jours entre 2021 et 2022, dans un secteur appartenant à l'un des CTN du Régime Agricole.*

COMMENTAIRES CTN 1

AT GRAVES NON MORTELS

Une accidentologie quasi équivalente au poids populationnel

Le CTN 1 avec 47,2 % de l'ensemble des AT « graves non mortels » se rapproche de sa représentation au niveau de la population. La conséquence sur l'indice de fréquence est notable correspondant à la moyenne de tous les CTN : 1,6 At « graves non mortels » par milliers de travailleurs.

Des AT graves non mortels à forte prédominance masculine, et à l'inverse des AT « avec et sans arrêt » dotés une sur-représentation des « 50 ans et plus »

L'écart se creuse encore un peu plus entre hommes et femmes lorsqu'on étudie cette accidentologie particulière que sont les AT « graves non mortels ». En effet, les victimes de ce type d'AT sont des hommes dans 71 % des cas, aboutissant à une « sur-représentation » de 8 points par rapport au poids que ceux-ci pèsent au regard du nombre de salariés du CTN 1.

En revanche, une catégorie ne correspond pas aux observations précédemment faites : celle de la représentation des AT selon les âges. Alors que pour les AT « avec et sans arrêt » les « moins de 25 ans » ont un poids élevé relativement à leur population, et qu'en données brutes les « 25 à moins de 50 ans » étaient deux fois plus nombreux que les « 50 ans et plus » parmi les victimes de ce type d'AT, pour les AT « graves non mortels » la situation offre un tout autre panorama. Ainsi, les « moins de 25 ans » ne représentent plus qu'un AT sur dix (10,8 %), et les « 50 ans et plus » atteignent un niveau assez proche de celui des « 25 à moins de 50 ans » : 41,3 % des victimes contre 47,9 %, soit un différentiel de 6,6 points alors même que ce différentiel est de plus de 18 points concernant les données de population. De fait, alors que l'accidentologie des AT « avec et sans arrêt » est plutôt « jeune », celle des AT « graves non mortels » concerne un grand nombre de victimes plus âgées. Sur ce point l'étude des indices de fréquence est assez explicite, puisqu'il est de 2 pour la tranche d'âge « 50 ans et plus ». Il est donc, d'une part, deux fois plus élevé que pour les « moins de 25 ans » (indice de 1 AT « grave non mortel » par millier de salariés de cette tranche d'âge) et, d'autre part, un tiers plus « haut » que celui des « 25 à moins de 50 ans » (indice de 1,5).

MP AVEC ET SANS ARRÊT

Le CTN 1 légèrement sous représenté concernant les MP

Ce type d'ATMP ne déroge pas à la règle sur ce qu'il « pèse » sur l'ensemble des MP « avec et sans arrêt » de la population des CTN, puisqu'avec 46,8 % des occurrences le CTN 1 est très légèrement en deçà de son poids de population, quand bien même ce résultat s'en approche. De fait, et comme on peut donc s'y attendre, l'indice de fréquence est identique à celui de l'ensemble des CTN (3,3).

Une tendance inverse aux AT quant au sexe des victimes et à la tranche d'âge la plus concernée : les femmes et les « 50 ans et plus » sont majoritaires

A la différence des AT, les victimes des MP ont des caractéristiques « d'identité » totalement à part.

Tout d'abord, les femmes sont majoritaires parmi les victimes de MP « avec et sans arrêt » : avec 51,5 % des occurrences, ce chiffre est quasiment 1,5 fois plus élevé que ne l'est la représentation des femmes dans la population du CTN 1 ! Il y a donc une « féminisation » très marquée de ce type d'ATMP. Lorsqu'on sait par ailleurs que 95 % des MP sont des TMS, et que pour les autres catégories de regroupement existantes (maladies respiratoires, liées aux risques chimiques/pesticides, liées au cancer ou encore au bruit et aux zoonoses) la tendances révèle un poids plus marqué pour les hommes (¾ des victimes au CTN 1 sont des hommes), le lien entre TMS/femmes victimes montre toute son importance ici.

Ensuite, l'étude de l'âge des victimes : les salariés situés dans la tranche d'âge « 50 ans et plus » vont être cette fois-ci majoritaires totalisant 54,2 % des cas, alors que les « moins de 25 ans » représentent moins de 2 % des victimes de MP (1,4 %). Si bien évidemment cela s'explique par la méthodologie de reconnaissance des MP nécessitant de correspondre aux conditions des tableaux de MP parmi lesquelles un temps long d'exposition à un risque existe, l'âge est toutefois un facteur marquant de déclenchement d'une MP.

TRAVAUX FORESTIERS ET ASSIMILES

DONNEES DE POPULATION

ACCIDENTS DU TRAVAIL

INDICATEURS

STATISTIQUES

SALARIES

ACCIDENT GRAVE

SINISTRALITE

MALADIES PROFESSIONNELLES

INDICE DE FREQUENCE

AGRICULTURE

POPULATION

DEMOGRAPHIE CTN 2

DENOMBREMENT TRAVAILLEURS

33 732
TRAVAILLEURS NOMBRE

2,8 %
TRAVAILLEURS % TOTAL CTN

AGE MOYEN DU CTN 2

41,5 ans

Moyenne CTN
42 ans

REPARTITION HOMMES-FEMMES

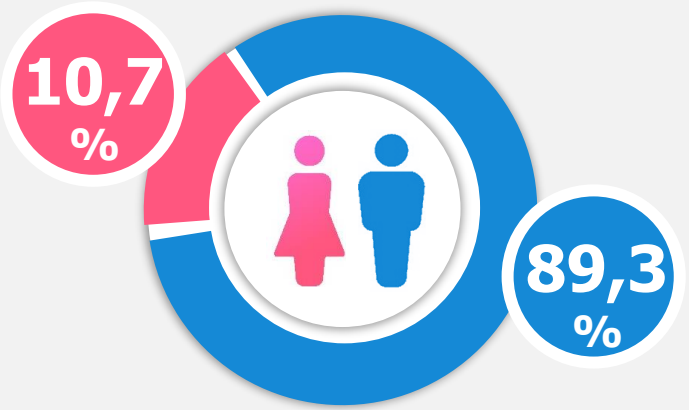

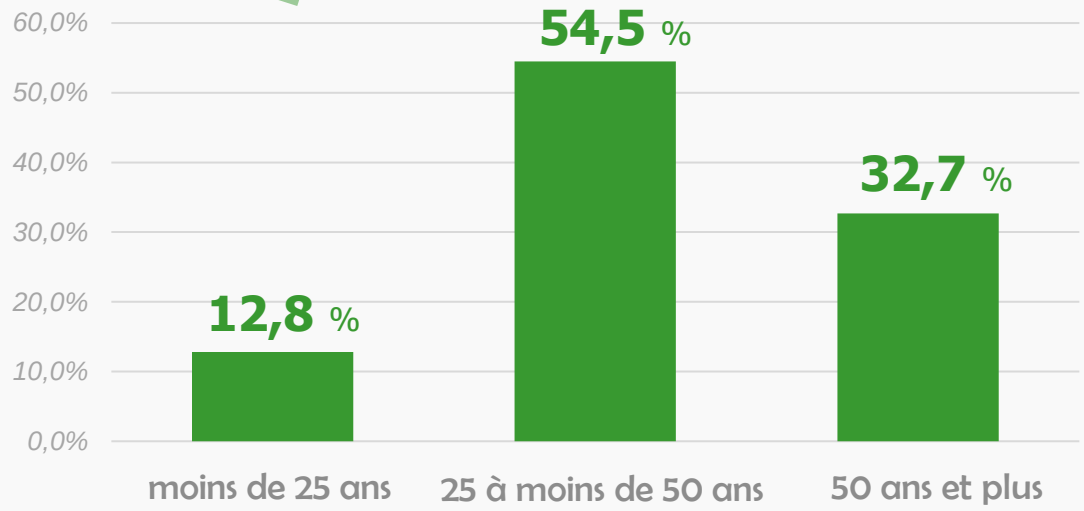

REPARTITION CLASSES D'AGE

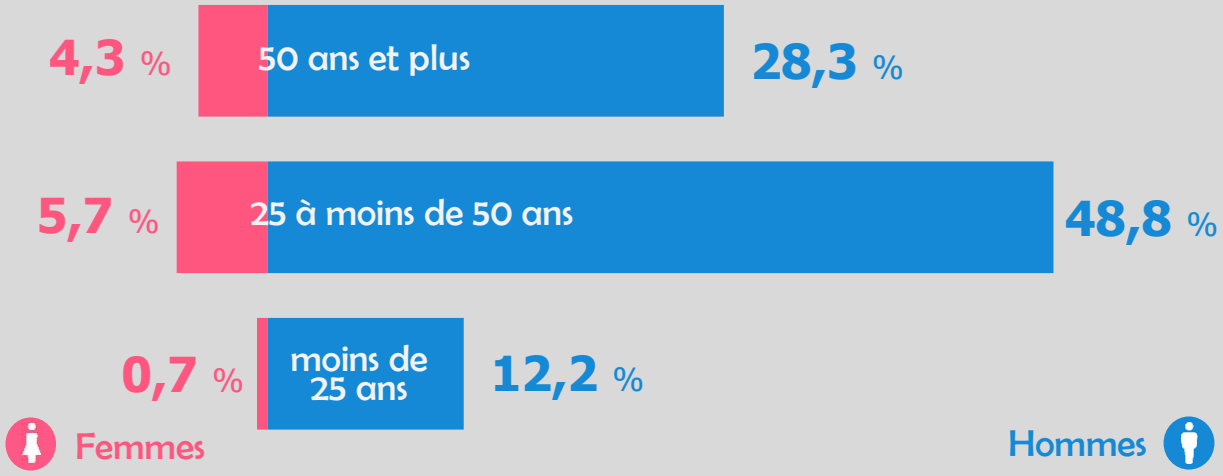

PYRAMIDES DES AGES SELON LES SEXES

ACCIDENTS DU TRAVAIL

DONNEES DE POPULATION

INDICATEURS

STATISTIQUES

SALARIES

ACCIDENT GRAVE

SINISTRALITE

MALADIES PROFESSIONNELLES

INDICE DE FREQUENCE

AGRICULTURE

POPULATION

AT AVEC ET SANS ARRET CTN 2

DENOMBREMENT TRAVAILLEURS

3 898
AT NOMBRE

6,1 %
AT % TOTAL CTN

REPARTITION HOMMES-FEMMES

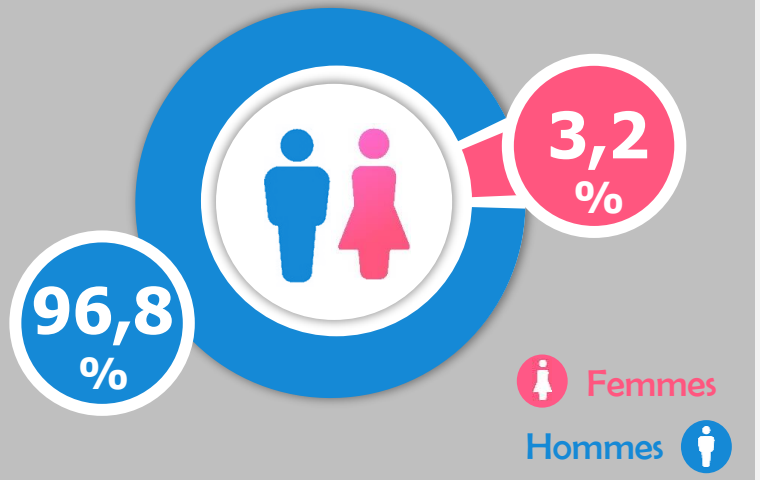

INDICE DE FREQUENCE DU CTN 2

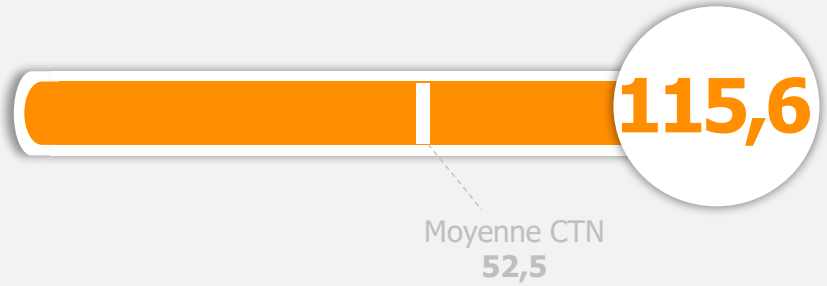

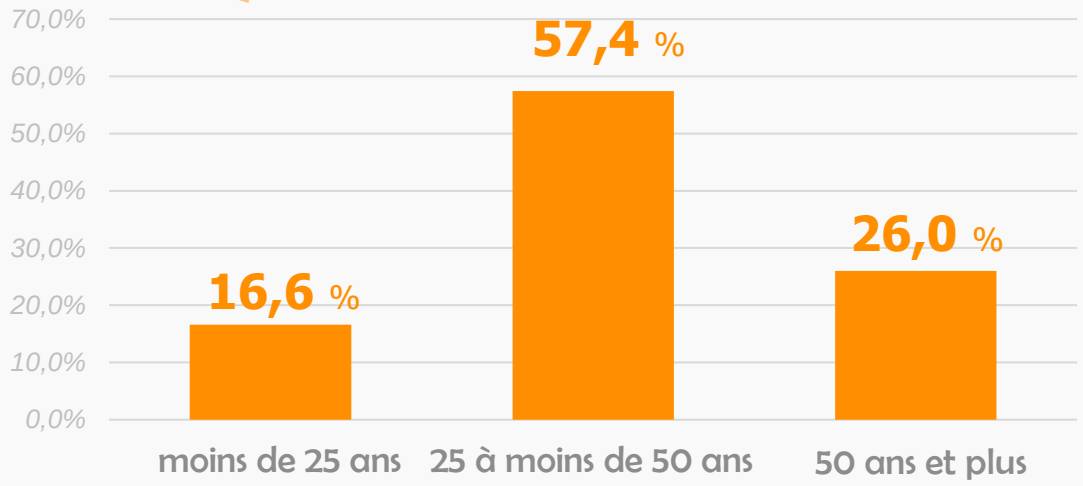

REPARTITION CLASSES D'AGE

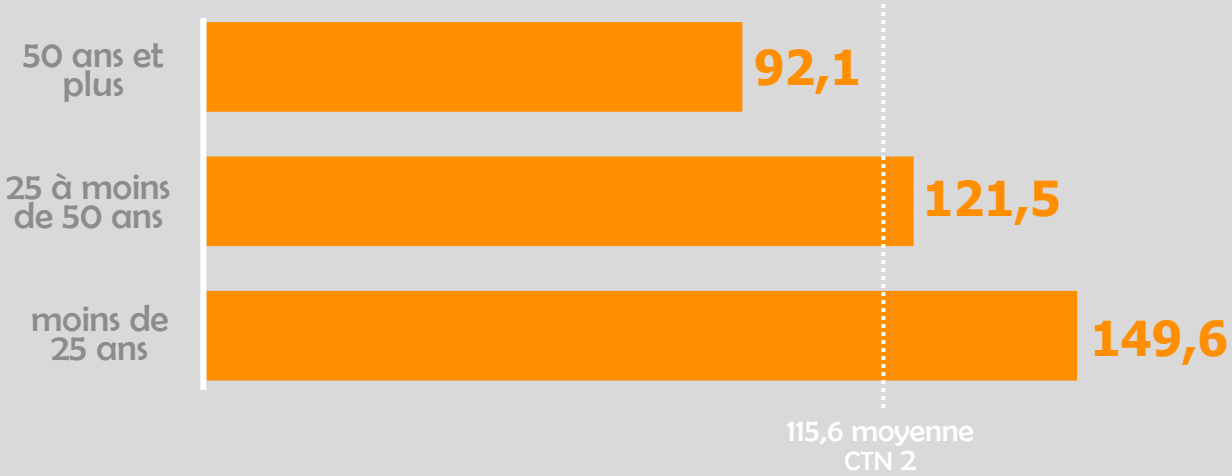

INDICE DE FREQUENCE CLASSES D'AGE

AT GRAVES NON MORTELS CTN 2

DENOMBREMENT TRAVAILLEURS

172
AT NOMBRE

8,7 %
AT % TOTAL CTN

REPARTITION HOMMES-FEMMES

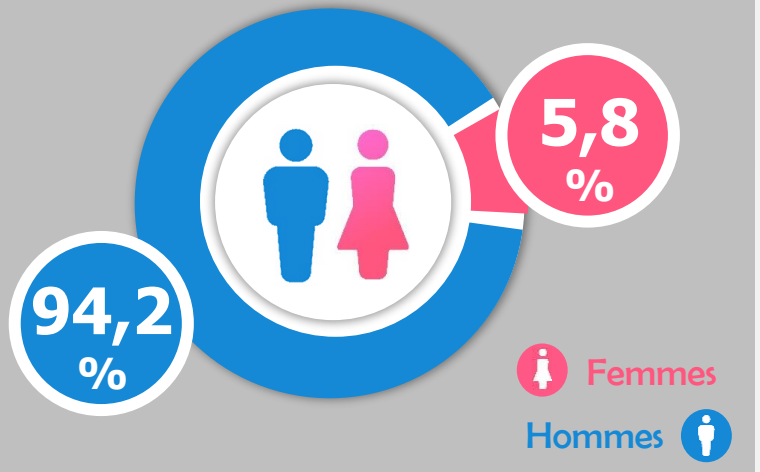

INDICE DE FREQUENCE DU CTN 2

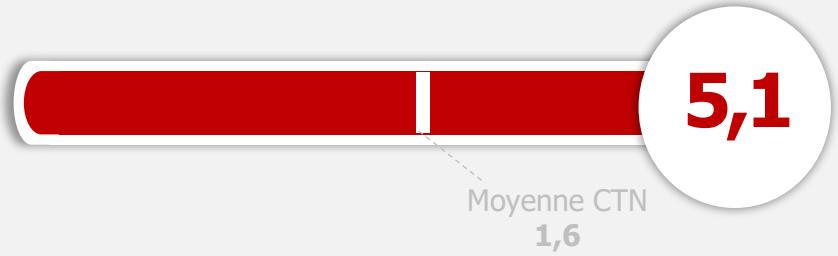

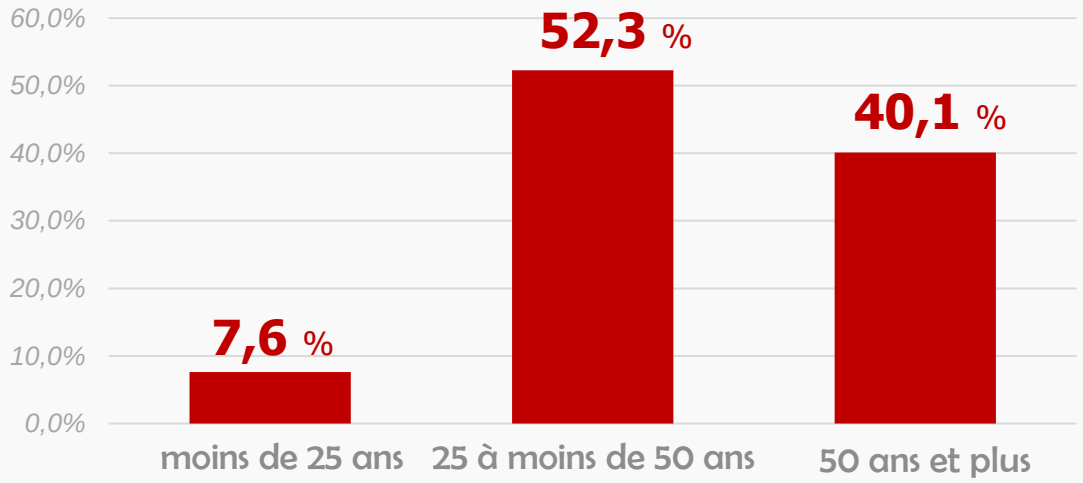

REPARTITION CLASSES D'AGE

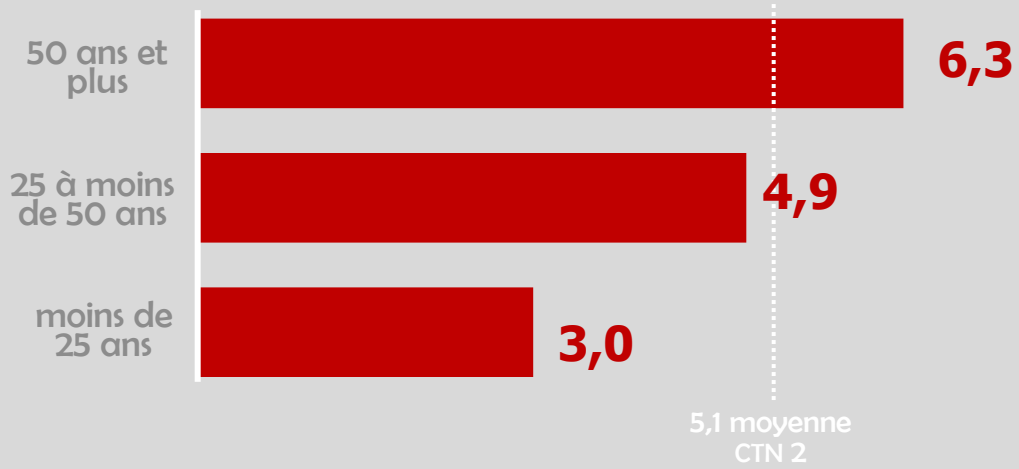

INDICE DE FREQUENCE CLASSES D'AGE

MALADIES PROFESSIONNELLES

MP AVEC ET SANS ARRET CTN 2

DENOMBREMENT TRAVAILLEURS

153
MP
NOMBRE

3,8 %
MP
% TOTAL CTN

REPARTITION HOMMES-FEMMES

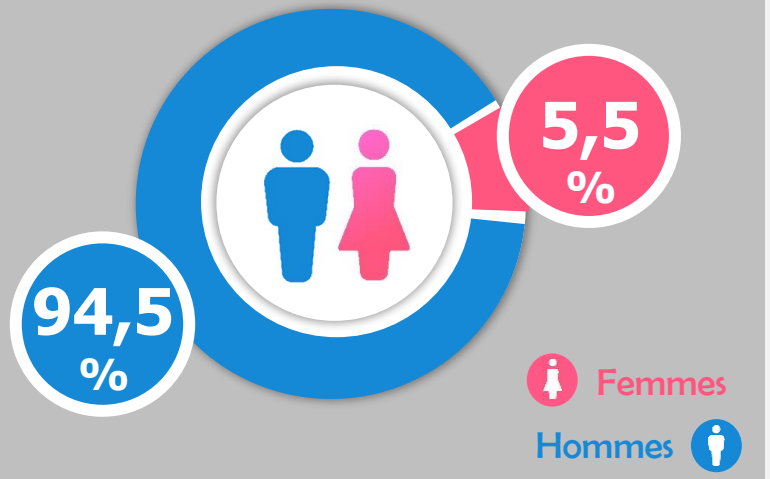

INDICE DE FREQUENCE DU CTN 2

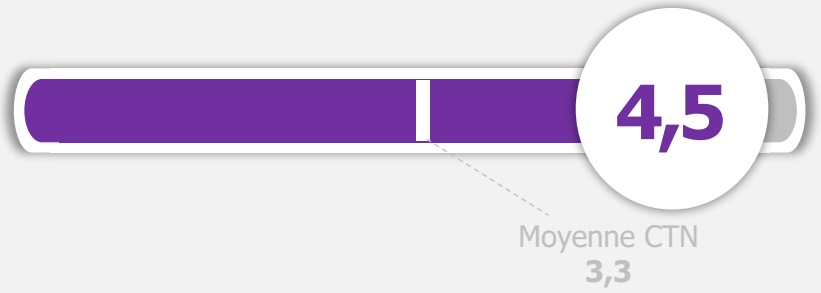

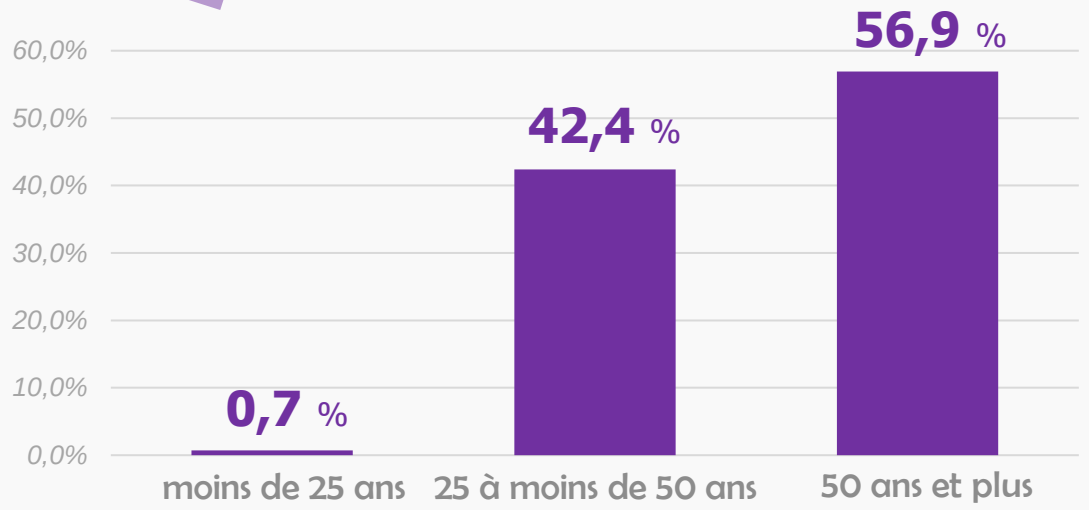

REPARTITION CLASSES D'AGE

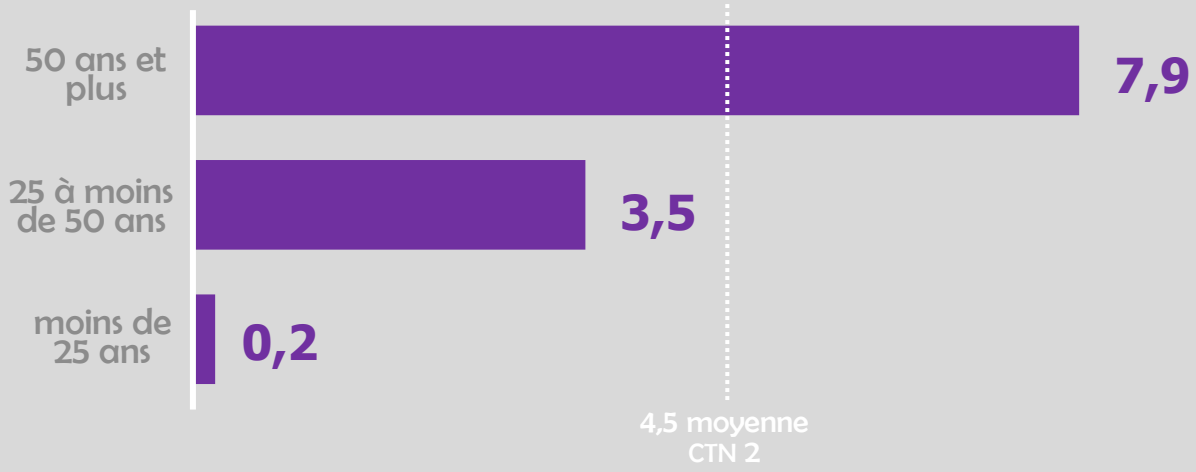

INDICE DE FREQUENCE CLASSES D'AGE

COMMENTAIRES

ACCIDENTS DU TRAVAIL
DONNEES DE POPULATION
STATISTIQUES
SALARIES
ACCIDENT GRAVE
SINISTRALITE
MALADIES PROFESSIONNELLES
INDICE DE FREQUENCE
AGRICULTURE
POPULATION

33

COMMENTAIRES CTN 2

POPULATION

Le CTN 2, plus petit nombre de salariés parmi les CTN, d'un âge moyen légèrement inférieur à la moyenne des CTN, a composante essentiellement masculine

Sur la période des deux années étudiées, le CTN 2 totalise plus de 2,8 % de l'ensemble des travailleurs de la cohorte*, ce qui en fait le plus petit nombre de salariés parmi les CTN.

Tout comme le CTN 1, l'âge moyen des travailleurs de l'ensemble des CTN, est très proche de la moyenne : 41,5 ans pour le CTN 1, 42 ans pour les CTN dans leur globalité, ce qui situe le CTN 2 au milieu des 5 CTN concernant ce critère.

Le déséquilibre en revanche entre les hommes et les femmes est assez flagrant. S'il n'est pas le seul à connaître cette caractéristique (le CTN 4 est également concerné), c'est toutefois chez celui-ci qu'il est le plus marqué : les hommes représentent quasiment 90 % des salariés (89,3 %), les femmes ayant donc le poids le moins important parmi tous les CTN (10,7 %).

Concernant la répartition par tranches d'âges, selon le regroupement en trois entités délimitant des périodes spécifiques chez les travailleurs et permettant une analyse assez tranchée lorsqu'on les compare entre elles (« moins de 25 ans », « 25 ans à moins de 50 ans », et « 50 ans et plus »), la majeure partie des travailleurs de « 120 jours et plus » du CTN 2 ont un âge compris entre « 25 et moins de 50 ans » (54,5 %). Ce CTN, comme trois autres avec lui que nous détailleront plus loin dans le document (CTN 2, CTN 3 et CTN 5), possède 1/3 de ses salariés dans la tranche d'âge « 50 ans et plus » (32,7 %). La tranche « moins de 25 ans » avec ses 12,8 % positionne également ce CTN au milieu de 5 entités.

AT AVEC ET SANS ARRÊT

Doublement du poids du CTN 2 regroupe dans l'accidentologie par rapport à sa population, et indice de fréquence le plus élevé des CTN

L'« accidentologie » du CTN 2 est un phénomène particulièrement visible avec les indicateurs choisis : alors que sa population comme on vient de l'annoncer est de 2,8 %, ce CTN regroupe 6,1 % des victimes d'AT « avec et sans arrêt », son importance est donc deux fois plus importante que ne l'aurait laissé supposer la représentation de sa population.

L'observation de l'indice de fréquence laisse éclater ce particularisme : alors que la moyenne des CTN est de 52,5, l'indice de fréquence du CTN 2 des AT « avec et sans arrêt » est quant à lui de 115,6 ! Il y a donc deux fois plus d'AT « avec et sans arrêt » par millier de salariés pour ce CTN 2 que pour l'ensemble des CTN. Cela le positionne comme étant le CTN le plus accidentogène.

Une accidentologie quasiment exclusivement « masculine », a forte consonnance « jeune »

Déjà très nombreux par rapport aux femmes concernant le nombre de travailleurs dans ce CTN, les hommes vont constituer la quasi exclusivité des victimes d'AT « avec et sans arrêt » en représentant 96,8 % des cas (donc cette catégorie est « sur-représentée » de 8 points par rapport aux données de population).

Comme pour le CTN 1, les victimes sont très majoritairement en dessous de 50 ans, puisque les ¾ des victimes (74,0 %) ont moins de 50 ans au moment de l'AT. Non seulement les moins de 50 ans sont les plus touchés, mais les moins de 25 ans eux-aussi sont sur-représentés par rapport à leur poids « populationnel » (s'ils constituent 12,8 % des individus du CTN 2, ils sont victimes de 16,6 % des AT).

De fait, les indices de fréquences des tranches d'âge illustrent parfaitement ces remarques sur les comparaisons entre les âges : alors que les « 50 ans et plus » ont un indice de fréquence de 92,1, les salariés de « 25 à moins de 50 ans » connaissent 121,5 AT par milliers de leur représentants, quand les « moins de 25 ans » pour leur part voient ce même indice avoisiner les 150 points (149,6). Même si comparaison n'est pas toujours raison du fait des caractéristiques des catégories que l'on met les unes à côté des autres, lorsque l'on aborde les travailleurs de moins de 25 ans, il y a 17 fois plus d'AT « avec et sans arrêt » dans le CTN 2 que dans le CTN le moins touché par le phénomène d'accidentologie à savoir le CTN 5.

** Pour rappel, la cohorte est constituée de salariés agricoles ayant exercé leur activité au moins 120 jours entre 2021 et 2022, dans un secteur appartenant à l'un des CTN du Régime Agricole.*

34

COMMENTAIRES CTN 2

AT GRAVES NON MORTELS *

Une accidentologie des graves non mortels sur-représentée

CTN a forte accidentologie générale, le CTN 2 l'est encore plus dans l'accidentologie particulière que sont les « AT « graves non mortels ». Ainsi, le CTN voit sa représentation tripler entre son poids dans la population et ce type d'AT (8,7 % des « graves non mortels »). De fait le CTN 2 est particulièrement accidentogène et d'une accidentologie plus fréquemment « grave » par rapport aux autres CTN. Dans la cohorte de cette étude (et en prenant en compte que l'on parle en date d'événement donc que le recul n'est pas encore maximal pour obtenir la stabilisation complète des résultats) il y a 4,4 % de risque qu'un AT « avec arrêt » se voit attribuer un taux d'incapacité permanent partiel, alors que ce taux ne dépasse jamais les 3,5 % pour les autres CTN. La conséquence sur l'indice de fréquence est notable : celui du CTN 2 est de 5,1 contre 1,6 pour la totalité des CTN, donc 3 fois plus élevé.

Des AT graves non mortels à forte prédominance masculine, et à l'inverse des AT avec et sans arrêt avec une sur-représentation des « 50 ans et plus »

L'écart est un peu moins fort entre hommes et pour les AT « graves non mortels » qu'ils ne l'était pour les AT « avec et sans arrêt » mais il reste néanmoins toujours vrai que les hommes sont « sur-représentés » avec 94,2 % de l'ensemble des victimes.

Tout comme pour le CTN 1 en revanche, la représentation des AT selon les âges montre la place importante des victimes de « 50 ans et plus ». Alors que pour les AT « avec et sans arrêt » les « moins de 25 ans » ont un poids élevé relativement à leur population, et qu'en données brutes les « 25 à moins de 50 ans » étaient plus de deux fois plus nombreux que les « 50 ans et plus » parmi les victimes de ce type d'AT, pour les AT « graves non mortels » la situation offre un tout autre panorama. Ainsi, les « moins de 25 ans » ne représentent même pas un AT sur dix (7,6 %), alors que les « 50 ans et plus » atteignent un niveau dépassant de pratiquement 8 points leur poids de population (40,1 % des AT « graves non mortels »). Si cette catégorie de salariés reste éloignée des « 25 à moins de 50 ans » (52,3 % des victimes), l'étude des indices de fréquence est assez explicite quant à la probabilité plus grande pour les « 50 et plus » d'être victime d'un tel AT. Avec un indice de fréquence de 6,3 pour la tranche d'âge « 50 ans et plus », ces derniers ont deux fois plus de risque d'être victime d'un tel AT que les « moins de 25 ans » (indice de fréquence de 3) et ils subissent 1,4 AT « grave non mortel » de plus pour mille salariés que les « 25 à moins de 50 ans » (indice de 4,9).

MP AVEC ET SANS ARRÊT *

Nombre de MP plus conforme au poids de la population du CTN

Contrairement aux AT, la représentation du CTN 2 concernant les MP « avec et sans arrêt » n'est pas très éloignée de celle de sa population (3,8 % des MP).

Comme pour le CTN 1, des victimes appartenant à la tranche d'âge la plus élevée, mais peu de conséquence selon le sexe du salarié

Si on observe un âge plus avancée des victimes de MP, l'effet « femme » ne concerne pas ce CTN.

Ainsi, la part des femmes parmi les victimes de MP est quasiment deux fois moins importante que ne le laissait présager sa population, et que ne le laissait entrevoir le cas du CTN 1. Avec 5,5 % des cas de MP, c'est le plus faible pourcentage observé pour les femmes parmi tous les CTN.

L'âge de la victime en revanche est dans la droite lignée de ce que l'on a observé sur le CTN 1 et de ce que l'on peut observer sur l'ensemble des CTN : une sur-représentation de la tranche d'âge « 50 ans et plus ». En effet, celle-ci condense 56,9 % des victimes de MP « avec et sans arrêt » soit le deuxième pourcentage le plus élevé pour cette tranche d'âges parmi tous les CTN. Quasiment inexistantes chez les « moins de 25 ans » (0,7 % des MP sont issues de cette catégorie de salariés), les MP surviennent deux fois plus fréquemment chez les « 50 ans et plus » que chez les « 25 ans et moins de 50 ans » : avec respectivement des indices de fréquence de 7,9 et 3,5.

** Les chiffres sont à prendre avec réserve : le nombre très faibles d'occurrence ne permet pas de rendre les observations statistiquement représentatives. Les commentaires sont donc des tendances données à titre indicatif, pour permettre un ordre de comparaison avec les autres CTN. Quelques éléments en plus ou en moins peuvent changer les constats.*

ENTREPRISES D'APPROVISIONNEMENT, DE COMMERCIALISATION ET DE TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES

DONNEES DE POPULATION

ACCIDENTS DU TRAVAIL

INDICATEURS

STATISTIQUES

SALARIES

ACCIDENT GRAVE

SINISTRALITE

MALADIES PROFESSIONNELLES

INDICE DE FREQUENCE

AGRICULTURE

POPULATION

DEMOGRAPHIE CTN 3

DENOMBREMENT TRAVAILLEURS

162 017
TRAVAILLEURS NOMBRE

13,3 %
TRAVAILLEURS % TOTAL CTN

AGE MOYEN DU CTN 3

42,9 ans

Moyenne CTN
42 ans

REPARTITION HOMMES-FEMMES

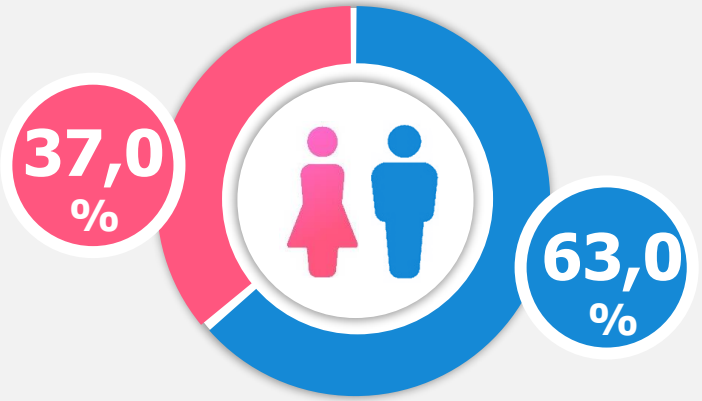

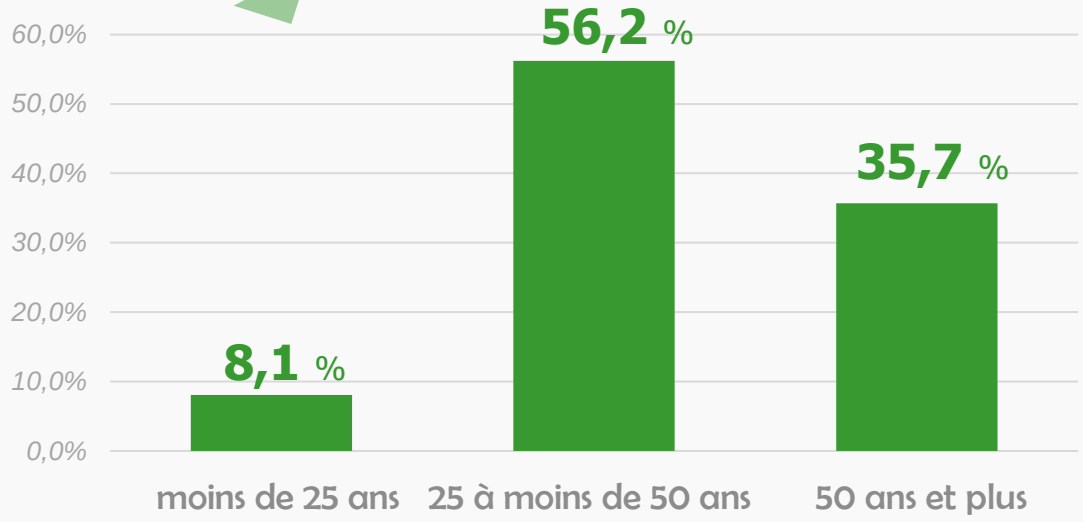

REPARTITION CLASSES D'AGE

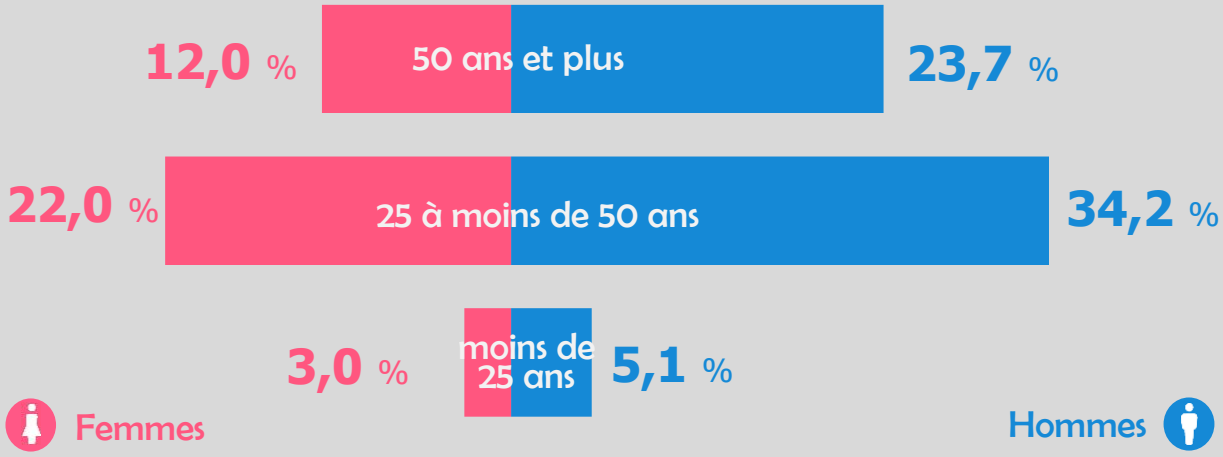

PYRAMIDES DES AGES SELON LES SEXES

ACCIDENTS DU TRAVAIL

DONNEES DE POPULATION

INDICATEURS

STATISTIQUES

SALARIES

ACCIDENT GRAVE

SINISTRALITE

MALADIES PROFESSIONNELLES

INDICE DE FREQUENCE

AGRICULTURE

POPULATION

AT AVEC ET SANS ARRET CTN 3

DENOMBREMENT TRAVAILLEURS

9 759
AT NOMBRE

15,2 %
AT % TOTAL CTN

REPARTITION HOMMES-FEMMES

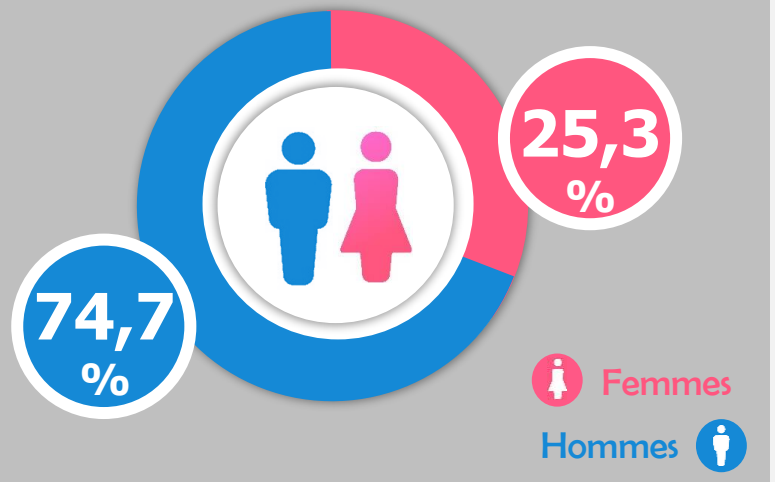

INDICE DE FREQUENCE DU CTN 3

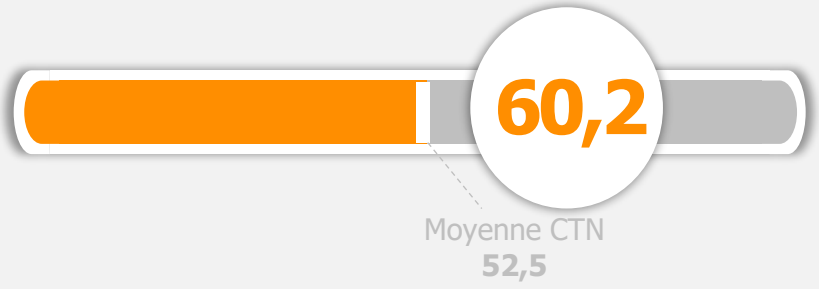

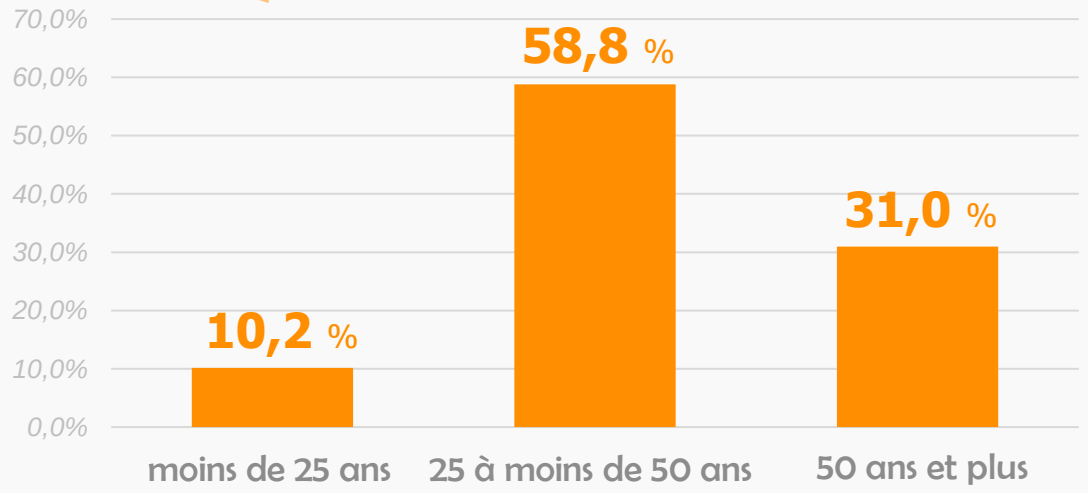

REPARTITION CLASSES D'AGE

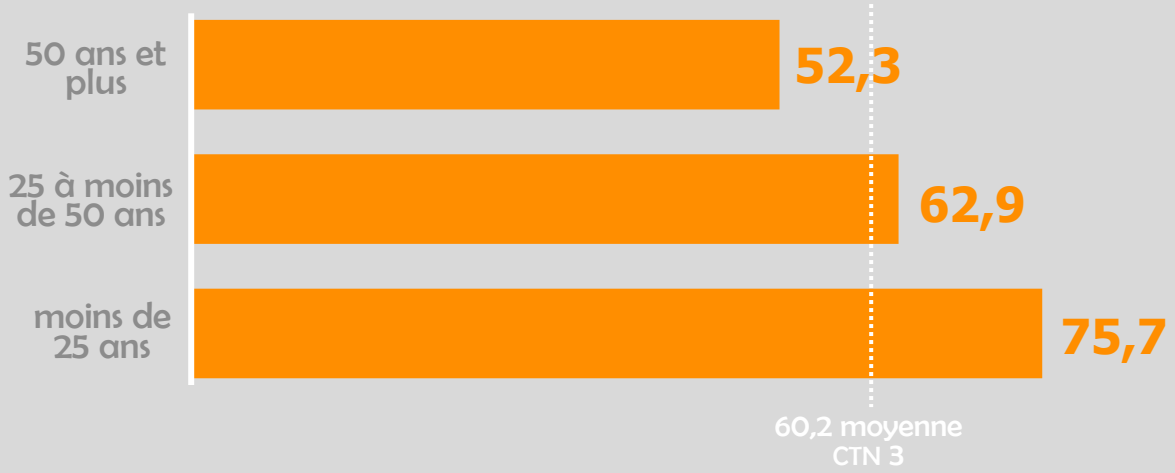

INDICE DE FREQUENCE CLASSES D'AGE

AT GRAVES NON MORTELS CTN 3

DENOMBREMENT TRAVAILLEURS

282
AT NOMBRE

14,3 %
AT % TOTAL CTN

REPARTITION HOMMES-FEMMES

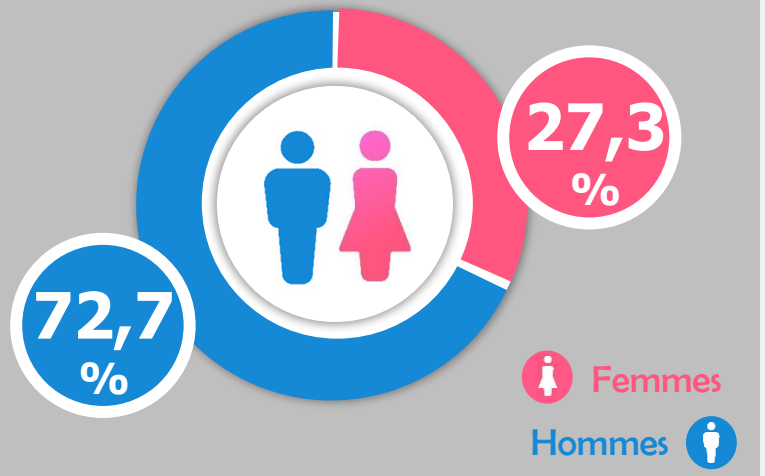

INDICE DE FREQUENCE DU CTN 3

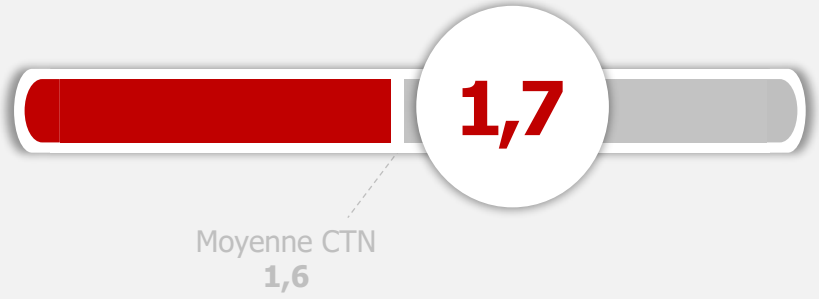

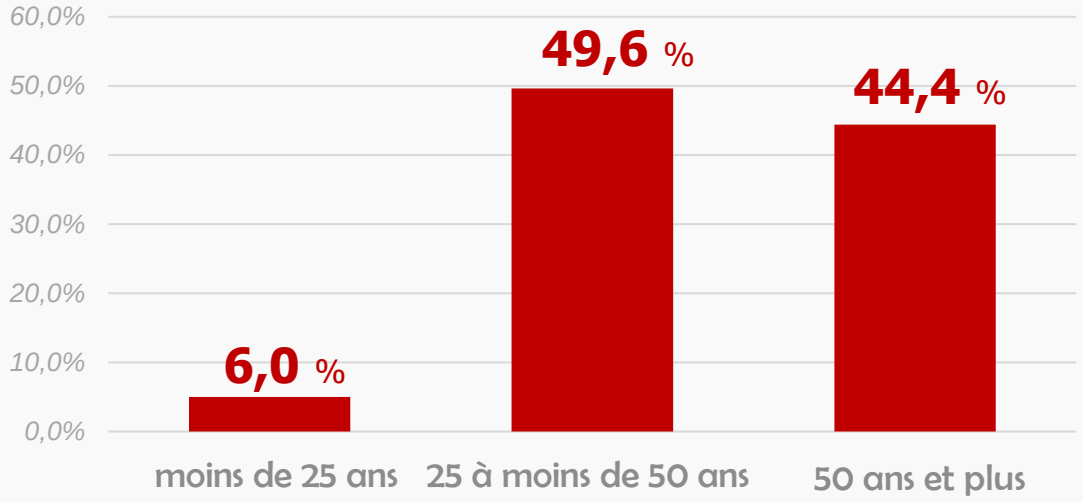

REPARTITION CLASSES D'AGE

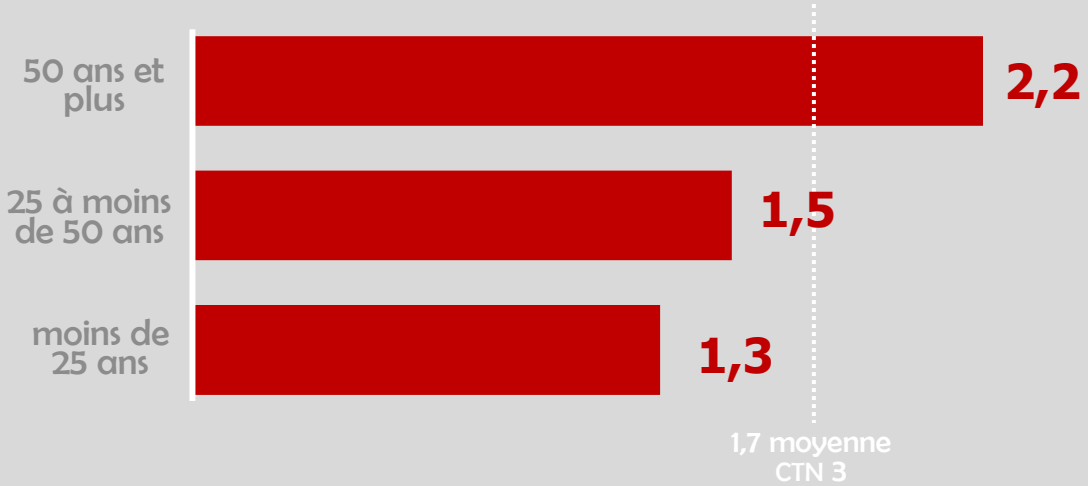

INDICE DE FREQUENCE CLASSES D'AGE

MALADIES PROFESSIONNELLES

MP AVEC ET SANS ARRET CTN 3

DENOMBREMENT TRAVAILLEURS

1 203
MP
NOMBRE

29,6 %
MP
% TOTAL CTN

REPARTITION HOMMES-FEMMES

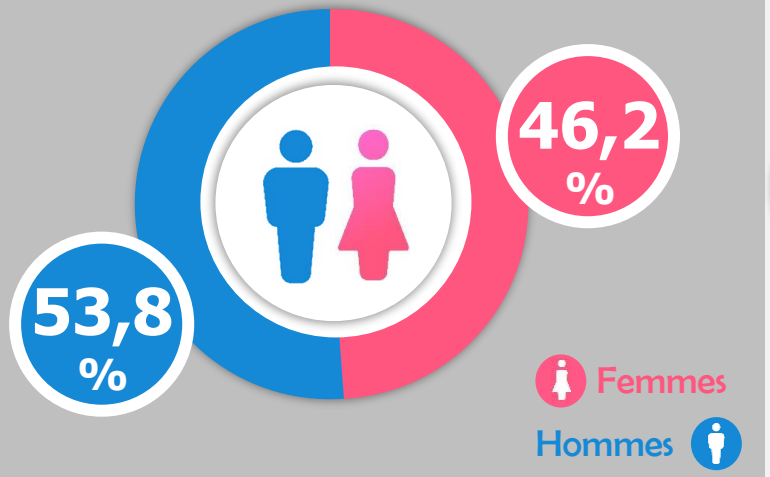

INDICE DE FREQUENCE DU CTN 3

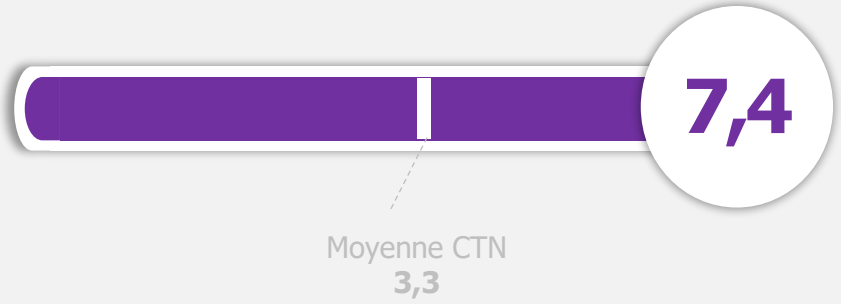

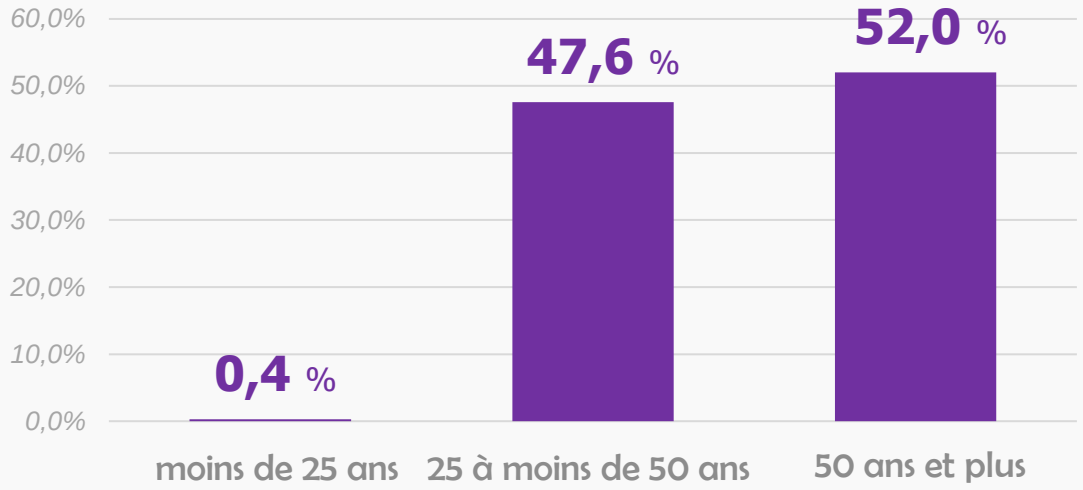

REPARTITION CLASSES D'AGE

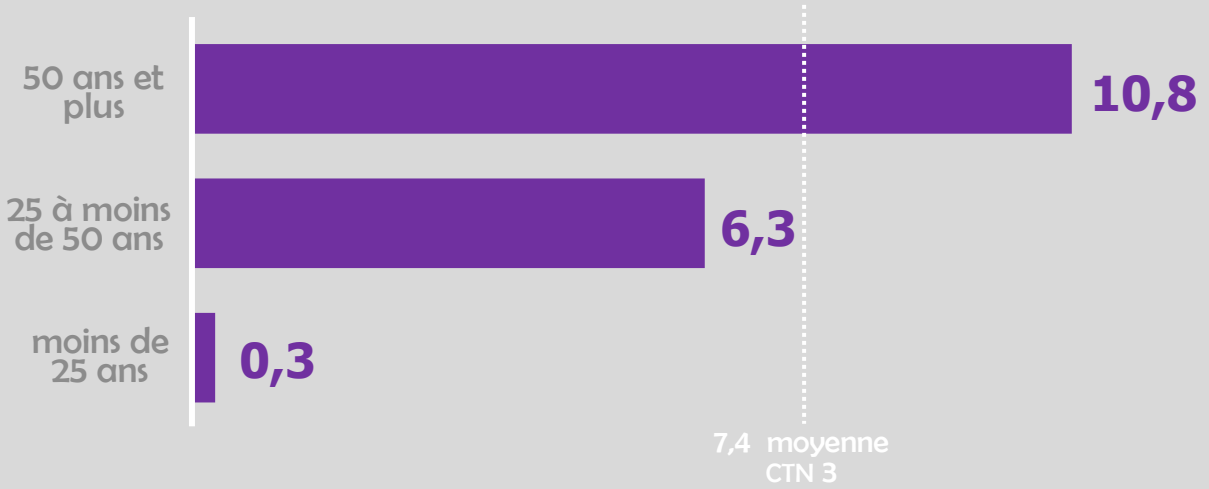

INDICE DE FREQUENCE CLASSES D'AGE

COMMENTAIRES

ACCIDENTS DU TRAVAIL
DONNEES DE POPULATION
STATISTIQUES
SALARIES
ACCIDENT GRAVE
SINISTRALITE
MALADIES PROFESSIONNELLES
INDICE DE FREQUENCE
AGRICULTURE
POPULATION

44

COMMENTAIRES CTN 3

POPULATION

Le CTN 3, 2e population la plus « âgée », 1/3 de composante féminine, et 3e position en nombre de travailleurs

Sur la période des deux années étudiées, le CTN 3 totalise 13,3 % de l'ensemble des travailleurs de la cohorte*.

L'âge moyen des travailleurs, sans être très éloigné de celui de l'ensemble des CTN, est quand même le 2e le plus élevé : 42,9 ans pour le CTN 3, 42 ans pour les CTN dans leur globalité, ce qui fait du CTN 3 le 2e plus « âgé ».

La répartition Hommes-Femmes, correspond à celle esquisser par le CTN 1 et la moyenne des CTN (CTN 1 : 37 % de femmes pour 63 % d'hommes, et pour la totalité des CTN : 38,4 % de femmes pour 61,6 % d'hommes).

Concernant la répartition par tranches d'âges, nous avons choisi de réaliser un regroupement en trois entités délimitant des périodes spécifiques chez les travailleurs et permettant une analyse assez tranchée lorsqu'on les compare entre elles (« moins de 25 ans », « 25 ans à moins de 50 ans », et « 50 ans et plus »). Comme pour les autres CTN, la majeure partie des travailleurs de « 120 jours et plus » du CTN 3 ont un âge compris entre « 25 et moins de 50 ans » (56,2 %). Ce CTN, comme trois autres avec lui (CTN 1, CTN 2 et CTN 5), possède 1/3 de ses salariés dans la tranche d'âge « 50 ans et plus » (35,7 %). Et nous retrouvons en dernière position la tranche « moins de 25 ans » avec 8,1 % qui en fait la représentation la moins élevée des CTN, renforçant donc l'idée d'un CTN légèrement plus âgé que la moyenne.

AT AVEC ET SANS ARRÊT

Un indice de fréquence plus élevé que la moyenne des CTN, une sur-représentation du CTN 3 pour ce type d'AT

L'« accidentologie » du CTN 3 correspond n'est pas très éloignée de sa représentation populationnelle, mais elle l'est assez pour faire de ce CTN une entité sur-représentée. En effet, les AT « avec et sans arrêt » représentent 15,2 % des victimes de l'ensemble des CTN pour seulement 13,3 % des salariés.

De fait, l'indice de fréquence est éloigné de 8 points de celui des CTN dans leur globalité : 60,2 pour le CTN 3 contre 52,5 pour les CTN. Il se situe dans une zone intermédiaire entre les 2 plus forts indices (CTN 2 et 4) et les deux plus faibles (CTN 1 et 5).

Une accidentologie « masculine », et relativement « jeune »

Les victimes d'AT « avec et sans arrêt » sont majoritairement des hommes, ceux-ci représentant 74,7 % des cas (donc cette catégorie est plus fortement « sur-représentée » que celle des autres CTN jusqu'à présent croisés, puisque le différentiel est de plus de 11 points par rapport aux données de population), et d'un âge majoritairement en dessous de 50 ans, mais cependant dans une proportion proche des données de population. Un peu plus de 2/3 des victimes (69 %) ont moins de 50 ans au moment de l'AT. Et les « moins de 25 ans » connaissent également une proportion assez similaire au poids de leur population (ils constituent 8,1 % des individus du CTN 3 et sont victimes de 10,2 % des AT). Donc une fréquence d'AT plus élevé chez les plus jeune, mais moins marquée que dans d'autres CTN.

De fait, les indices de fréquences des tranches d'âge illustrent parfaitement ces remarques sur les comparaisons entre les âges : alors que les « 50 ans et plus » ont un indice de fréquence de 52,3, les salariés de « 25 à moins de 50 ans » connaissent 62,9 AT par milliers de leur représentants, quand les « moins de 25 ans » pour leur part voient ce même indice avoisiner les 76 points (75,7).

** Pour rappel, la cohorte est constituée de salariés agricoles ayant exercé leur activité au moins 120 jours entre 2021 et 2022, dans un secteur appartenant à l'un des CTN du Régime Agricole.*

45

COMMENTAIRES CTN 3

AT GRAVES NON MORTELS

Une accidentologie en cohérence avec les données de population, avec une forte prédominance masculine

Le CTN 3 totalise 14,3 % de l'ensemble des AT « graves non mortels » soit une correspondance assez proche avec sa représentation de population (13,3 % des salariés).
De fait, l'indice de fréquence est également peu éloigné de la moyenne observée au niveau de l'ensemble des CTN : 1,7 AT « grave non mortel » par millier de travailleurs contre 1,6 pour l'ensemble des CTN.
Tout comme pour les AT « avec et sans arrêt », les AT « graves non mortels » retrouvent globalement les mêmes proportions d'hommes et femmes victimes, avec une sur-représentation masculine (72,7 % des victimes sont des hommes, contre 27,3 % de femmes).

Une sur-représentation des « 50 ans et plus »

Une catégorie qui est encore plus marquée dans ces chiffres qu'elle ne l'étaient précédemment concerne la catégorie d'âge de victime « 50 ans et plus ». Si cette dernière était déjà pourvoyeuse de victimes au-delà de ce que le dénombrement de population pouvait laisser penser avec les CTN 1 et 2, ici, la sur-représentation est encore plus évidente puisqu'elle avoisine les 45 % de victimes (44,4 %). C'est ainsi le 2e CTN en terme de victimes les plus âgées.
Si comme pour les autres CTN, les « moins de 25 ans » sont peu touchés par les AT « graves non mortels » par rapport à leur population (6 % de victimes contre 8,1 % de représentation populationnelle), pour la première fois en revanche on rencontre un CTN dont la catégorie d'âge « 25 ans à moins de 50 ans » n'est pas majoritaire (49,6 % des victimes).
Ces observations, renforcent l'idée que l'on rencontre depuis le départ de cette étude, à savoir le fait, que l'accidentologie des AT « avec et sans arrêt » est plutôt « jeune », celle des AT « graves non mortels » concerne un grand nombre de victimes plus âgées. Les indices de fréquence sont assez parlants : 2,2 pour la tranche d'âge « 50 ans et plus », 1,3 pour les « moins de 25 ans » et 1,5 pour les « 25 à moins de 50 ans » (indice de 1,5). Des chiffres très proches de ceux du CTN 1.

MP AVEC ET SANS ARRÊT

Le CTN 3 pèse deux fois plus lourd en terme de MP que de population

Alors que pour les AT, les chiffres étaient très proches entre poids de la population et poids des AT quels qu'ils soient, concernant les MP, « avec et sans arrêt », la situation est totalement différente. Le CTN 3 totalise 29,6 % des MP « avec et sans arrêt » des CTN, soit 2 fois le poids qu'ils représente dans la population de la cohorte étudiée. L'indice de fréquence est alors tout à fait révélateur à ce sujet puisqu'avec 7,4 MP « avec et sans arrêt » pour mille salariés, le CTN 3 a un indice deux fois plus élevé que l'ensemble des CTN. C'est à cet égard, et de loin, l'indice de fréquence le plus élevé de tous les CTN (celui des « 50 ans et plus » avec 10,8 est le plus élevé de toutes catégories d'âges des CTN).
Du fait de l'influence des TMS dans la comptabilisation des MP, on en déduira donc de l'importance de ce type de MP dans les métiers abordés par ce CTN.

Confirmation d'une tendance au sujet du sexe des victimes et à la tranche d'âge la plus concernée : les femmes et les « 50 ans et plus » sont les principales catégories concernées

A la différence des AT, les victimes des MP ont des caractéristiques « d'identité » totalement à part. Tout d'abord, les femmes sont particulièrement concernées parmi les victimes de MP « avec et sans arrêt » : avec 46,2 % des occurrences, elles ont une représentation supérieure de 10 points par rapport à leur poids de population. On peut dès lors renvoyer ici aux observations faites à l'occasion du développement des MP sous le CTN 1 aux sujets de la « féminisation » marquée de ce type d'ATMP et du rapport particulier entretenu avec les TMS.
Enfin, l'étude de l'âge des victimes est également sans appel : les salariés situés dans la tranche d'âge « 50 ans et plus » totalisent 52 % des cas, alors que les « moins de 25 ans » représentent moins de 1 % des victimes de MP (0,4 %). Sous réserve des notions précédemment abordées pour le CTN1, l'âge est un facteur marquant de déclenchement d'une MP. L'indice de fréquence des « moins de 50 ans » est le plus élevé tous CTN et quel que soit l'âge considéré : 10,8 soit 3 fois la moyenne nationale tous âges confondus.

ENTREPRISES PAYSAGISTES, DE TRAVAUX AGRICOLES ET D'ARTISANAT RURAL

DONNEES DE POPULATION

ACCIDENTS DU TRAVAIL

INDICATEURS

STATISTIQUES

SALARIES

ACCIDENT GRAVE

SINISTRALITE

MALADIES PROFESSIONNELLES

INDICE DE FREQUENCE

AGRICULTURE

POPULATION

DEMOGRAPHIE CTN 4

DENOMBREMENT TRAVAILLEURS

190 457
TRAVAILLEURS NOMBRE

15,6 %
TRAVAILLEURS % TOTAL CTN

AGE MOYEN DU CTN 4

36,7 ans

Moyenne CTN
42 ans

REPARTITION HOMMES-FEMMES

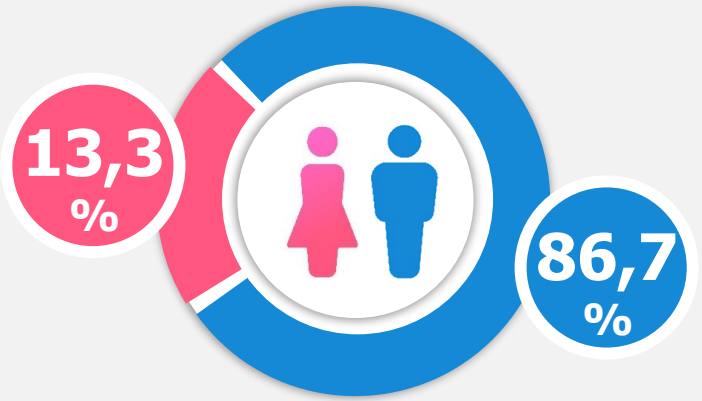

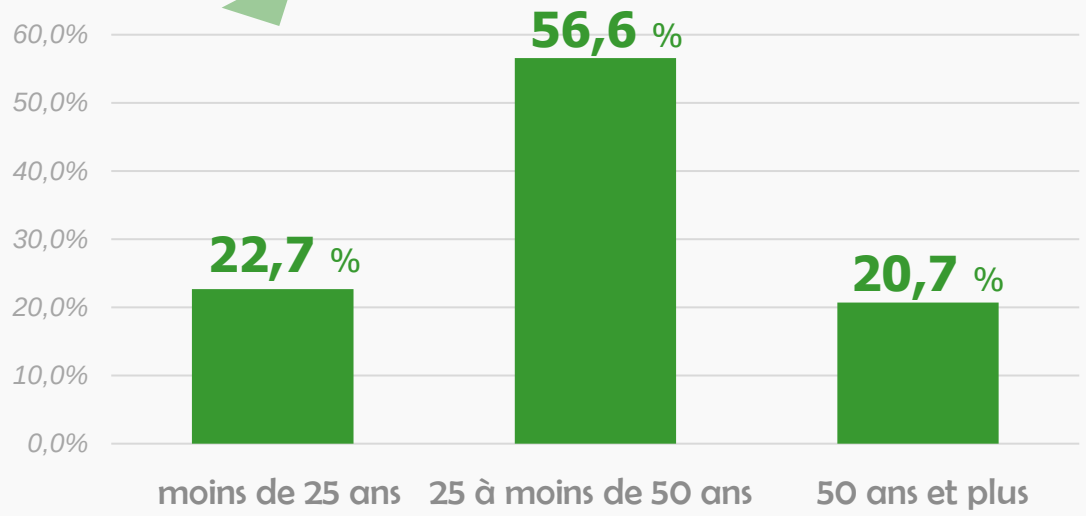

REPARTITION CLASSES D'AGE

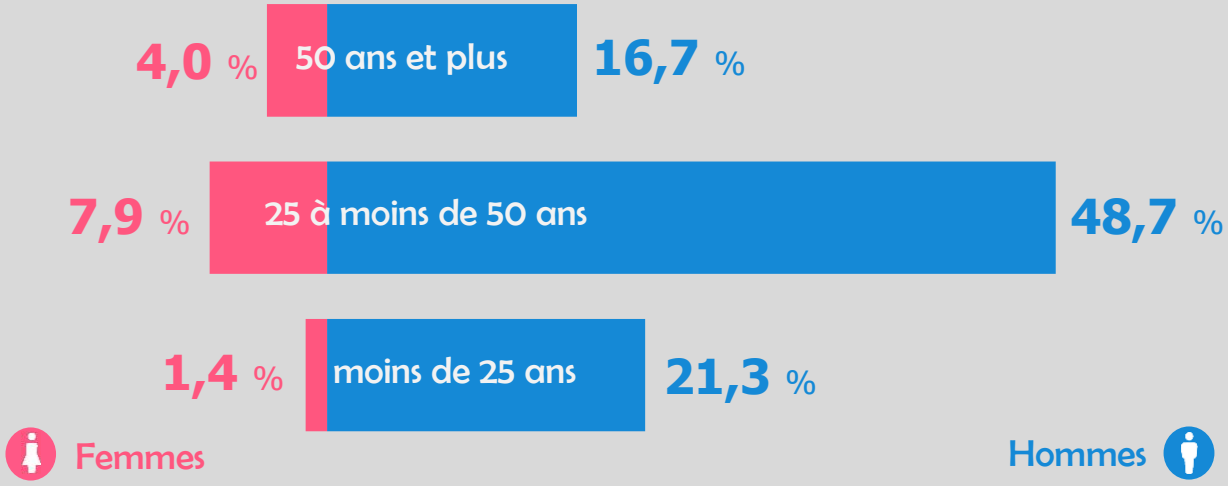

PYRAMIDES DES AGES SELON LES SEXES

ACCIDENTS DU TRAVAIL

DONNEES DE POPULATION

INDICATEURS

STATISTIQUES

SALARIES

ACCIDENT GRAVE

SINISTRALITE

MALADIES PROFESSIONNELLES

INDICE DE FREQUENCE

AGRICULTURE

POPULATION

AT AVEC ET SANS ARRET CTN 4

DENOMBREMENT TRAVAILLEURS

18 057
AT NOMBRE

28,1 %
AT % TOTAL CTN

REPARTITION HOMMES-FEMMES

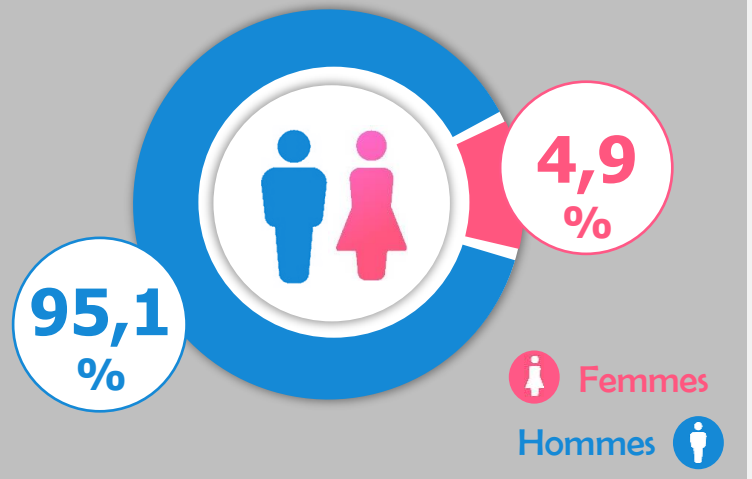

INDICE DE FREQUENCE DU CTN 4

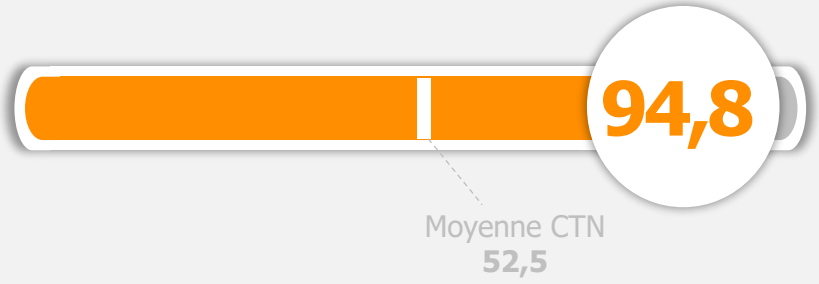

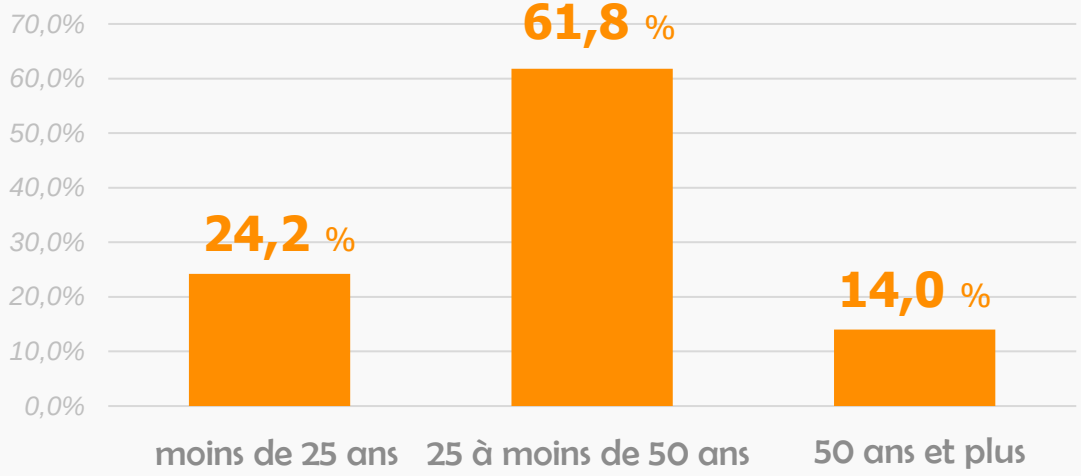

REPARTITION CLASSES D'AGE

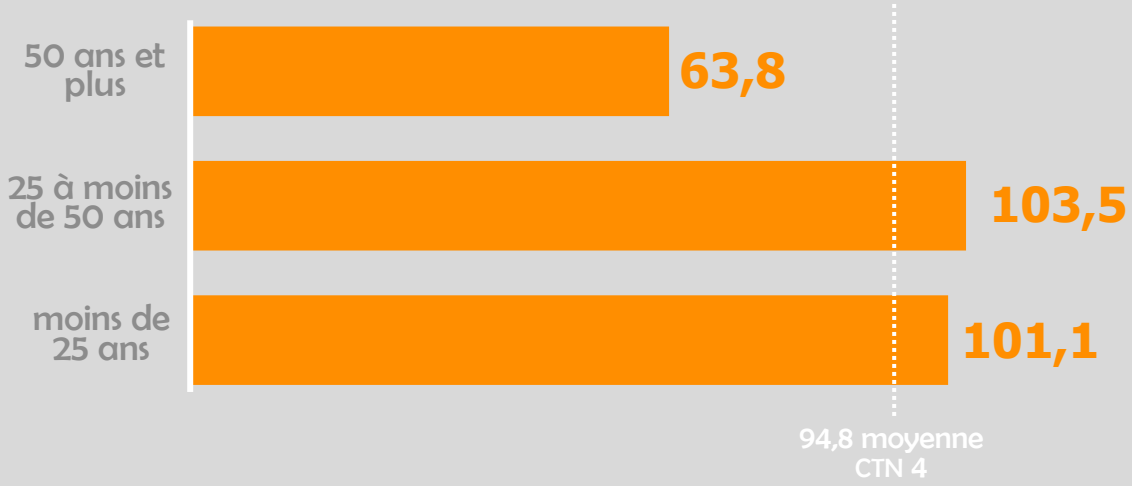

INDICE DE FREQUENCE CLASSES D'AGE

AT GRAVES NON MORTELS CTN 4

DENOMBREMENT TRAVAILLEURS

451
AT NOMBRE

22,8 %
AT % TOTAL CTN

REPARTITION HOMMES-FEMMES

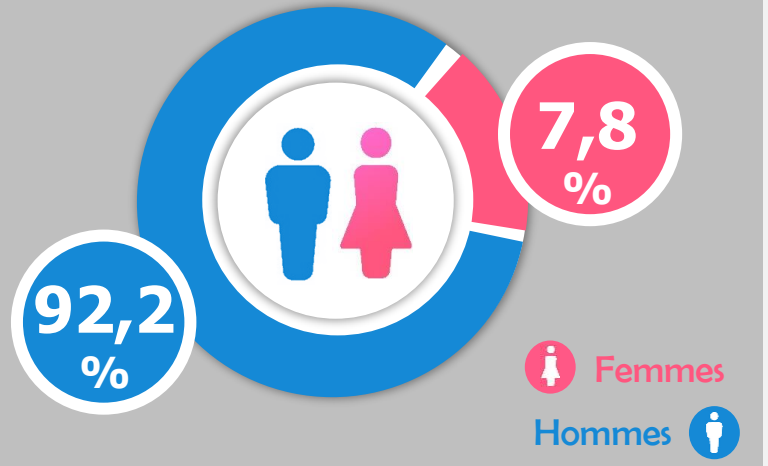

INDICE DE FREQUENCE DU CTN 4

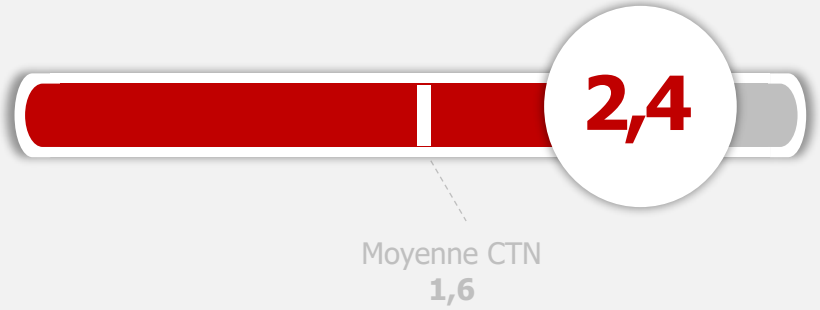

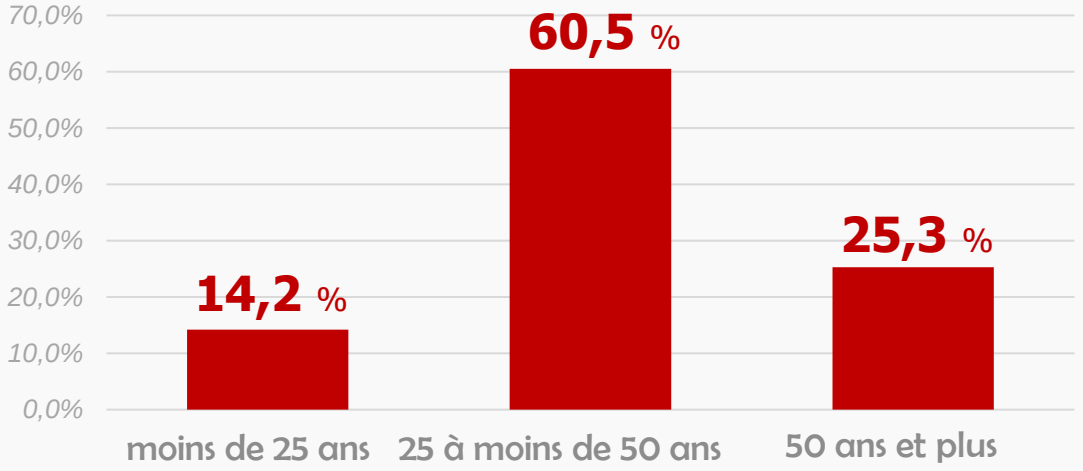

REPARTITION CLASSES D'AGE

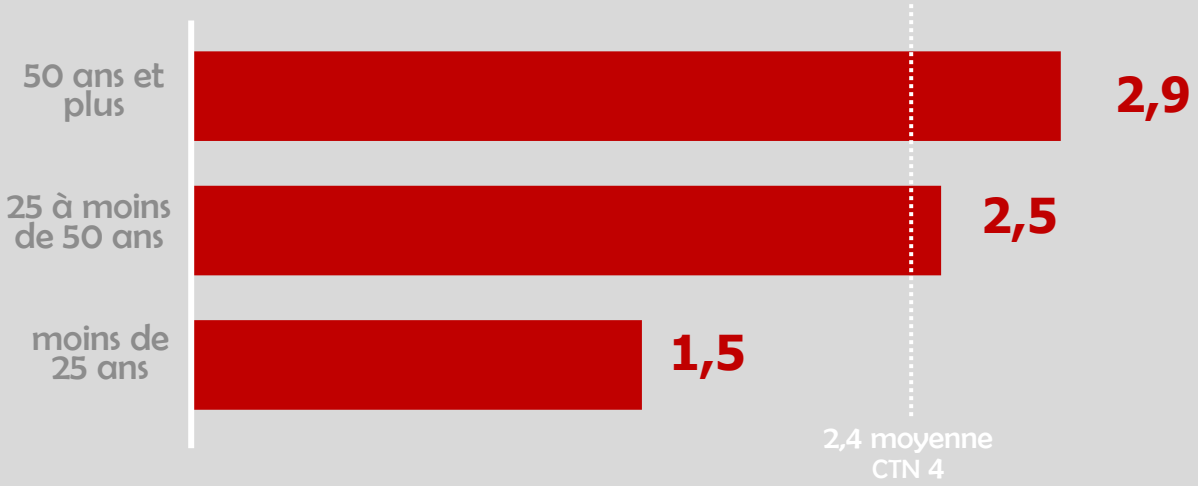

INDICE DE FREQUENCE CLASSES D'AGE

MALADIES PROFESSIONNELLES

MP AVEC ET SANS ARRET CTN 4

DENOMBREMENT TRAVAILLEURS

514
MP NOMBRE

12,6 %
MP % TOTAL CTN

REPARTITION HOMMES-FEMMES

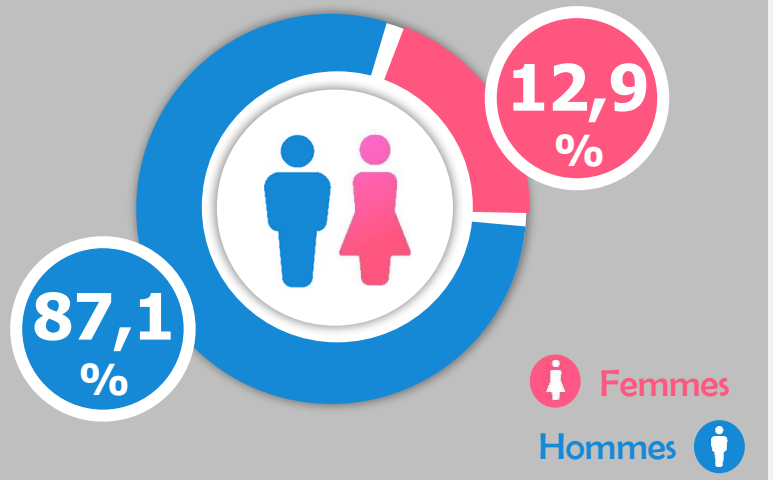

INDICE DE FREQUENCE DU CTN 4

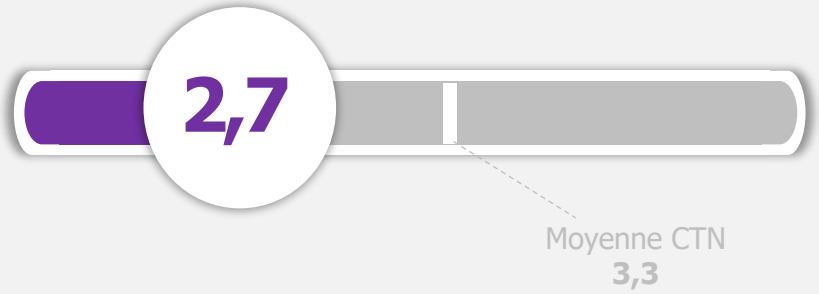

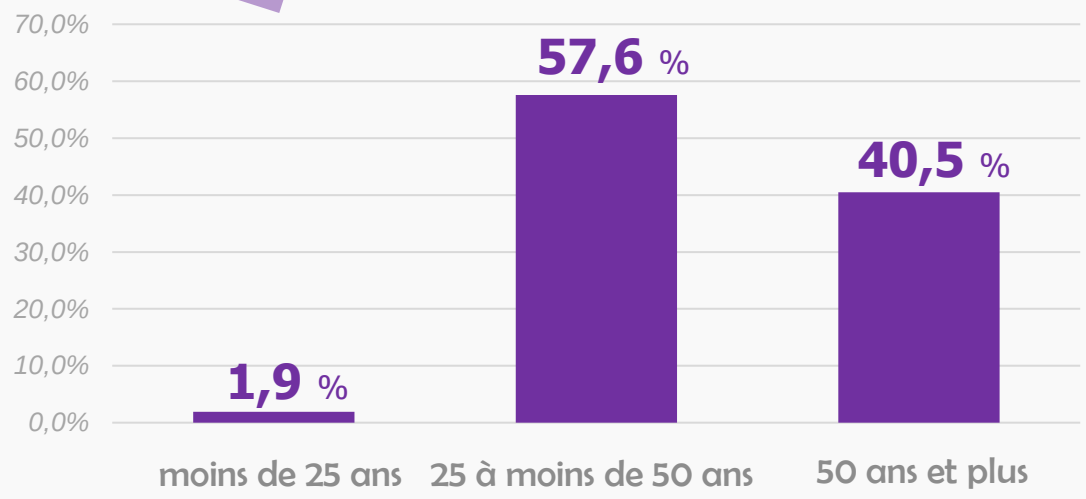

REPARTITION CLASSES D'AGE

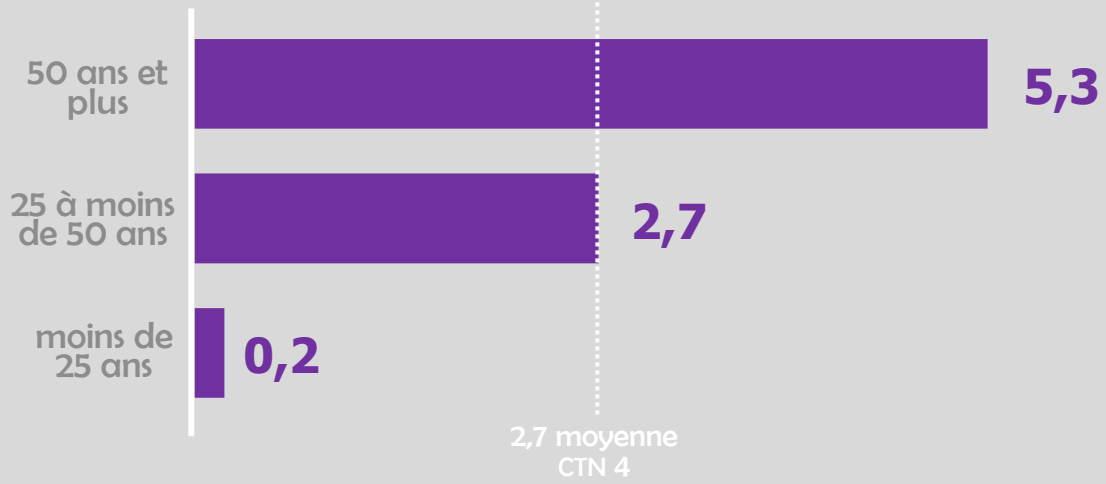

INDICE DE FREQUENCE CLASSES D'AGE

COMMENTAIRES

ACCIDENTS DU TRAVAIL
DONNEES DE POPULATION
STATISTIQUES
SALARIES
ACCIDENT GRAVE
SINISTRALITE
MALADIES PROFESSIONNELLES
INDICE DE FREQUENCE
AGRICULTURE
POPULATION

COMMENTAIRES CTN 4

POPULATION

Le CTN 4, population la plus « jeune », très forte composante masculine, et 2e position en nombre de travailleurs

Sur la période des deux années étudiées, le CTN 4 totalise 15,6 % de l'ensemble des travailleurs de la cohorte*, ce qui en fait le 3e CTN le plus « peuplé ».
L'âge moyen des travailleurs se différencie de celui de l'ensemble des autres CTN puisqu'avec 36,7 ans il fait de ce CTN 4 le plus « jeune » d'entre eux.
Concernant la répartition par tranches d'âges, nous avons choisi de réaliser un regroupement en trois entités délimitant des périodes spécifiques chez les travailleurs et permettant une analyse assez tranchée lorsqu'on les compare entre elles (« moins de 25 ans », « 25 ans à moins de 50 ans », et « 50 ans et plus »). Si, comme pour les autres CTN, la majeure partie des travailleurs de « 120 jours et plus » du CTN 4 ont un âge compris entre « 25 et moins de 50 ans » (56,6 %), en revanche ce CTN se différencie grandement concernant les « extrémités ». En effet ce CTN possède la population la plus forte représentativement pour les « moins de 25 ans » (avec un poids de 22,7 %) et à l'inverse la plus faible en proportion pour les « 50 ans et plus » (20,7 %).
La répartition Hommes-Femmes, s'éloigne également de la moyenne des CTN, et correspond à celle du CTN 2. Les femmes ne sont présentent qu'à hauteur de 13,3 % du nombre de salariés, faisant de ce CTN le 2e total le moins élevé pour la représentation féminine (pour une proportion d'hommes de 86,7 %).

AT AVEC ET SANS ARRÊT

Le 2e indice de fréquence le plus élevé, correspondant à pratiquement 1 AT avec et sans arrêt sur 3 de l'ensemble des CTN

L'« accidentologie » du CTN 4 est très éloignée de sa représentation populationnelle. En effet, les AT « avec et sans arrêt » représentent plus du quart des victimes (28,1 %) de l'ensemble des CTN pour 15,6 % des salariés. De fait, l'indice de fréquence est le deuxième le plus élevé. Il atteint pratiquement les 95 AT pour 1 000 salariés (94,8), se rapprochant de celui du CTN 2, et se situant donc loin de la moyenne des CTN (il est pratiquement 2 fois plus élevé que les 52,5 de l'ensemble des CTN).

Une accidentologie essentiellement « masculine » et pour 2/3 concentrée sur la tranche d'âge « 25 à moins de 50 ans »

Les victimes d'AT « avec et sans arrêt » sont, comme pour le CTN 2, quasi exclusivement des hommes, lesquels totalisent plus de 95 % des cas (95,1 %).
La tranche d'âge majoritaire est positionnée en dessous de 50 ans (86 % des occurrences).
Cependant ceci a lieu dans des proportions différentes des autres CTN. Si la tranche d'âge « 25 à 50 ans » fournit toujours la majorité des victime, cette fois-ci plus de 6 AT sur 10 sont issus de cette catégorie d'âge (61,8 %). Les « moins de 25 ans », augmentent leur proportion dans le découpage par rapport à leur donnée de population de 1,5 points, ce qui est suffisant pour avoir une influence sur l'indice de fréquence comme nous le verrons au paragraphe suivant. Et les salariés de la tranche « 50 ans et plus » quant à eux constituent le plus faible poids de tous les CTN avec 14 % des AT.
La traduction via les indices de fréquence confirme ces observations : alors que les « 50 ans et plus » ont un indice de fréquence de 63,8, les « moins de 25 ans » pour leur part voient ce même indice dépasser les 101 points (101,1), quand les salariés de « 25 à moins de 50 ans » eux connaissent pour leur part le 2e indice le plus élevé de tous les CTN pour cette tranche d'âge avec 103,5 AT par milliers de leur représentants.

** Pour rappel, la cohorte est constituée de salariés agricoles ayant exercé leur activité au moins 120 jours entre 2021 et 2022, dans un secteur appartenant à l'un des CTN du Régime Agricole.*

COMMENTAIRES CTN 4

AT GRAVES NON MORTELS

Une accidentologie à forte prédominance masculine, avec le 2e indice de fréquence le plus élevé

Le CTN 4 totalise ¼ des AT « graves non mortels » (24,7 %) soit une sur-représentation relativement à son importance de population (18,2 % des salariés).

De fait, l'indice de fréquence prouve l'accidentologie particulièrement grave de cette catégorie de travail. Se situant à 2,4 AT « graves non mortels » pour 1 000 salariés, l'indice de fréquence de ce CTN est le 2e le plus élevé, avec un chiffre de presque 50 % supérieur à la moyenne nationale.

Tout comme pour les AT « avec et sans arrêt », les AT « graves non mortels » retrouvent globalement les mêmes proportions d'hommes et femmes victimes, avec une sur-représentation masculine qui dépassent les 9 AT sur 10 (92,2 % des victimes sont des hommes, contre 7,8 % de femmes).

Une sur-représentation des « 50 ans et plus » moins forte que pour les autres CTN

Si pour tous les autres CTN, la catégorie des « 50 ans et plus » voyait systématiquement prendre une place plus d'importance dans les AT « graves non mortels » qu'elle ne l'est pour les données de population ou d'AT « avec et sans arrêt », sous le CTN 4 la situation est beaucoup plus contrasté. Certes, les travailleurs de « 50 ans et plus » sont sur-représentés par rapport à leur poids de population, cependant, le différentiel est beaucoup moins marqué que pour les autres CTN (moins de 5 points de différence entre les deux indicateurs, établissant un pourcentage de 25,2 % des AT pour cette catégorie d'âge).

Si comme pour les autres CTN, les « moins de 25 ans » sont moins touchés par les AT « graves non mortels » par rapport à leur population (14,2 % de victimes contre 22,7 % de représentation populationnelle), c'est toutefois le chiffre le plus élevé de l'ensemble des CTN, démontrant l'exposition réelle des « jeunes » salariés par rapport à la gravité d'un risque.

La catégorie d'âge « 25 ans à moins de 50 ans » reste très largement puisqu'elle condense plus de 6 AT sur 10 (60,5 % des victimes).

Les indices de fréquence, assez resserrés notamment pour les 2 catégories les plus « âgées »(plus faible écart des CTN hormis le CTN 5 à part dans cette classification) illustrent ces observations : 2,9 pour la tranche d'âge « 50 ans et plus », 2,5 pour les « 25 à moins de 50 ans », et 1,5 pour les « moins de 25 ans ».

MP AVEC ET SANS ARRÊT

Le CTN 4 est moins représenté que ne le laisse supposer le poids de sa population, avec un indice de fréquence moins élevé que la moyenne des CTN

Le CTN 4 est beaucoup moins sujet aux MP que les autres CTN par rapport au poids des populations. Avec 13,6 % des MP « avec et sans arrêt » ce CTN alors qu'il est le 2e le plus peuplé, se situe loin derrière les 2 premiers concernant les MP (CTN 1 et 2 respectivement à plus de 40 et 30 %).

L'indice de fréquence est alors tout à fait révélateur à ce sujet puisqu'avec 2,7 MP « avec et sans arrêt » pour mille salariés, le CTN 4 est en dessous de la moyenne nationale (quasiment 1 MP de moins par milliers de salariés), et se trouve même être le 2e le plus faible de l'ensemble des CTN.

UN CTN pour lequel les caractéristiques des victimes croisées précédemment sont plus contrastées : les femmes se situent dans une fourchette proche de leur représentation populationnelle alors que les « 50 ans et plus » voient leur importance doubler par rapport à leur poids de population

Si les femmes sont plus concernées par les MP qu'elles ne l'étaient par les AT, ce constat est relatif si on le compare à la plupart des autres CTN pour lesquels les femmes sont majoritaires parmi les victimes, où au moins sur-représentées par rapport à leur poids de population. Ici les chiffres de représentation selon population ou sinistralité sont quasiment identique (13,3 % de la population, 12,9 % des MP « avec et sans arrêt »).

L'étude de l'âge des victimes est un renforcement de l'idée selon laquelle les salariés les plus âgés sont particulièrement touchés avec un indice de fréquence 2 fois plus élevé (5,3) que pour la 1e catégorie directement inférieure, à savoir les « 25 ans et plus » (2,7) . Même si pour le cas présent la catégorie la plus « âgée » n'est pas majoritaire (40,5 % des MP).

ORGANISMES DE SERVICES

DONNEES DE POPULATION

ACCIDENTS DU TRAVAIL

INDICATEURS

STATISTIQUES

SALARIES

ACCIDENT GRAVE

SINISTRALITE

MALADIES PROFESSIONNELLES

INDICE DE FREQUENCE

AGRICULTURE

POPULATION

DEMOGRAPHIE CTN 5

DENOMBREMENT TRAVAILLEURS

252 091
TRAVAILLEURS NOMBRE

20,6 %
TRAVAILLEURS % TOTAL CTN

AGE MOYEN DU CTN 5

43 ans

Moyenne CTN
42 ans

REPARTITION HOMMES-FEMMES

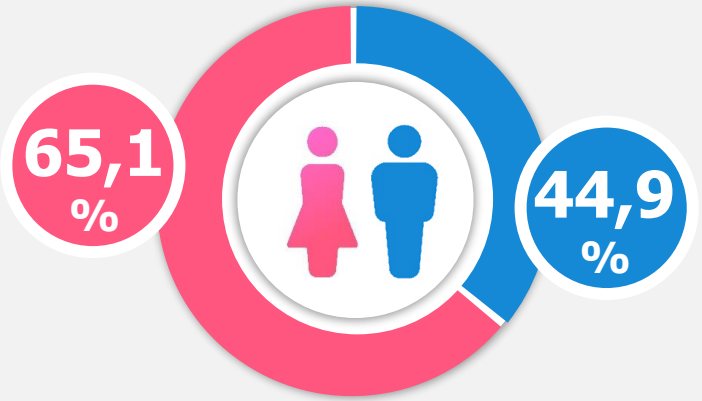

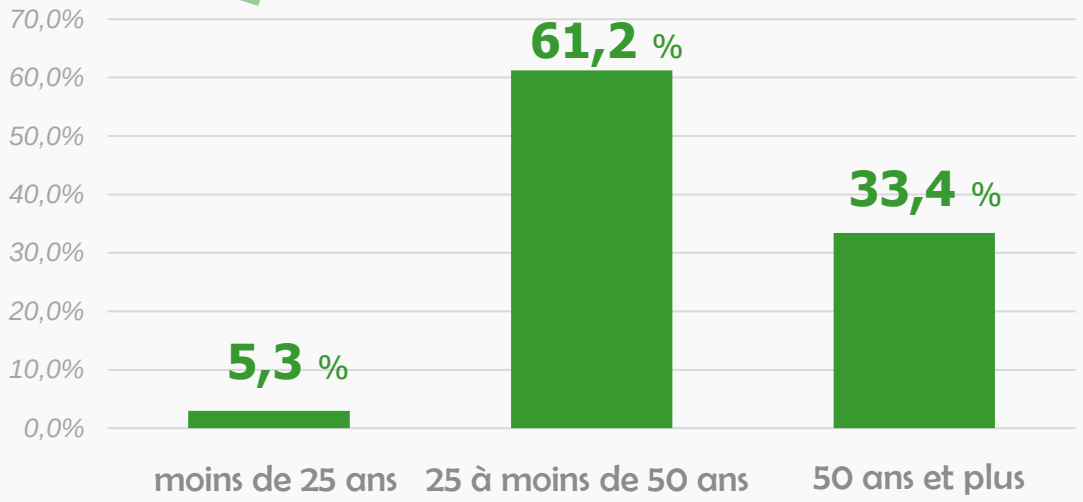

REPARTITION CLASSES D'AGE

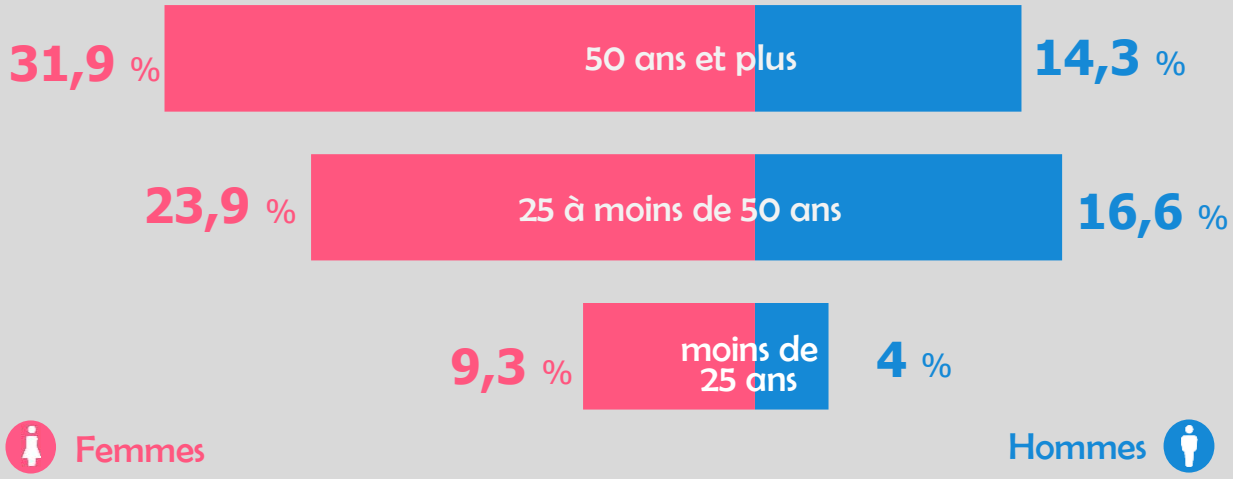

PYRAMIDES DES AGES SELON LES SEXES

ACCIDENTS DU TRAVAIL

DONNEES DE POPULATION

INDICATEURS

STATISTIQUES

SALARIES

ACCIDENT GRAVE

SINISTRALITE

MALADIES PROFESSIONNELLES

INDICE DE FREQUENCE

AGRICULTURE

POPULATION

AT AVEC ET SANS ARRET CTN 5

DENOMBREMENT TRAVAILLEURS

4 096
AT NOMBRE

6,4 %
AT % TOTAL CTN

REPARTITION HOMMES-FEMMES

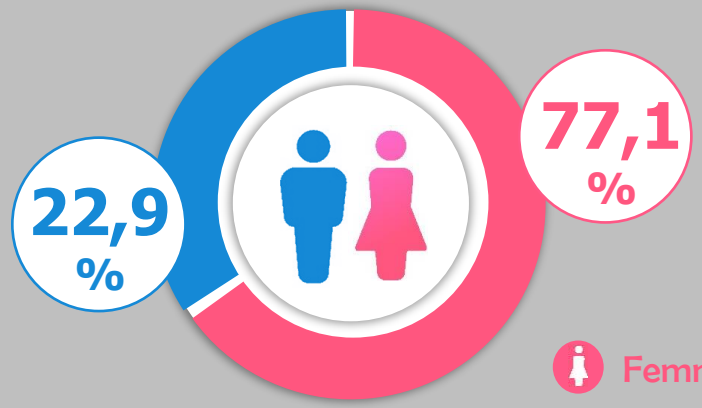

Femmes
Hommes

INDICE DE FREQUENCE DU CTN 5

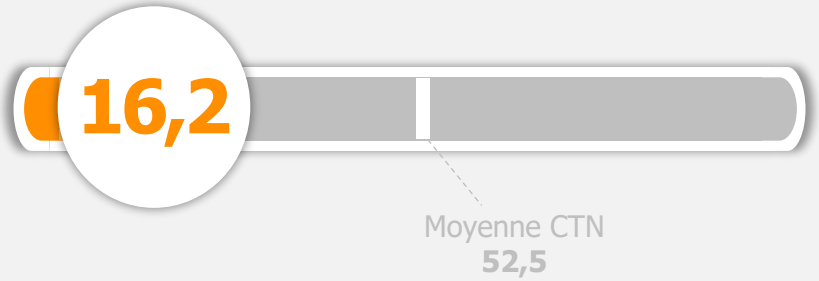

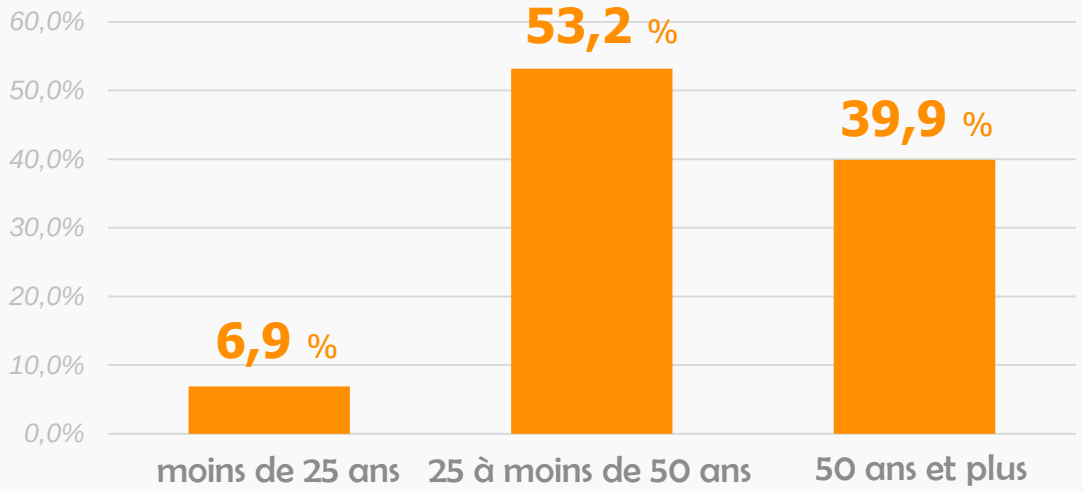

REPARTITION CLASSES D'AGE

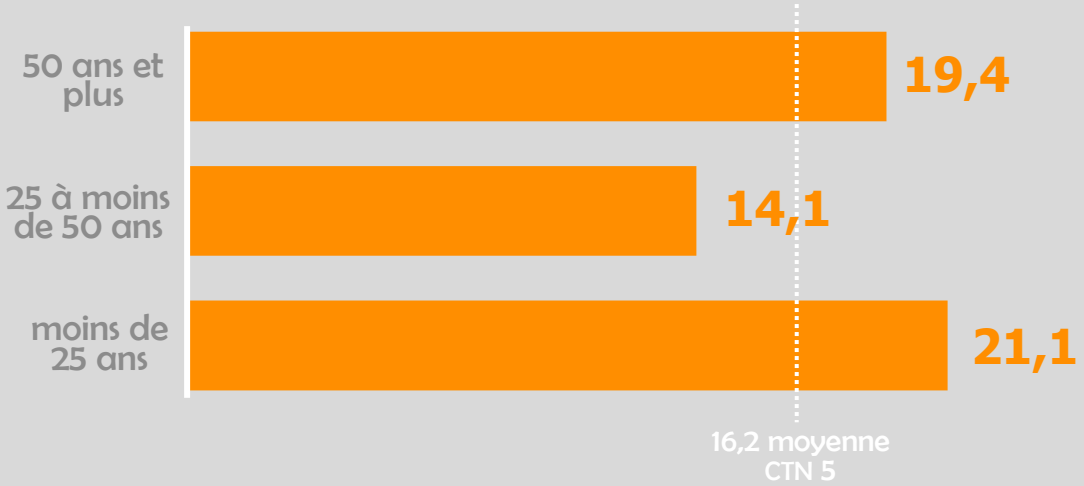

INDICE DE FREQUENCE CLASSES D'AGE

AT GRAVES NON MORTELS CTN 5

DENOMBREMENT TRAVAILLEURS

139
AT NOMBRE

7,0 %
AT % TOTAL CTN

REPARTITION HOMMES-FEMMES

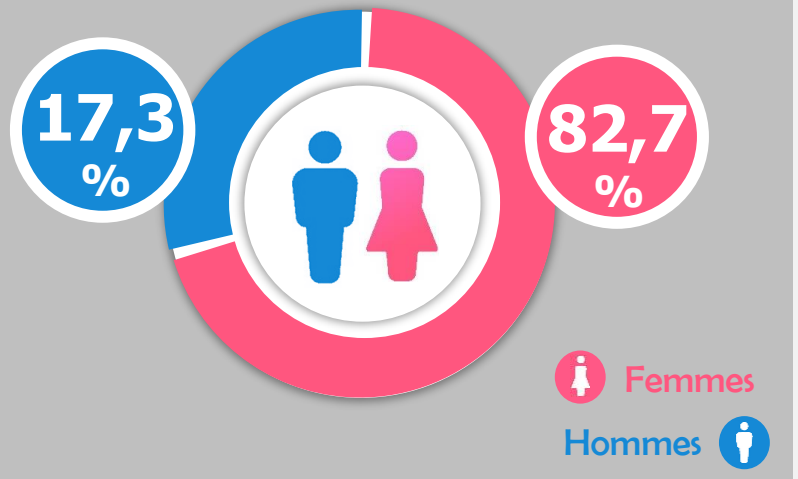

INDICE DE FREQUENCE DU CTN 5

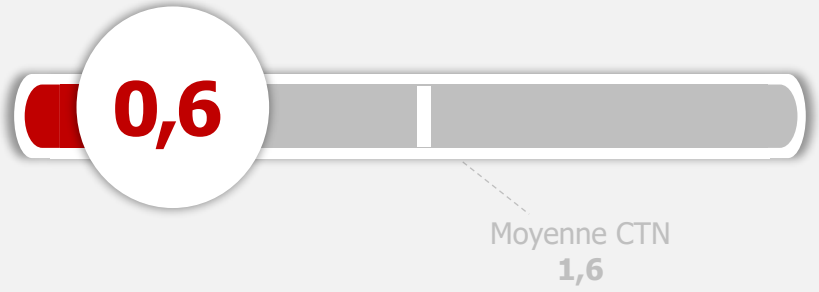

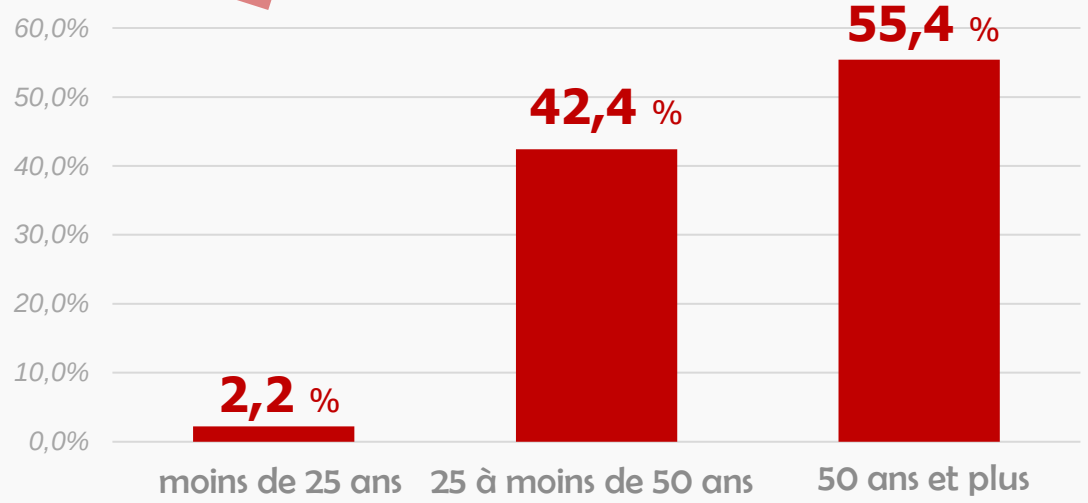

REPARTITION CLASSES D'AGE

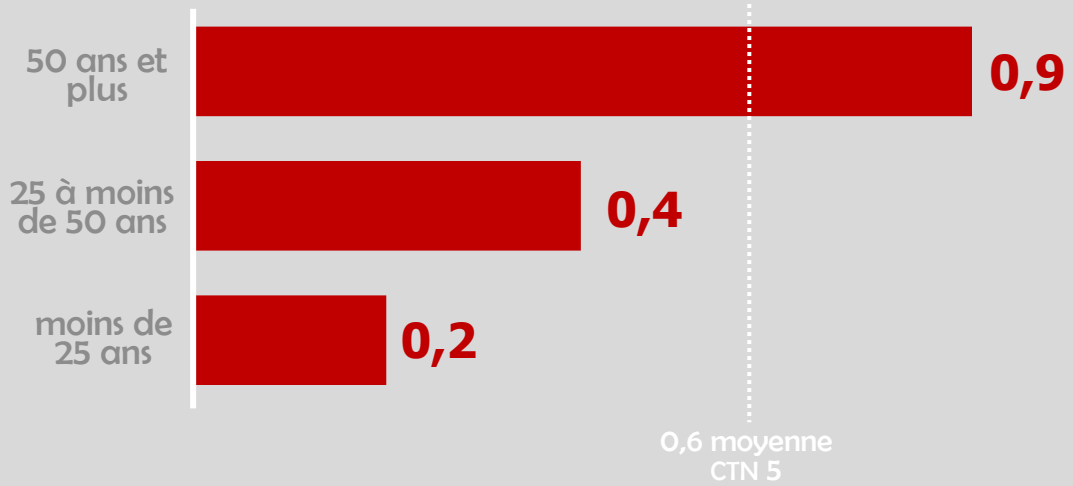

INDICE DE FREQUENCE CLASSES D'AGE

MALADIES PROFESSIONNELLES

MP AVEC ET SANS ARRET CTN 5

DENOMBREMENT TRAVAILLEURS

292
MP NOMBRE

7,2 %
MP % TOTAL CTN

REPARTITION HOMMES-FEMMES

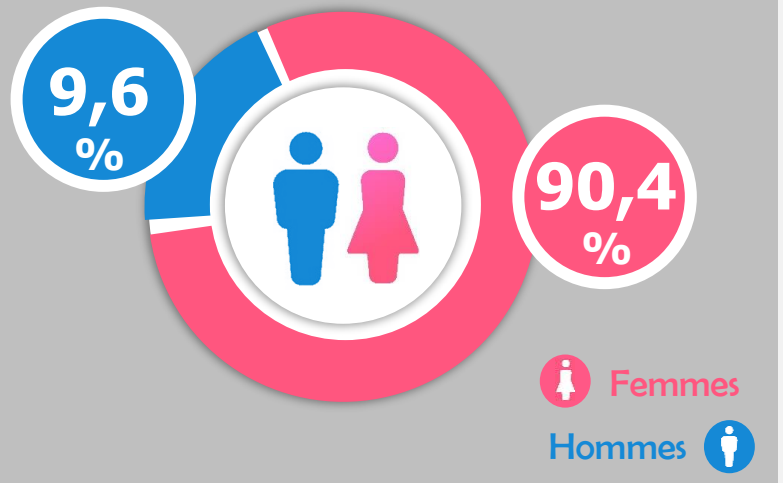

INDICE DE FREQUENCE DU CTN 5

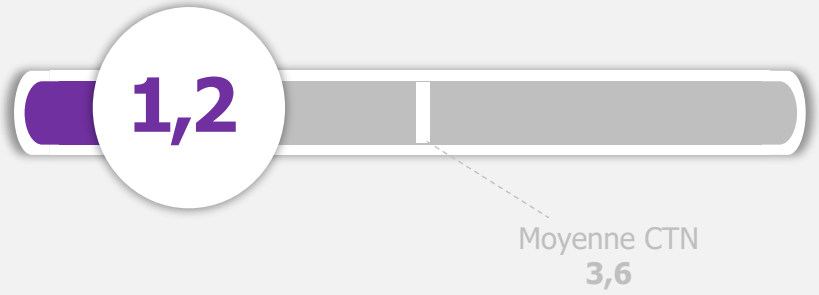

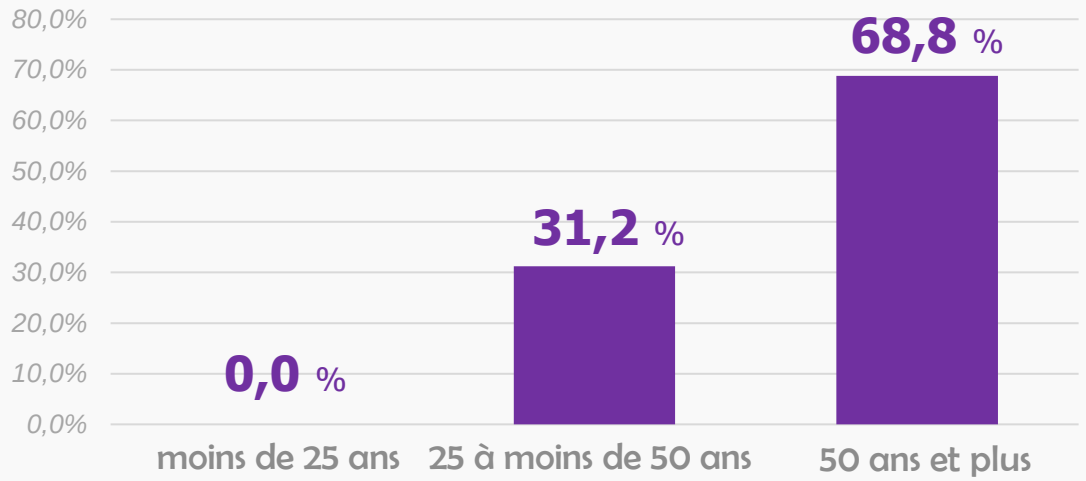

REPARTITION CLASSES D'AGE

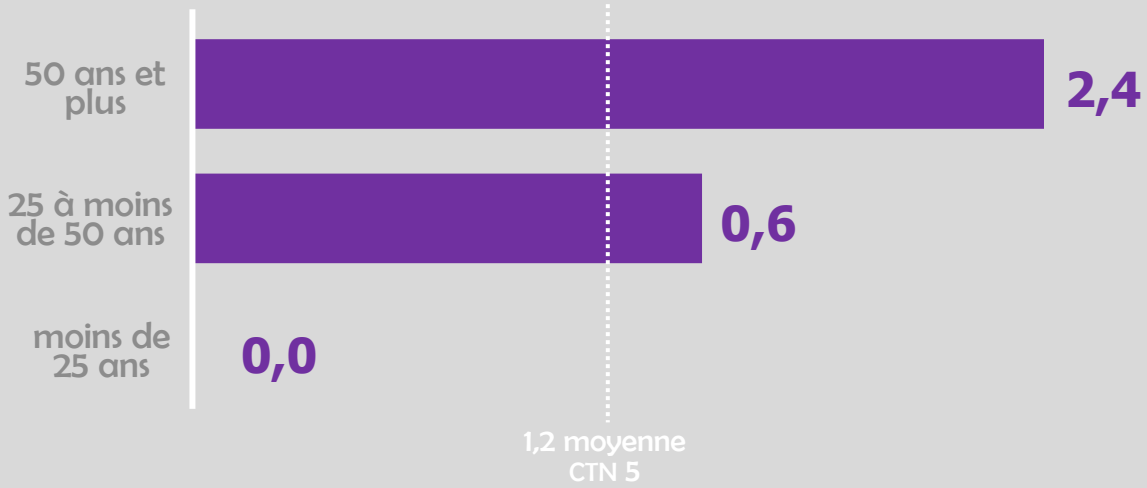

INDICE DE FREQUENCE CLASSES D'AGE

COMMENTAIRES

ACCIDENTS DU TRAVAIL
DONNEES DE POPULATION
STATISTIQUES
SALARIES
ACCIDENT GRAVE
SINISTRALITE
MALADIES PROFESSIONNELLES
INDICE DE FREQUENCE
AGRICULTURE
POPULATION

COMMENTAIRES CTN 5

POPULATION

Le CTN 5 en opposition avec les données des autres CTN : population la plus « âgée », très forte composante féminine, 2 salariés sur 10

Sur la période des deux années étudiées, le CTN 5 totalise 20,6 % de l'ensemble des travailleurs de la cohorte*, ce qui en fait le 2e CTN le plus « peuplé ».
L'âge moyen des travailleurs se différencie de celui de l'ensemble des autres CTN puisqu'avec 43 ans il fait de ce CTN 5 le plus « âgé » d'entre eux.
Concernant la répartition par tranches d'âges, nous avons choisi de réaliser un regroupement en trois entités délimitant des périodes spécifiques chez les travailleurs et permettant une analyse assez tranchée lorsqu'on les compare entre elles (« moins de 25 ans », « 25 ans à moins de 50 ans », et « 50 ans et plus »). Comme les autres CTN, la majeure partie des travailleurs de « 120 jours et plus » se situe dans la tranche d'âges « 25 à 50 ans », mais avec plus de 6 travailleurs sur 10 c'est même la plus forte représentation de cette tranche d'âges de tous les CTN (61,2 %). A l'inverse, pour les plus jeune à savoir les « moins de 25 ans » ils constituent le poids le plus faible de cette entité dans l'ensemble des CTN (5,3 %). Les « 50 ans et plus » se trouvent dans une moyenne de la plupart des CTN (33,4 %).
La répartition Hommes-Femmes, est également atypique parmi l'ensemble des CTN puisque les femmes sont largement majoritaires (65,1 % du nombre de salariés), faisant donc de ce CTN le total le moins élevé pour la représentation masculine (44,9 %).

AT AVEC ET SANS ARRÊT

Une accidentologie en retrait par rapport aux autres CTN : indice de fréquence le plus faible, poids dans l'accidentologie des CTN le plus faible…

L'« accidentologie » du CTN 5 est très éloignée de sa représentation populationnelle. En effet, les AT « avec et sans arrêt » représentent moins de 6,5 % des victimes (6,4 %) ce qui est 3 fois moins important que le poids de ses salariés. De fait, l'indice de fréquence est le plus bas de tous les CTN. Avec 16,2 AT pour 1 000 salariés, il est 3 fois plus faible que la moyenne des CTN.

… et un CTN totalement différent des autres entités étudiées jusqu'à présent : une accidentologie aux 2/3 « féminine »

Les victimes d'AT « avec et sans arrêt » sont des femmes dans plus de 3/4 des cas (77,1 %). Elles sont donc sur-représentées par rapport au poids de leur population. C'est le seul CTN qui connaît ce cas de figure concernant la répartition hommes-femmes, mais aussi une augmentation du poids des victimes femmes par rapport à l'importance populationnelle.

La tranche d'âge « 25 à moins de 50 ans » la plus touchée en nombre mais les plus jeunes et les plus âgés sont les plus fréquemment victimes d'AT

Si la majeure partie des victimes a moins de 50 ans (60 % des occurrences), c'est la tranche d'âge « 25 à moins de 50 ans » qui est majoritaire à elle seule (53,5 %), alors que les deux tranches d'âge aux « extrémités » reculent par rapport à leurs poids de populations (moins de 7 % pour les « moins de 25 ans », et moins de 40 % pour les « 50 ans et plus »). Par conséquent, i comme la plupart des CTN, les « moins de 25 ans » ont une sur-représentation dans les AT, le CTN 5 se démarque des autres de par le poids conféré aux « 50 ans et plus » dans cette accidentologie » (pratiquement 4 AT sur 10).
La traduction via les indices de fréquence confirme ces observations : alors que les « 25 à moins de 50 ans » ont un indice de fréquence de 14,1, les « moins de 25 ans » pour leur part voient ce même indice se situer au dessus des 21 points (21,1), quand les salariés de « 50 ans et plus » possèdent un indice assez proche de ces derniers (19,4 AT pour 1 000 salariés). C'est le seul CTN pour lequel l'indice de fréquence de la tranche « 25 à moins de 50 ans » est inférieur dans ces proportions aux deux autres tranches d'âge.

** Pour rappel, la cohorte est constituée de salariés agricoles ayant exercé leur activité au moins 120 jours entre 2021 et 2022, dans un secteur appartenant à l'un des CTN du Régime Agricole.*

COMMENTAIRES CTN 5

AT GRAVES NON MORTELS *

Une accidentologie très fortement féminine, et un CTN à l'indice de fréquence le plus faible des CTN

Tout comme pour les AT « avec et sans arrêt », le CTN 5 totalise moins d'AT « graves non mortels » que ne le laisserait supposer la poids de sa population. Il y a donc une sous-représentation relativement importante vis-à-vis de ce type d'AT (7,0 % des AT « graves non mortels »).

De fait, l'indice de fréquence prouve que la survenue d'une accidentologie « grave » a moins de risque de se produire dans les activités de travail placées sous cette catégorie. Se situant très loin des standards des autres CTN avec 0,6 AT « graves non mortels » pour 1 000 salariés, l'indice de fréquence de ce CTN est le plus faible (2,5 fois inférieur à la moyenne nationale).

Si les femmes sont majoritaires à l'instar de ce que l'on avait pu noter pour les AT « avec et sans arrêt », il y a une sur-représentation extrêmement forte de la population féminine : cette dernière dépassant les 8 AT sur 10 (82,7 % des victimes sont des femmes, contre seulement 17,8 % d'hommes).

Une sur-représentation des « 50 ans et plus » qui sont majoritaires parmi les victimes

Il en est de même pour le CTN 5 que pour tous les autres CTN (excepté le 4) : la catégorie des « 50 ans et plus » prend une place prendre plus d'importance dans les AT « graves non mortels ». Les travailleurs de « 50 ans et plus » sont sur-représentés par rapport à leur poids de population, et sont majoritaires (55,4 % des AT).

Les « moins de 25 ans » sont encore moins touchés par les AT « graves non mortels » (2,2 % des cas) qu'ils ne l'étaient par les AT « avec et sans arrêt » par rapport à leur population, et c'est le seul CTN pour lequel l'indice de fréquence correspondant est inférieur dans de telles proportions aux autres tranches d'âges (0,1 pour les « moins de 25 » contre 0,6 pour les « 25 à moins de 50 ans » et 0,7 pour les « 50 ans et plus »).

MP AVEC ET SANS ARRÊT *

Le CTN 5 connait moins de MP que les autres CTN par rapport au poids de sa population : l'indice de fréquence le plus faible

Le CTN 5 est beaucoup moins sujet aux MP que les autres CTN par rapport au poids des populations. Avec seulement 7,2 % des MP « avec et sans arrêt » ce CTN se situe loin derrière tous les autres CTN.

L'indice de fréquence est alors tout à fait révélateur à ce sujet puisqu'avec 1,2 MP « avec et sans arrêt » pour mille salariés, le CTN 5 connaît un indice 3 fois plus faible que celui de la moyenne nationale.

9 victimes sur 10 sont des femmes, 7 sur 10 des personnes âgées de « 50 ans et plus »

Les femmes continuent d'être beaucoup plus concernées par les ATMP que les hommes. Avec 90,4 % des victimes, les femmes sont sur-représentées pour ce CTN confirmant cette tendance observées dans quasiment tous les CTN.

L'étude de l'âge des victimes est un renforcement de l'idée selon laquelle les salariés les plus âgés sont les plus touchés (68,8 % des occurrences) avec un indice de fréquence 4 fois plus élevé que pour la 1e catégorie directement inférieure, à savoir les « 25 ans et plus » (2,4 contre 0,6) . A noter qu'il n'y a pas de MP pour les « moins de 25 ans ».

** Les chiffres sont à prendre avec réserve : le nombre très faibles d'occurrence ne permet pas de rendre les observations statistiquement représentatives. Les commentaires sont donc des tendances données à titre indicatif, pour permettre un ordre de comparaison avec les autres CTN. Quelques éléments en plus ou en moins peuvent changer les constats.*

ENSEMBLE DES CTN

DONNEES DE POPULATION

ACCIDENTS DU TRAVAIL

INDICATEURS

STATISTIQUES

SALARIES

ACCIDENT GRAVE

SINISTRALITE

MALADIES PROFESSIONNELLES

INDICE DE FREQUENCE

AGRICULTURE

POPULATION

DEMOGRAPHIE CTN

DENOMBREMENT TRAVAILLEURS

1,22 M
TRAVAILLEURS NOMBRE

47,7 %	CTN 1
2,8 %	CTN 2
13,3 %	CTN 3
15,6 %	CTN 4
20,6 %	CTN 5

AGE MOYEN DU CTN 1

41,1 ans

41,2	CTN 1
41,5	CTN 2
42,9	CTN 3
36,7	CTN 4
43	CTN 5

REPARTITION HOMMES-FEMMES

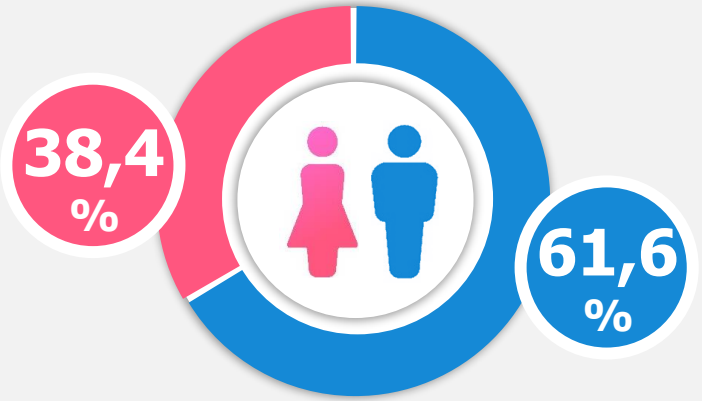

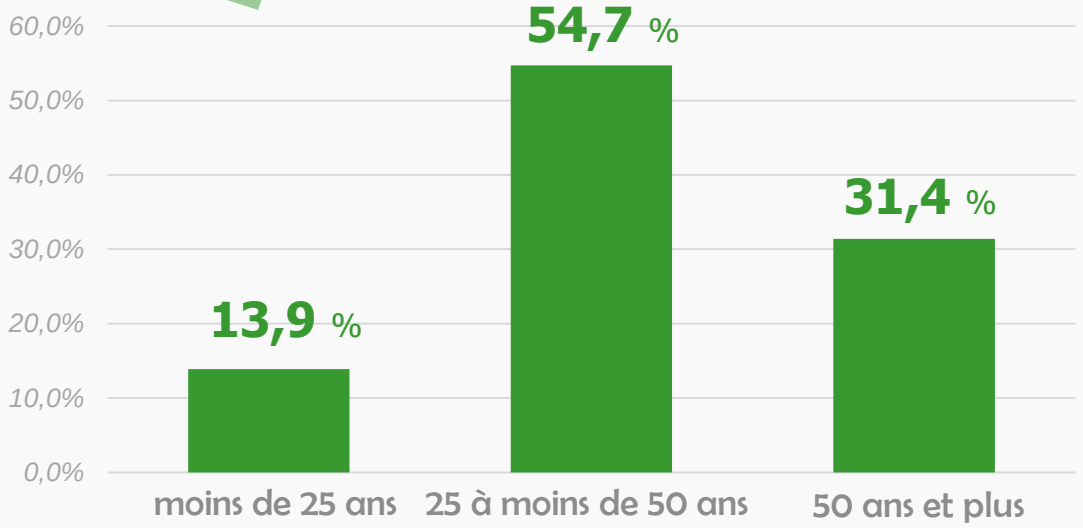

REPARTITION CLASSES D'AGE

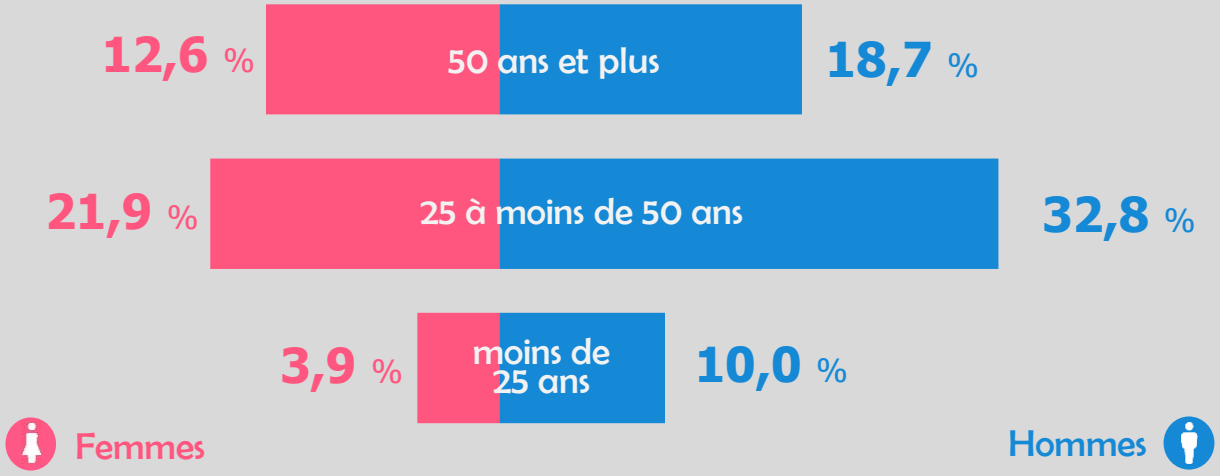

PYRAMIDES DES AGES SELON LES SEXES

POPULATION CTN

Une population salariée inégalement répartie selon les CTN

Deux Comites Techniques Nationaux (CTN) regroupent plus des 2/3 de la population de la cohorte (CTN 1 et 5), aucun des trois autres ne dépassant 16 % de celle-ci.
Cependant, même parmi les deux plus « peuplés » une grande disparité existe puisque le CTN 1 est 2 fois plus important que le CTN 5 (respectivement 47,7 % et 20,6 %). Le CTN 2 est de loin le moins important en nombre de salariés (2,8 % de l'ensemble de la cohorte), alors que les CTN 3 et 4 sont assez proches (13,3 % et 15,6 %).

Les conséquences de ces « inégalités » populationnelles mais également de cette diversité de secteurs vont être multiples.
Tout d'abord, tous les CTN ne vont pas avoir la même influence sur les moyennes des indicateurs suivis. Par exemple, de part son importance, le CTN 1 va avoir une influence majeure sur l'ensemble des données de sinistralité ou de population puisque les notes moyennes vont être affectées pour 40 % de leur élaboration par le résultat de ce CTN. A contrario, il sera plus difficile pour voir le CTN 2 emporter un résultat décisif quant à l'orientation d'une moyenne quand bien même son accidentologie serait susceptible d'être importante. Ces considérations doivent bien être à l'esprit lorsque l'on réalise les comparaisons des CTN entre eux, ou entre les chiffres de la « normalité » générale et ceux d'un seul CTN.
Ensuite, le nombre de CTN et les différents secteurs d'activités qu'ils regroupent sont les synonymes d'une diversités des travails, des travaux réalisés, mais également des risques auxquels les travailleurs vont être soumis. Pour les besoins de l'étude, les indicateurs choisis s'ils permettent la transcription d'un état de fait et de mesurer la situation entre les CTN, n'en réduisent pas moins la visibilité de ces différences que nous énonçons. De fait, source d'information et de connaissances, l'étude ne peut pour autant se suffire à elle-même, et doit s'accompagner d'autres documentations, données, statistiques sur la sinistralité notamment pour permettre une approche de prévention des risques professionnels pertinente.

Une population salariée de la cohorte à forte consonnance masculine

La répartition entre les hommes et les femmes dans la cohorte* étudiée est d'un peu moins des 2/3 pour les hommes (61,6 %) contre un peu plus d'1/3 pour les femmes (38,4%).
Ce constat donne une première indication au sujet des caractéristiques des salariés du Régime Agricole appartenant à cette entité constituée pour les besoins de l'étude : les activités des CTN sont à fort engagement masculin puisque les hommes sont deux fois plus nombreux que les femmes.

Cette observation semble répondre aux données populationnelles générales habituellement observées pour ce régime, même si cet écart entre les deux sexes est un peu plus significatif ici. En effet, lorsque l'on évoque généralement les travailleurs trimestriels moyens au Régime Agricole, le rapport s'établit à 60,7 % pour les hommes contre 39,3 % pour les femmes (en revanche la tendance n'est pas du la même au Régime Général : la répartition hommes-femmes de 51,1 % - 48,9 %**, marque une distinction très nette entre les Régimes).
Puisque le différentiel est plus élevé dans notre cohorte (laquelle est issue d'une sélection d'individus travaillant un nombre de jours assez conséquent) qu'il ne l'est pour l'ensemble des travailleurs, on peut en déduire que cette réduction est fortement influencée par la répartition existante parmi les travailleurs dits « saisonniers » ou sous l'égide de temps de travail plus courts. Ainsi, à l'inverse des contrats « longs », ceux « courts » connaissent une répartition dans laquelle les femmes sont mieux représentées (cette réalité est aussi celle de l'emploi générale des salariés en France***, les femmes occupant des emplois à temps partiels et des CDD plus que les hommes, même si ceux-ci sont plus nombreux dans l'intérim).

** Pour rappel, la cohorte est constituée de salariés agricoles ayant exercé leur activité au moins 120 jours entre 2021 et 2022, dans un secteur appartenant à l'un des CTN du Régime Agricole.*
*** https://www.insee.fr/fr/statistiques/2490449#tableau-figure1_radio1 et https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/pdf/2007.03-12.3-2.pdf*
**** https://www.insee.fr/fr/statistiques/2489589*

Une répartition entre les hommes et les femmes très différente, voire opposée selon les CTN

On peut séparer les CTN en trois groupes concernant la répartition des hommes et des femmes. Deux CTN pour lesquels le pourcentage selon les sexes est assez proche de la moyenne, les hommes totalisant alors 6 salariés sur 10 (CTN 1 et 3), deux pour lesquels les hommes représentent plus de 80 % des individus (CTN 2 et 4), et enfin le CTN restant qui à l'inverse des précédents se distingue du fait d'une présence féminine des 2/3 (CTN 5).
Des CTN marqués de telles disparités dans les représentations hommes-femmes suggèrent que les emplois qu'ils englobent en leur sein possèdent des caractéristiques nécessitant des particularités propres aux travailleurs (travail physique à efforts répétitifs intensifs) selon les sexes ou dont les attributs sont plus susceptibles de correspondre aux recherches/obligations de ces mêmes individus (influence de la formation et du cursus scolaire, choix des voies professionnelles selon des affinités/engagements personnelles). Sans trop anticiper sur la partie suivante concernant la sinistralité on peut toutefois avancer que les risques n'étant pas forcément les mêmes par CTN, autant par leur nature que par leur intensité, les conséquences d'ATMP selon les sexes des individus s'en fera automatiquement ressentir.

Une population majoritairement comprise entre « 25 et moins de 50 ans ». Les salariés âgés de « 50 ans et plus » deux fois plus nombreux que les jeunes de « moins de 25 ans »

La moyenne d'âge des 1,2 million de salariés constituant la cohorte s'établit à 41,1 ans. Si trois CTN ont une moyenne d'âge proche (pour les CTN 1 et 2) trois autres se distinguent soit nettement soit légèrement de ces premiers ainsi que de la moyenne générale en se situant aux deux « extrémités », à savoir les plus « jeunes » (CTN 4 avec une moyenne de 36,7 ans) et les plus « âgés » (CTN 3 et 5 avec un âge moyen aux alentours de 43 ans).

Sur la période des deux années étudiées, la répartition par tranches d'âges que nous avons choisi de réaliser (regroupement en trois entités délimitant des périodes spécifiques chez les travailleurs et permettant une analyse assez tranchée lorsqu'on les compare entre elles) permet d'observer une majorité de travailleurs dont l'âge est compris entre « 25 et moins de 50 ans » (54,7 %). Suivent ensuite les salariés de la tranche d'âge la plus âgée, celle des « 50 ans et plus » (31,4 %), deux fois plus nombreux que les salariés de la tranche d'âge la plus « jeune » à savoir les « moins de 25 ans » (13,9 %). A noter que, si pour toutes les tranches d'âge, les hommes sont plus nombreux que les femmes, c'est l'intervalle « moins de 25 ans » qui est la plus inégale entre les deux populations (rapport de 2,5) alors que pour les autres tranches le rapport est situé proche des 1,5.

Tout comme pour les répartitions hommes-femmes, celle selon des tranches d'âges connaît des différence en fonction des CTN. Des deux paragraphes précédents on pouvait déjà se faire une idée du particularisme des CTN et de leur attachement plus spécifique à certaines tranches d'âges. Ainsi, le CTN 2 voit sa population des « moins de 25 ans » occuper une place bien supérieure comparativement à tous les autres CTN. A l'inverse sa population des « 50 ans et plus » occupe une position très inférieure à la moyenne de tous les autres CTN.
A l'opposé de cette situation, les CTN 2 et 3 ont des populations des « moins de 25 » assez réduites, et le CTN 3 est celui dont la tranche des « 50 ans et plus » est la plus forte dans la représentation de sa population.

Or, là encore, ces différences de structure populationnelle peuvent avoir des incidences sur la survenue des ATMP du fait d'un « rapport » au(x) risque(s) changeant selon l'ancienneté des salariés (connaissance ou non des consignes de prévention, habitudes de travail), selon l'âge (exemple de la conduite), ou encore selon les caractéristiques nécessaires pour l'apparition dudit risque (exemple des MP dont la reconnaissance peut, dans de nombreux cas, nécessité une longue durée d'exposition au risque). Des conclusions sont difficiles à tirer sur le rapport difficultés liées à l'exercice du travail et longévité dans l'exercice de ce dernier. Des conditions difficiles devraient expliquer un départ plus « jeune » (CTN 2 par exemple) cependant des départs « jeunes » peuvent être liés également à un rapport socio-économico-travail différent dans d'autres entreprises (CTN 5).

ACCIDENTS DU TRAVAIL

DONNEES DE POPULATION

INDICATEURS

STATISTIQUES

SALARIES

ACCIDENT GRAVE

SINISTRALITE

MALADIES PROFESSIONNELLES

INDICE DE FREQUENCE

AGRICULTURE

POPULATION

AT AVEC ET SANS ARRET CTN

DENOMBREMENT TRAVAILLEURS

64 148

AT NOMBRE

44,2 %	CTN 1
6,1 %	CTN 2
15,2 %	CTN 3
28,1 %	CTN 4
6,4 %	CTN 5

REPARTITION HOMMES-FEMMES

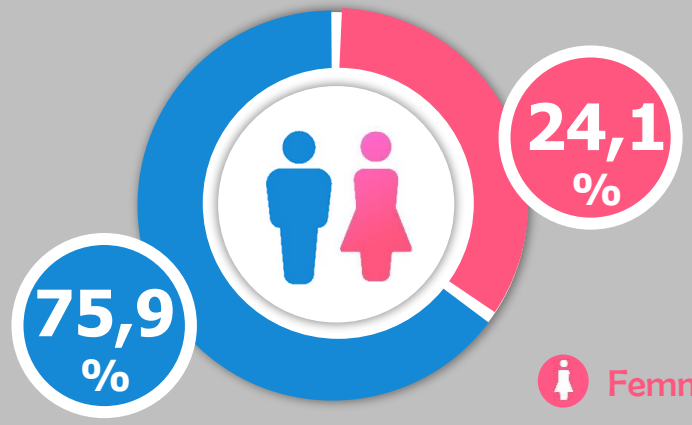

Femmes

Hommes

INDICE DE FREQUENCE DES CTN

52,5

48,6	CTN 1
115,6	CTN 2
60,2	CTN 3
94,8	CTN 4
16,2	CTN 5

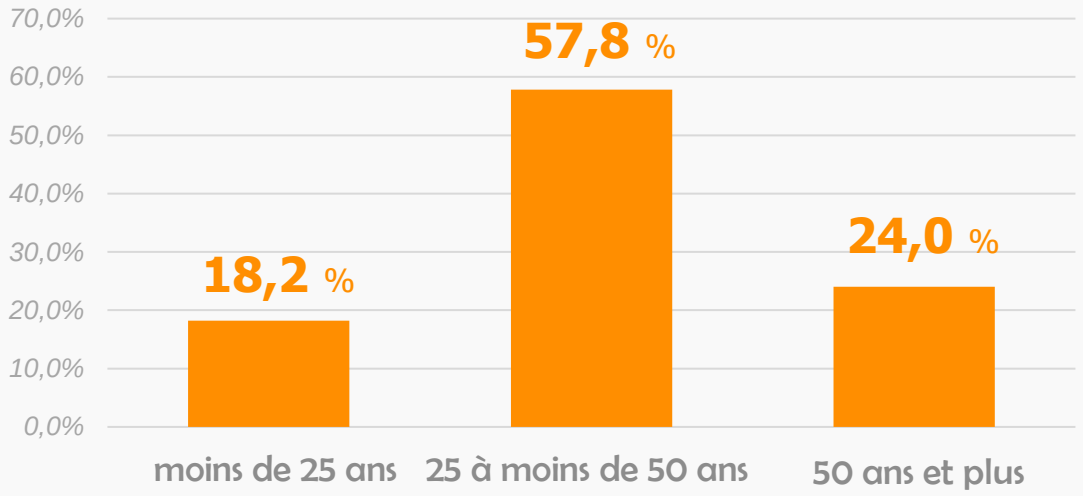

REPARTITION CLASSES D'AGE

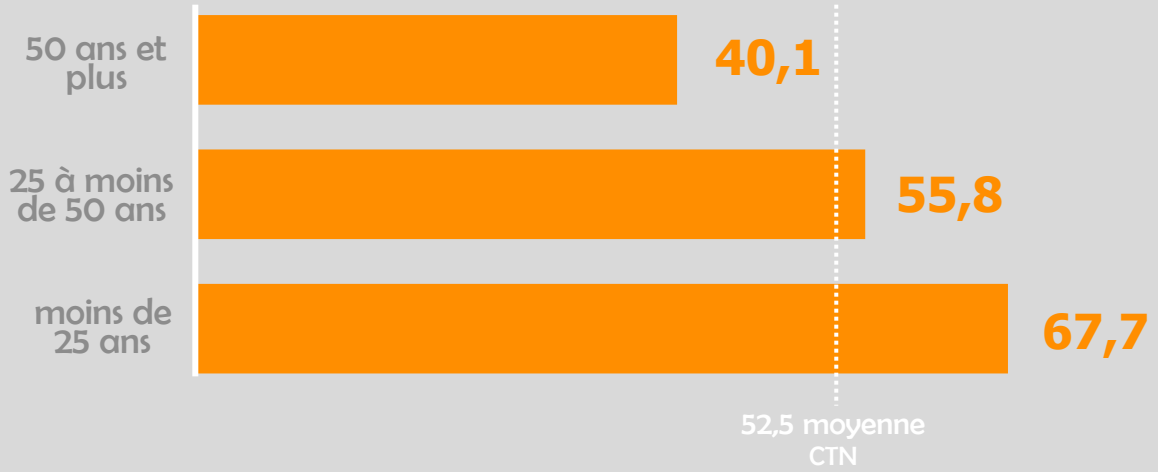

INDICE DE FREQUENCE CLASSES D'AGE

AT AVEC ET SANS ARRÊT CTN

Un indice de fréquence supérieur pour les salariés ayant travaillé plus de 120 jours en continu

Les salariés de la cohorte ont été victimes d'un peu moins de 65 000 AT « avec et sans arrêt » au cours de la période 2021-2022 (64 148 AT). Ceci fixe l'indice de fréquence à 52,5 AT « avec et sans arrêt » pour 1 000 salariés. Lorsque l'on sait qu'au Régime Agricole, pour les salariés, l'indice de fréquence habituellement observé se situe aux alentours de 35 points pour ce type d'AT, cela signifie donc que l'indice de fréquence pour les salariés ayant travaillés sur des périodes de temps plus courtes que 120 jours en continu, est très inférieur à ce total, qu'il y a moins d'AT par milliers de travailleurs pour cette catégorie de population.

Une différence entre représentation des CTN dans la population globale et poids de ces mêmes CTN vis-à-vis des AT avec et sans arrêt…

Mis à part les CTN 1 (47,7 % des travailleurs pour 44,2 % des AT) et 3 (13,3 % des salariés pour 15,2 % des AT) pour lesquels on note une adéquation assez proche entre poids de population et poids dans les AT, les autres CTN connaissent des écarts assez conséquents entre ces deux indicateurs.
Ainsi, les CTN 2 et 4 voient leurs poids sur les AT doubler par rapport à ce que l'on pouvait attendre de leur importance populationnelle (CTN 2 : 6,1 % des AT pour 2,8 % des salariés ; CTN 4 : 28,1 % des AT pour 15,6 % des salariés), alors qu'à l'inverse le CTN 5 connaît un recul de sa représentation par 3 (6,4 % des AT pour 20,6 % des salariés).
Un marqueur apparaît dès lors nettement concernant l'accidentologie des AT « avec et sans arrêt » : les travaux effectués dans deux CTN sont particulièrement pourvoyeurs d'AT (CTN 2 et 4) tandis qu'un d'entre eux (CTN 5) est beaucoup moins sujet à la survenue d'AT.

… qui se matérialise par des indices de fréquence très disparates selon les CTN avec des extrêmes très marqués

Les indices de fréquence qui découlent du rapport « nombre d'AT-nombre de salariés » vont, par conséquent, retranscrire ces observations.
Le CTN 2 se retrouve à l'extrémité haute des indices de fréquence avec une survenue des AT « avec et sans arrêt » pour plus de 115 individus sur 1 000 (115,6), et juste derrière lui se positionne le CTN 4 avec pratiquement 95 salariés victimes d'AT par millier de travailleurs (94,8). Ces deux chiffres sont de l'ordre de 2 fois supérieurs à la moyenne des CTN, ce qui indique une accidentologie extrêmement forte pour ces CTN.
A l'opposé, les salariés du CTN 5 ont 6 à 7 fois moins de risque de subir un AT « avec et sans arrêt », puisque 16 d'entre eux par milliers de salariés connaissent le drame d'être victime d'un tel AT.
Les CTN 1 et 3 sont les deux CTN les plus proches de la moyenne nationale avec respectivement des indices de fréquence de 48,6 et de 60,2. Proche de la moyenne ne signifie pas pour autant qu'il n'y a pas d'écart entre ces deux entités, puisque la différence de 12 AT par millier de travailleurs est non négligeable lorsque l'on parle d'accidentologie.
Ainsi, malgré les observations portant sur les « extrêmes » aussi bien que sur les indicateurs les moins écartés de la moyenne, on peut avancer que 3 CTN voient leurs salariés être plus susceptibles que les autres d'être victimes d'un AT « avec et sana arrêt ».

Comme on a pu le voir lors des développements sur les données de population, les CTN ayant des compositions différentes voire opposées concernant la structure hommes-femmes ou selon les tranches d'âges, soit ces indices de fréquence très hétérogènes vont pouvoir signifier que pour ces types de population spécifiques l'accidentologie va être différente, soit ces spécificités populationnelles auront des influences différentes sur les indices de fréquence.

AT AVEC ET SANS ARRÊT CTN

Une accidentologie aux 3/4 masculine

Les victimes d'AT « avec et sans arrêt » sont des hommes dans les ¾ des situations (75,9 %). Ils sont donc sur-représentées par rapport au poids de leur population. Les femmes voient leur poids baisser de plus de 30 % entre ces deux indicateurs, faisant de l'accidentologie des AT « avec et sans arrêt » une accidentologie à la connotation particulièrement masculine.
Les deux CTN les plus fortement ancrés du côté des hommes (CTN 2 et 4) sont également ceux pour lesquels l'augmentation du poids de ces entités lors du passage des données de population aux données d'AT « avec et sans arrêt » est le plus important. Comme on l'a vu dans les paragraphes précédents, le CTN 2 triple son poids, le CTN 4 le double.

Cette étude n'a pas pour but de fournir les d'éléments suffisants pour faire le choix entre les deux propositions découlant de cette situation à propose de ces deux CTN : les comportements des populations concernées sont plus à « risque » et engendrent une sur-accidentologie des CTN où elles sont plus présentes, ou alors les CTN sont particulièrement dangereux et donc leurs salariés plus susceptibles de subir des accidents. Cependant, de par la connaissance des métiers en cause, de par les divers outils utilisés pour accomplir les travaux, de par le type de risques existant (risques « machine » ou encore « chute de hauteur »), de par la continuité du résultat des indicateurs suivis, et de par la teneur des écarts constatés sur le long terme, il appert que le faisceau d'indices est assez significatif pour dépasser la simple assertion selon laquelle les CTN à forte teneur masculine sont particulièrement accidentogènes, pour suggérer que ces CTN fortement accidentogènes entrainent une sur-exposition aux risques d'accident de leur population, en l'occurrence des hommes.

Une légère sur-représentation des « moins de 25 ans » et une sous représentation des « 50 ans et plus »

A propos de l'âge des victimes, l'analyse est beaucoup moins sujette à discussion tant l'ensemble des CTN plus « techniques » (donc hormis les CTN 5) ont des constantes communes. En effet, les CTN 1, 2 3 et 4 voient la population des « moins de 25 ans » être sur-représentée par rapport au poids de cette catégorie dans la population des salariés. Ainsi, alors les 15,8 % de salariés que constituent les « moins de 25 ans » se transforment en 18,2 % des victimes d'AT « avec et sans arrêt ». A l'inverse, les « 50 ans et plus » sont beaucoup moins concernés par ce type d'AT, puisque le recul de leur poids entre les deux dénombrement est de plus de 10 points (34,1 % de la population pour 24 % des AT). La majorité des victimes appartiennent à la tranche d'âge « 25 à moins de 50 ans » (57,8 % des AT), faisant de l'accidentologie AT « avec et sans arrêt » une accidentologie de salariés plutôt « jeunes », ou en tout cas éloignée de la tranche d'âge la plus élevée.

Confirmation d'une accidentologie plutôt jeune et une probabilité d'être soumis au risque d'AT bien plus élevée chez les moins de 50 ans

Cette observation confirme les statistiques établies dans les rapports depuis plusieurs décennies, sur une accidentologie de ce type d'AT plutôt ancrée chez les jeunes, et sous représentée chez les plus âgés. Les indices de fréquence viennent appuyer cette affirmation puisqu'il y a un écart très net entre la tranche d'âge « 50 ans et plus » qui connaît une fréquence de 40,1 AT « avec et sans arrêt » pour 1 000 salariés, et les deux autres tranches d'âges pour lesquels cette fréquence dépasse les 55 AT pour 1 000 individus (55,8 pour les « moins de 25 ans » et 67,7 pour les « 50 ans et plus »). Lors des études récurrentes sur les mêmes indicateurs, les jeunes sont touchés en grand nombre par ce type d'AT, de manière encore plus parlante. Cela tend, là aussi comme pour la remarque faites à propos des femmes, que les populations réalisant des temps de travail moins longs sont victimes de façon plus fréquente et plus nombreuse de tels AT.
Cette simple étude ne permet par de déceler les raisons de ces situations. Cependant, les accidents de travail « avec et sans arrêt » semble être en partie corrélée avec une certaine « jeunesse » des victimes ou tout le moins les plus jeunes sont plus susceptibles d'être soumis au risque d'accident que les autres populations d'âges.

AT GRAVES NON MORTELS CTN

DENOMBREMENT TRAVAILLEURS

1 977
AT NOMBRE

47,2 %	CTN 1
8,7 %	CTN 2
14,3 %	CTN 3
22,8 %	CTN 4
7,0 %	CTN 5

REPARTITION HOMMES-FEMMES

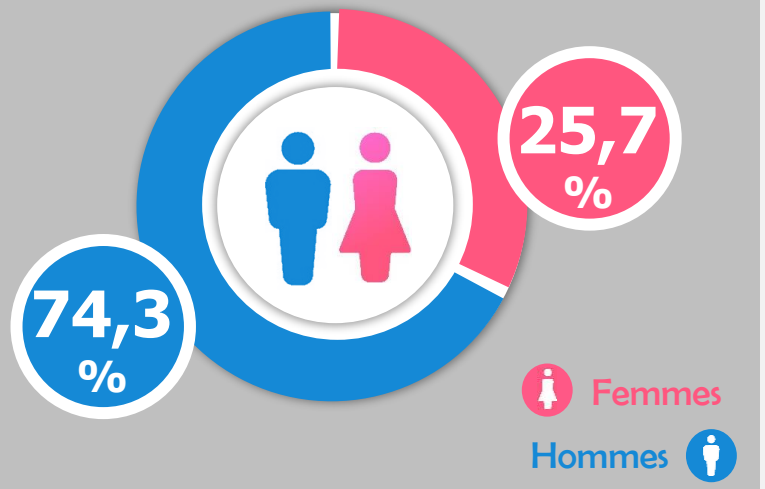

INDICE DE FREQUENCE DES CTN

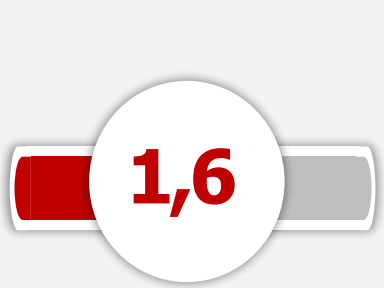

1,6	CTN 1
5,1	CTN 2
1,7	CTN 3
2,4	CTN 4
0,6	CTN 5

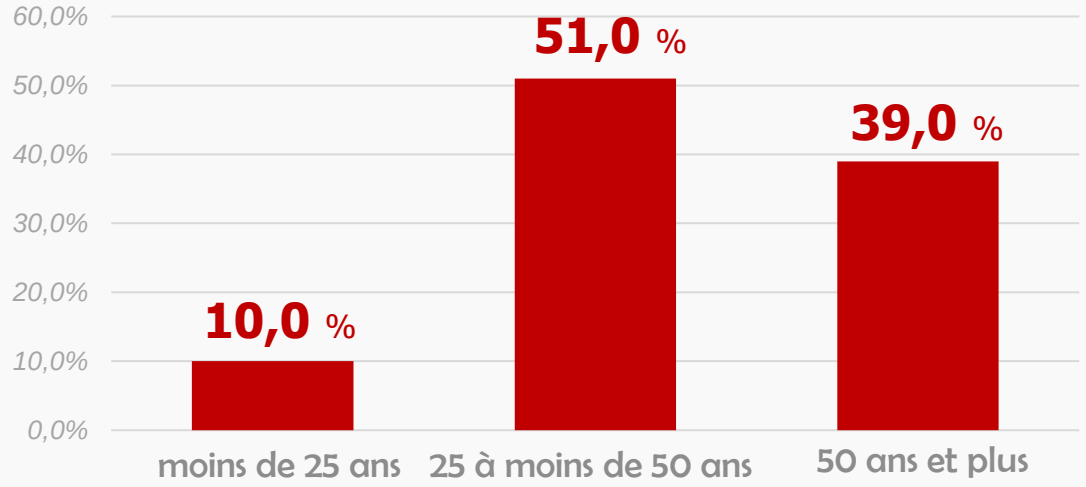

REPARTITION CLASSES D'AGE

INDICE DE FREQUENCE CLASSES D'AGE

AT GRAVES NON MORTELS CTN

Une accidentologie des « graves non mortels » très semblable dans sa structure à celle des « avec et sans arrêt »

Les observations faites auparavant sous la partie consacrée aux AT « avec et sans arrêt » peuvent être réitérées pour les AT « graves non mortels ». Bien entendu les chiffres de dénombrement ne sont pas identiques, puisqu'ils représentent pour notre étude moins de 3 % des AT « avec et sans arrêt » et que l'indice de fréquence est de 1,6 *. Cependant dans la structure des répartitions, dans la pondération des indicateurs, les résultats et comparatifs aboutissent à des résultats similaires. On peut dès lors renvoyer à la lecture de la partie précédente pour éviter de reprendre point par point les différents éléments constituant les données analysées.
En effet, qu'il s'agisse de la répartition entre les CTN, de la prédominance masculine dans l'accidentologie (bien que très légèrement en retrait d'un point par rapport aux AT « avec et sans arrêt ») ou encore de la comparaison des indices de fréquence entre CTN, les remarques générales vues antérieurement sont valables pour cette partie.
Il nous faut toutefois détailler dans les deux paragraphes suivant le particularisme du CTN 2, et l'exception à la règle que constitue une accidentologie touchant, à l'inverse des AT « avec et sans arrêt », les salariés les plus âgées.

La distinction renforcée du CTN 2 « victime » fréquente des AT « graves non mortels »

Nous pouvons toutefois remarquer que la position du CTN 2 se trouve encore plus marquée par ce type d'AT, avec des indicateurs qui se « dégradent ». Sa position est encore plus conséquente qu'elle ne l'était pour les AT précédents : quasi triplement de son importance par rapport à son poids de population (8,7 %), indice de fréquence non seulement le plus élevé des cinq indices comme pour les AT « avec et sans arrêt » mais de surcroît au minimum de 2 à 8 fois supérieur à ceux des autres CTN (5,1 points contre 2,4 pour le deuxième le plus élevé du CTN 4 et 0,6 point pour le dernier à savoir le CTN 5).
De fait, le CTN 2 apparaît comme étant celui qui non seulement est particulièrement accidentogène relativement au nombre de travailleurs, mais en plus cette accidentologie est plus grave que celle des autres CTN, les AT en question débouchant sur l'attribution beaucoup plus fréquente de taux d'incapacité permanente partielle.

L'exception de l'âge des victimes : la tranche d'âge « 50 ans et plus » la plus fréquemment touchée

A l'inverse des AT « avec et sans arrêt » » dont les jeunes étaient plus fréquemment victimes que les autres tranches d'âge, pour le cas présent ce sont les salariés les plus âgés qui ont le plus de risque d'être victimes d'un AT « graves non mortels ». En effet, la proportion des « 50 ans et plus » avoisine les 40 % de l'ensemble des occurrences de ce type d'AT (39 %) alors que la tranche d'âge la plus « jeune » atteint les 10 %, soit quasiment 2 fois mois que les AT « avec et sans arrêt » et très en retrait de ce que leur poids populationnel ne pouvait le laisser penser.
C'est bien la tranche d'âge « supérieure » qui se distingue à l'étude des indices de fréquence avec le plus fort indice (2 AT « grave non morte » pour 1 000 salariés), puisque cet indice reste 1,5 fois supérieur à celui de la tranche d'âge « 25 à 50 ans », quand bien même cette dernière reste majoritaire dans la survenue des cas (51 % avec un indicateur pondéré de 1,5).

** On rappellera ici que l'étude se fait en date d'évènement et que par conséquent la connaissance des « graves non mortels » n'est pas complète du fait de manque de recul au moment de l'extraction des données par rapport aux dates choisies. Comme dit en introduction de cette étude, les chiffres des AT « graves non mortels » ne sont qu'une indication, une tendance éclairante sur les attendus des caractéristiques habituelles (généralement, en date de paiement, l'indice de fréquence se situe aux alentours de 2,5 et le pourcentage d'AT « graves non mortels » par rapport aux AT « avec et sans arrêt » s'établit à moins de 7 %). L'ensemble des CTN et des populations concernées étant soumis à cette méthodologie, il n'y a cependant pas de raison de s'attendre à un traitement différencié apportant avantage/pénalisation pour l'une ou l'autre de ces entités.*

MALADIES PROFESSIONNELLES

MP AVEC ET SANS ARRET CTN

DENOMBREMENT TRAVAILLEURS

4 067
AT NOMBRE

46,8 %	CTN 1
3,8 %	CTN 2
29,6 %	CTN 3
12,6 %	CTN 4
7,2 %	CTN 5

REPARTITION HOMMES-FEMMES

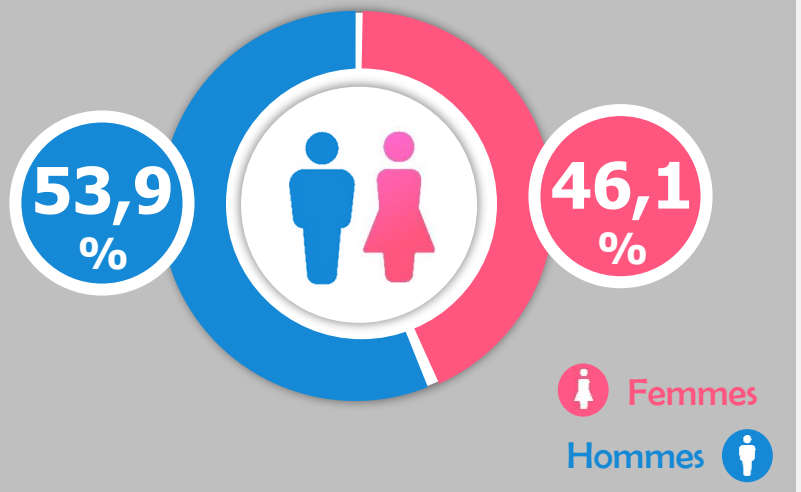

INDICE DE FREQUENCE DU CTN

3,3

3,3	CTN 1
4,5	CTN 2
7,4	CTN 3
2,7	CTN 4
1,2	CTN 5

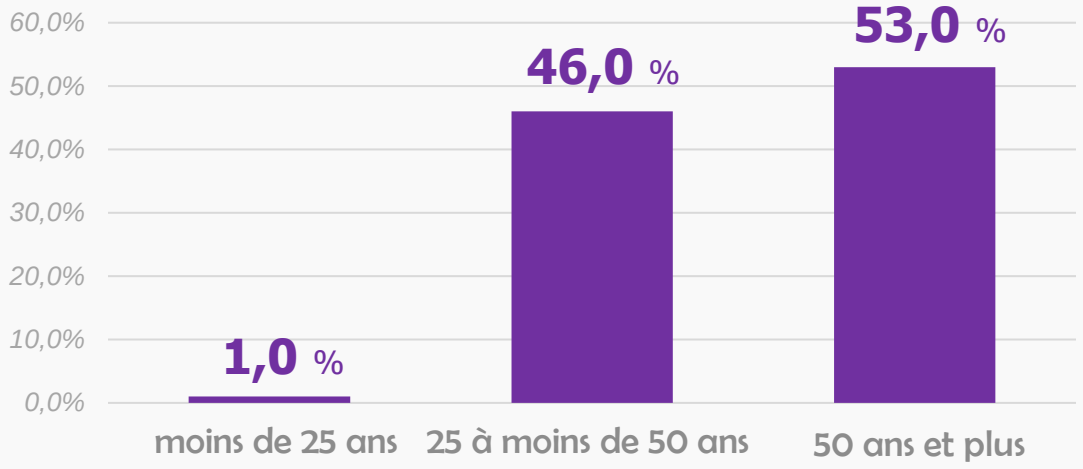

REPARTITION CLASSES D'AGE

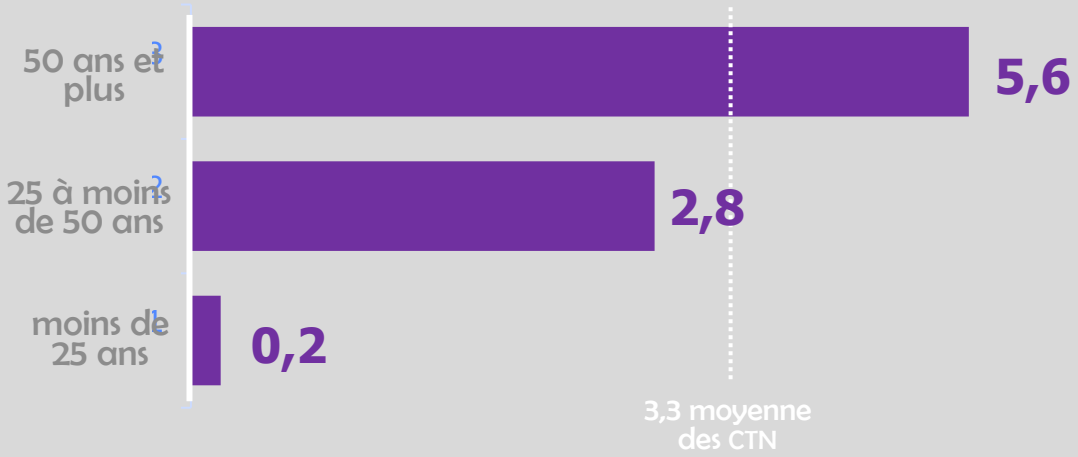

INDICE DE FREQUENCE CLASSES D'AGE

MP AVEC ET SANS ARRÊT CTN

La distinction du CTN 3

Le nombre de maladies professionnelles « avec et sans arrêt » pour la cohorte étudiée sur les deux années est de 4 067 cas.
La répartition entre les CTN n'est ni celle que nous avons croisées pour l'analyse des populations ni celle des AT quels qu'ils soient, même si quelques CTN gardent une certaine homogénéité dans les chiffres rencontrés jusqu'à présent.
Ainsi, seul le CTN 1 reste toujours le plus important des CTN, toujours proche de la majorité des cas sans l'atteindre pour autant, et donc toujours dans les ordres de grandeurs rencontrées jusqu'alors, avec une adéquation entre données de population et AT (46,8 % des MP), alors que le CTN 5 poursuit sur sa constante dans les proportions vis-à-vis des AT puisqu'avec 7,2 % des cas, il est dans la continuité des statistiques observées pour les AT.
Le CTN 4 qui avait pu apparaître très accidentogène est sous-représenté en ce qui concerne les MP, puisqu'il ne totalise que 12,6 % des cas, et le CTN 2 quant à lui, s'il est toujours au dessus d'un théorique attendu au regard de sa population (3,8 % des MP pour 2,8 % des salariés) ne connaît pas les mêmes proportions que celles qui avaient pu être les siennes lors de l'études des AT.
C'est le CTN 3 qui va particulièrement se distinguer dans cette catégorie d'ATMP. En effet, avec pratiquement 1 MP sur 3 de l'ensemble de la cohorte (29,6 % des MP « avec et sans arrêt » de la cohorte), ce CTN fait plus que doubler sa représentation par rapport à son poids de population (13,3 % des travailleurs).

Des indices de fréquences éloignés les uns des autres avec deux CTN (2 et 3) dont les salariés sont plus susceptibles d'être victime de MP

Ce différentiel et surtout cet impact des MP sur ce CTN vont se concrétiser lors de l'étude des indices de fréquence.
Ainsi, le CTN 3 est de loin celui dont l'indice est le plus élevé (7,4 MP « avec te sans arrêt » pour 1 000 salariés). Plus de 2 fois supérieur à la moyenne de l'ensemble des CTN (3,3), il est 6 fois supérieur par exemple à celui du CTN 5 (0,6), 3 fois supérieur à celui du CTN 4 (2,7) et 2 fois et demi supérieur à celui du CTN 1 (3,3). Seul le CTN 2 s'approche du CTN 3, tout en restant bien en deçà de son résultat (indice de 4,5), marquant toutefois une plus forte propension que la moyenne pour les salariés de ce CTN à être victime de maladies professionnelles.

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) représentant pratiquement 95 % des MP, cela signifie donc que le CTN 3 est particulièrement frappé par ce type de maladies (notamment le tableau 39 « Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures » qui lui-même totalise 85 % des MP). Les CTN 3 et 2 possèdent en leur sein nombre de métiers dont les tâches pour leur réalisation nécessitent la répétition des gestes, la tenues particulière de postures lesquelles vont être responsables de la survenue de maladies professionnelles. Ceci ne signifie pas que les autres CTN ne sont pas eux aussi soumis à ce type de MP, mais qu'ils le sont dans une moindre mesure par rapport à la fréquence des CTN 2 et 3.

Les maladies professionnelles vont se différencier des autres types de d'ATMP étudiés jusqu'alors concernant le sexe des victimes et leur âge.

MP AVEC ET SANS ARRÊT CTN

Un type d'ATMP à forte consonnance féminine

Alors que les femmes ne représentaient que ¼ des victimes d'AT, et se retrouvaient donc largement sous-représentées par rapport à leur poids de population, la situation vis-à-vis des MP « avec et sans arrêt » est toute autre.
Avec 46,1 % des MP, les femmes s'approchent de la moitié des MP reconnues et indemnisées. L'augmentation est donc de 8 points relativement à leur représentation parmi les salariés.
En cela le CTN 3, a forte présence féminine, peut avoir un impact sur l'ensemble de ces moyennes et sur les données de répartition entre hommes et femmes.
Mais il ne peut expliquer à lui seul cet état de fait.
Et l'observation du CTN 1 dans lequel les femmes étaient majoritaires a toute son importance et son influence sur ce que nous pouvons noter concernant la sur-représentation des femmes parmi les victimes de MP. Ainsi, si les CTN 2 et 4 étaient les deux seuls à ne pas correspondre à ce changement entre AT à consonnance masculine et MP voyant une augmentation de la part des femmes dans la répartition entre les deux sexes, leurs poids sont en définitifs trop faibles pour contrer le mouvement initié par le CTN 1.

Comme on le signalait précédemment, puisque les TMS représentent 95 % des MP, cela signifie que les femmes sont particulièrement sujettes à ce type de MP.

La majorité des MP concerne des salariés de la tranche d'âge « 50 ans et plus »

Même si on avait pu voir avec les AT « graves non mortels » que la représentation de tranche d'âge « 50 ans et plus » dans le total des cas reconnus et indemnisés était sur-représentée, la situation était loin de celle concernant les MP.
En effet, c'est le seul type d'ATMP où les salariés les plus « âgés » sont non seulement les plus nombreux à être victimes mais de surcroît à être majoritaires (53 % des occurrences) devant ceux de la tranche d'âge « 25 à moins de 50 ans » (46 %) et très loin devant les travailleurs de « moins de 25 ans ». Plus d'une MP sur deux touche donc les salariés ayant dépassés les 49 ans.

Bien entendu l'une des explications tient au fait que pour obtenir la reconnaissance d'une maladie professionnelle issue d'un tableau de MP, il faut que le demandeur remplisse les conditions édictées par les trois « colonnes » de chaque tableau (désignation de la maladie, délai de prise en charge qui peut préciser la durée d'exposition au risque, liste indicative des travaux susceptibles de provoquer la maladie). Or, la durée d'exposition au risque dans de nombreuses maladies induit un temps de travail assez long. Par conséquent l'âge du demandeur sera d'autant plus élevé que le temps d'exposition exigé est lui-même élevé. Comme pour les AT toute explication n'est certainement pas unique. Les questions de l'usure physique des salariés, de la soumission à des tâches particulièrement éprouvantes, de leur enchainement et répétition, et du lien avec l'âge des victime ne peuvent trouver de réponse dans cette étude. Cependant, le constat habituellement fait est bien confirmé ici, à savoir l'existence d'une corrélation entre MP et âge de la victime.

Si l'indice de fréquence des plus jeunes (0,2 MP « avec et sans arrêt » pour 1 000 salariés) est très largement le plus faible des trois groupes de salariés répartis selon leur âges, celui des « 25 à moins de 50 ans » (2,8) et des « 50 et plus » (5,6 soit 2 fois plus élevé que la tranche précédente) prouve que plus l'âge des salariés augmente plus la probabilité d'être victime d'une MP pour les salariés les plus âges augmente également.

Annexe

Méthodologie et description des indicateurs

Précisions méthodologiques et périmètre des données

- **Méthodologie du document – salariés ayant travaillés au moins 120 jours consécutivement sur la période 2021-2022 :** A partir de l'ensemble des individus salariés adhérents du Régime Agricole, ayant travaillé au moins 120 jours consécutifs sur la période 2021-2022, répartition des données de population et de sinistralité des accidents du travail proprement dits et des maladies professionnelles (ATMP) pour chaque Comités Techniques Nationaux (CTN) du Régime Agricole.
- **Conséquence de la vision en date « d'événement » :** L'avantage de la vision en date « d'événement » tient notamment au fiat de pouvoir comptabiliser au plus juste le nombre de cas ATMP survenus une année considérée ; en revanche l'inconvénient par rapport à la date « de paiement » (prise en compte l'année du premier paiement) réside dans la sous-représentation des ATMP dit « graves non mortels » puisque la temporalité est trop courte entre la survenue de l'AT et la réalisation d'un document sur des années aussi récentes, donc tous les ATMP de ce type n'ont pas encore été tous reconnus. Par conséquent, les nombres de cas d'ATMP graves non mortels avancés valent pour une comparaison entre les secteurs (les CTN en l'occurrence) mais ne peuvent être compris comme étant exhaustifs.
- **Conditions des ATMP pour être pris en considération :** ATMP reconnus ET indemnisés au titre du régime ATMP du Régime Agricole.
- **Périmètre géographique** : France métropolitaine hors Alsace Moselle.
- **Source** : Bases de population et d'ATMP des salariés du Régime Agricole.
- **Population CTN et totalité de la population :** L'ensemble des codes risques AT ne se retrouvent pas dans tous les CTN proposés. Il peut donc y avoir des décalages entre la totalité des données du présent document et d'autres documents de statistiques population et sinistralité présentés par notre direction.
- **CTN** : Comités Techniques Nationaux correspondant à des regroupements de secteurs d'activité (les codes risques AT permettant la tarification AT). Cette sectorisation permet à la MSA et aux ministères de tutelles de travailler au niveau de la prévention sur les priorités de chaque secteur, ainsi que d'élaborer des recommandations techniques nationales pour mettre en œuvre ces priorités.

Indicateurs de population

- **Travailleurs trimestriels moyens** : issus d'un calcul permettant la mise en place d'une référence du nombre de salariés travaillant durant chaque trimestre au Régime Agricole. Du fait de l'importance de la saisonnalité au Régime Agricole, des fluctuations de l'emploi selon les mois, et des saisonniers ou encore de la multitude d'emplois pour un même salarié, le calcul permet de lisser ces phénomènes et d'obtenir une estimation du nombre de salariés présent chaque trimestre de façon quasi constante au régime agricole.
- **Heures travaillées** : nombre d'heures travaillées par les salariés durant une année.

Types d'ATMP

- **Avec et sans arrêt** : ensemble des ATMP.
- **Avec arrêt** : ATMP pour lesquels des indemnités journalières ont été attribuées.
- **Graves non mortels :** ATMP pour lesquels un taux d'incapacité permanente partielle a été attribué.

DEFINITIONS DES TERMES

Données de sinistralité

- **AT - accidents du travail « proprement dits »** *(article L.751-6 du Code rural et de la pêche maritime)* : « Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne mentionnée à l'article L. 751-1, salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole ».

  L'accident du travail est donc un évènement de caractère soudain survenu par le fait ou à l'occasion du travail à un salarié d'une entreprise qui lui cause un dommage corporel. Sous réserve que soient établies ou reconnues par l'employeur et par l'organisme social qui prend en charge la réparation, les circonstances matérielles de l'accident, le salarié bénéficie d'une présomption d'imputabilité qui le dispense de prouver la causalité du dommage.
- **MP - maladies professionnelles** *(article L.461-1 du Code de la Sécurité sociale et article L.751-7 du Code rural et de la pêche maritime)* :

  Une maladie peut être considérée comme professionnelle lorsqu'elle est contractée du fait du travail. La maladie peut être d'origine professionnelle qu'elle figure ou non au tableau des maladies professionnelles.

  Les maladies inscrites dans le tableau des maladies professionnelles sont présumées avoir été contractées dans le cadre de votre travail. Le tableau précise les éléments suivants : maladies concernées, délai de prise en charge (et, dans certains cas, délais d'exposition), liste indicative des principaux travaux pouvant provoquer ces maladies.

  Toutefois, si une ou plusieurs conditions tenant au délai de prise en charge, à la durée d'exposition ou à la liste indicative des travaux ne sont pas remplies, la reconnaissance de la maladie professionnelle reste possible. Dans ce cas, la CPAM ou la MSA peut reconnaître l'origine professionnelle de la maladie si cette dernière est causée directement par le travail habituel. Pour obtenir la prise en charge, il est nécessaire de respecter la procédure de reconnaissance spécifique.

Indicateurs de sinistralité

- **Dénombrement des ATMP :** La prise en considération de l'ATMP se fait en « date d'événement », c'est-à-dire l'année de survenue de l'ATMP.
- **Indice de fréquence** : Nombre d'ATMP par milliers de travailleurs trimestriels moyens [*calcul : Nombre d'ATMP x 1 000 / Nombre de travailleurs trimestriels moyens*]
- **Taux de fréquence** : Nombre d'ATMP par millions d'heures travaillées [*calcul : Nombre d'ATMP x 1 000 000 / Nombre d'heures travaillées*]
- **Indice de fréquence avec arrêt** : Nombre d'ATMP avec arrêt par milliers de travailleurs trimestriels moyens [*calcul : Nombre d'ATMP avec arrêt x 1 000 / Nombre de travailleurs trimestriels moyens*]
- **Taux de fréquence avec arrêt** : Nombre d'ATMP avec arrêt par millions d'heures travaillées [*calcul : Nombre d'ATMP avec arrêt x 1 000 000 / Nombre d'heures travaillées*]
- **Indice de fréquence ATMP graves non mortels** : Nombre d'ATMP graves non mortels par milliers de travailleurs trimestriels moyens [*calcul : Nombre d'ATMP graves non mortels x 1 000 / Nombre de travailleurs trimestriels moyens*]
- **Taux de fréquence ATMP graves non mortels** : Nombre d'ATMP graves non mortels par millions d'heures travaillées [*calcul : Nombre d'ATMP graves non mortels x 1 000 000 / Nombre d'heures travaillées*]

MSA Caisse Centrale
Luminem
19, rue de Paris
93000 Bobigny
Tél. : 01 41 63 73 42

Direction Déléguée aux Politiques Sociales
Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds
Département Synthèse
Service Management des risques professionnels ATMP
Eric HUGUES